

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DES CONDITIONS
D'IMPLANTATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU DE
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-QUÉBEC
DANS LA VILLE DE TERREBONNE

DOSSIER : R-4038-2018

RÉGISSEUR : Me MARC TURGEON, président

AUDIENCE DU 13 MAI 2019

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me HÉLÈNE BARRIAULT
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me MARION BARRAULT et
Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

DÉFENDERESSE :

Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR
avocat de la Ville de Terrebonne.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DU DISTRIBUTEUR, Panel 1	
MARTIN LAVOIE	
LOUIS NOLIN	
MARTIN PERRIER	
INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR	77
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT	114
PREUVE DU DISTRIBUTEUR - Panel 2	
STEEVE LARIVIÈRE	
YANICK MARTIN	
MARTIN LAVOIE	
INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT	127
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR	172
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	189
RÉINTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT	193
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR	197

R-4038-2018
13 mai 2019

- 4 -

KIM ROBITAILLE

INTERROGÉE PAR Me MARION BARRAULT 201

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR 219

INTERROGÉE PAR LE PRÉSIDENT 229

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14)
8 mai deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4038-
9 2018. Demande de fixation des conditions
10 d'implantation d'une partie du réseau de
11 distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la
12 ville de Terrebonne.

13 Le régisseur désigné dans ce dossier est maître
14 Marc Turgeon.

15 La procureure de la Régie est maître Hélène
16 Barriault.

17 La demanderesse est Hydro-Québec Distribution
18 représentée par maître Marion Barrault et maître
19 Jean-Olivier Tremblay.

20 La défenderesse est la Ville de Terrebonne
21 représentée par maître Marc-André LeChasseur.

22 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
23 qui désirent présenter une demande ou faire des
24 représentations au sujet de ce dossier?

25 Nous demandons aux participants de bien

1 vouloir s'identifier à chacune de leurs
2 interventions pour les fins de l'enregistrement et
3 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant
4 la tenue de l'audience.

5 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
6 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
7 salle d'audience. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bon début de journée et d'audience. Alors,
10 l'audience qui débute porte sur les questions de
11 fond du dossier. Comme nous l'avons indiqué, la
12 Régie a pris connaissance de l'ensemble de la
13 preuve et des procédures déposées au dossier.

14 Vous avez aussi reçu le calendrier de
15 l'audience, vous avez pu constater qu'il est bien
16 garni. Comme mentionné, je tenterai d'utiliser au
17 mieux les plages horaires d'ici jeudi et soyez prêt
18 à devancer l'horaire. Par ailleurs, tel que
19 mentionné, l'audience est enregistrée et sera
20 transcrite dans les meilleurs délais.

21 Les consignes d'usage. À moins d'avis
22 contraire de ma part, nous débiterons à neuf heures
23 (9 h 00) pour terminer autour de quinze heures
24 (15 h 00). Nous arrêterons pour le dîner et il y
25 aura une pause en avant-midi.

1 L'équipe de la Régie se compose de maître
2 Barriault et du chargé de projet monsieur Yacine
3 Toulait. Notre greffière est madame Johanne Lebuis.
4 À moins d'une question préliminaire, la Régie est
5 prête à débiter. On est prêt à débiter.

6 Je comprends, Maître Barrault, que nous
7 allons passer les quatre jours avec vous? Votre
8 micro.

9 Me MARION BARRAULT :

10 Oui. C'est beau. Alors, effectivement, comme vous
11 aurez pu le constater, il y a un petit entrant
12 supplémentaire par rapport à l'année dernière,
13 environ deux mois de mon accouchement. Alors, mon
14 collègue Jean-Olivier Tremblay est juste en arrière
15 au cas où je tomberais, mais aussi pour
16 éventuellement prendre la relève en cas de besoin.
17 Donc...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je suis très content de vous voir.

20 Me MARION BARRAULT :

21 Merci. Pareillement. Également, deuxième petite
22 modalité administrative. Je voulais vous annoncer
23 un petit changement au niveau du panel numéro 2. Ce
24 n'est pas monsieur Léandre Wart-Tardif qui
25 témoignera, mais monsieur Martin Lavoie qui

1 témoignera dans le panel numéro 2, donc en
2 remplacement de Léandre Tardif-Wart.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait.

5

6 PREUVE DU DISTRIBUTEUR, Panel 1

7 Me MARION BARRAULT :

8 Donc, je serais prête à débiter avec le panel
9 numéro 1, Monsieur le Régisseur. Donc, le panel
10 numéro 1 qui va porter sur les discussions qui ont
11 eu lieu entre Hydro-Québec et la Ville de
12 Terrebonne dans le cadre du présent dossier. Donc,
13 nous commencerons avec le témoignage de monsieur
14 Martin Lavoie que avez entendu par ailleurs l'année
15 passée, lors de la présentation de l'ordonnance de
16 sauvegarde dans ce dossier-là.

17 Le curriculum vitae de monsieur Lavoie a
18 été déposé en pièce... est-ce qu'on a le numéro?
19 Dans le fond, c'est celui qui a été déposé l'année
20 passée. Donc, Monsieur Lavoie, je vais vous
21 demander tout d'abord si la...

22 LA GREFFIÈRE :

23 Excusez-moi, je vais faire l'affirmation solennelle
24 et, si vous permettez...

25

1 Me MARION BARRAULT :

2 Oui.

3 LA GREFFIÈRE :

4 ... le panel au complet, c'est plus simple.

5 Me MARION BARRAULT :

6 Bien, oui, effectivement. Ce serait parfait.

7 LA GREFFIÈRE :

8 D'accord. Merci.

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce treizième (13e)
11 jour du mois de mai, ONT COMPARU :

12

13 MARTIN LAVOIE, chef projet, ayant une place
14 d'affaires au 855, Sainte-Catherine Est, Montréal
15 (Québec);

16

17 LOUIS NOLIN, ingénieur, ayant une place d'affaires
18 au 1200, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval
19 (Québec);

20

21 MARIE-JOSÉE ST-PIERRE, technicienne en génie civil,
22 ayant une place d'affaires au 1200, boulevard
23 Saint-Martin Ouest, Laval (Québec);

24

25 MARTIN PERRIER, directeur, Réseau de distribution

1 Laurentides, ayant une place d'affaires au 333,
2 Jean-Paul-Hogue, Saint-Jérôme (Québec);

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait. On peut y aller.

9 INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT :

10 Ça va.

11 Q. **[1]** Alors donc, Monsieur Lavoie, je vous
12 demanderais tout d'abord si la pièce HQD-1,
13 Document 11, ainsi que la pièce HQD-2, Document 1,
14 ont bien été préparées par vous ou sous votre
15 contrôle?

16 M. MARTIN LAVOIE :

17 R. Oui.

18 Q. **[2]** Avez-vous pris connaissance des pièces HQD-1,
19 Document 6, je peux vous laisser le temps d'y
20 référer, Document 6, Document numéro 8, Document
21 numéro 10, Documents numéros 12 et 15.

22 R. Oui.

23 Q. **[3]** Parfait. Est-ce que vous adoptez le tout pour
24 valoir comme votre témoignage dans le présent
25 dossier?

1 R. Oui.

2 Q. **[4]** Monsieur Lavoie, est-ce que vous pouvez nous
3 expliquer un petit peu votre parcours académique et
4 professionnel?

5 R. Vingt-neuf (29) ans d'expérience à Hydro-Québec.
6 C'est une brochette qui a duré à peu près trois ans
7 par expérience. J'ai commencé comme technicien pour
8 les projets de distribution souterrain dans la
9 région des Laurentides. Puis après, je suis allé
10 comme technicien pour des lignes de transport haute
11 tension à Montréal.

12 J'ai pris un congé... je suis allé après ça
13 en réfection de centrale à Montréal et puis j'ai
14 pris un congé sans solde d'Hydro-Québec qui a duré
15 environ trois ans. Je suis allé au Chili pour la
16 construction d'une centrale à cycle combiné.

17 Ensuite de ça, je suis revenu à
18 Distribution pour des projets de souterrains, mais
19 cette fois sur la Rive-Sud de Montréal. Je suis
20 allé en maintenance de lignes de transport à Québec
21 et puis je suis revenu à Saint-Jérôme en
22 exploitation de réseau. Et puis je suis revenu au
23 groupe équipement en construction, gestion de
24 projet.

25 C'est... sur les trente (30) ans, c'est une

1 quinzaine d'années comme gestionnaire puis une
2 quinzaine d'années comme technicien.

3 Q. **[5]** Pouvez-vous nous dire sur quel projet vous
4 travaillez présentement?

5 R. Un des projets que je travaille actuellement, c'est
6 le poste Judith-Jasmin. On arrive à la fin des
7 travaux. On est dans une période de mise en route.
8 C'est un projet qui est en deux volets et il a été
9 approuvé à la Régie de l'énergie à deux cent
10 quarante millions (240 M\$) pour le poste, puis
11 cinquante-deux ou cinquante-trois millions (52-
12 53 M\$) pour l'ensemble du réseau de distribution
13 qui lui est rattaché.

14 Q. **[6]** Parfait. Vous nous l'avez expliqué un petit peu
15 l'année passé. Est-ce que vous pouvez nous rappeler
16 brièvement en quoi consiste le projet? Quelles sont
17 les lignes qui sont desservies par ce projet?

18 R. Le projet de construction du poste Judith-Jasmin,
19 c'était pour répondre à trois besoins. Le premier
20 besoin, c'est pour raccorder la nouvelle ligne sept
21 mille... sept cent trente-cinq mille volts
22 (735 000 V) qui vient de Chamouchouane pour la
23 raccorder sur la boucle de Montréal, la boucle de
24 sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V) de
25 Montréal.

1 Le deuxième besoin est pour un besoin de
2 développement régional qui était pour alimenter les
3 postes à cent vingt (120) kV de la région, soit le
4 poste Groulx et le poste Sainte-Anne à Sainte-Anne-
5 des-Plaines.

6 Et puis le troisième besoin, c'est pour
7 répondre à la croissance de la ville de Terrebonne
8 pour le réseau de distribution à vingt-cinq (25)
9 kV.

10 Q. **[7]** Est-ce que vous pouvez nous rappeler également
11 l'ampleur du réseau de distribution qui va être
12 déployé dans la ville de Terrebonne ou qui l'est
13 déjà?

14 R. Le réseau de distribution de la ville de
15 Terrebonne, le poste comme tel a une capacité de
16 raccordement d'une vingtaine d'artères de
17 distribution. On en déploie environ seize (16) au
18 courant de l'année. C'est vingt (20) kilomètres,
19 environ vingt (20) kilomètres de canalisation
20 souterraine, de massifs, de groupes de conduit avec
21 des puits d'accès. Et puis c'est environ soixante-
22 quinze (75) kilomètres de câble qui est installé
23 dans ces conduits-là sur le réseau.

24 Il y en a un corridor qui va au nord de
25 l'autoroute vers la Montée Gascon. Il y a trois

1 corridors qui traversent au sud, ils traversent
2 l'Autoroute 640, pour aller alimenter sur trois
3 secteurs différents au sud, soit le nouveau projet
4 au Centre Urbanova, l'ancien Urbanova, et puis les
5 anciens quartiers sur le boulevard des Seigneurs.

6 Q. **[8]** Est-ce que vous pouvez nous rappeler pourquoi
7 le réseau de distribution est en souterrain et non
8 pas en aérien?

9 R. La capacité physique quand on construit un poste ou
10 qu'on a à sortir plusieurs artères du poste,
11 physiquement on n'est pas capable de tous les
12 sortir en aérien parce que dix-neuf (19) artères,
13 ça prendre une multitude de forêt de poteaux. Et
14 puis le réseau de distribution, il est déjà
15 existant en aérien dans Terrebonne pour la majeure
16 partie. Il y a une portion qui est déjà en
17 souterrain qu'on raccorde dessus. Donc, ce qui
18 était en aérien, il n'y avait pas de place pour
19 déployer d'autres artères. Donc, ce qui a été
20 choisi par le Distributeur, c'est de déployer le
21 réseau complètement en souterrain.

22 Q. **[9]** Pouvez-vous nous indiquer à quel titre vous
23 avez été impliqué dans le cadre du présent dossier,
24 donc d'implantation d'un segment de réseau de
25 distribution sous le boulevard des Entreprises?

1 R. Je suis chef Projets du projet. Dans cette optique-
2 là, on a une équipe de projet, ingénieur de projet,
3 planification, et caetera. Puis on fait appel pour
4 l'ingénierie de détail, on a fait appel à la firme
5 Stantec pour qu'ils puissent réaliser l'ingénierie
6 de détail. On avait du Distributeur de
7 planification de réseau du Distributeur, on avait
8 un cahier des... on peut appeler ça un cahier des
9 charges, dans le fond qui identifiait chaque point
10 de livraison dans la ville de Terrebonne et les
11 modifications de réseau aérien qu'on devait faire
12 en fonction de cette nouvelle alimentation-là.

13 On a pris ce cahier des charges-là, on a
14 donné un mandat à Stantec pour qu'ils puissent
15 réaliser l'ingénierie de détail. Comme c'était
16 plusieurs kilomètres, pour ne pas arriver puis
17 sortir sur le marché des travaux avec un gros méga
18 contrat, on a sectorisé ça en plusieurs lots de
19 travail. Il y a un premier lot de travail qui
20 incluait la sortie du poste, les quatre corridors
21 de sortie du poste et la traversée du boulevard des
22 Entreprises. Il y a un deuxième lot qui a été fait
23 pour juste la montée Gascon; puis un troisième lot
24 boulevard des Seigneurs. Puis, là, il y a un
25 quatrième lot qui est actuellement débuté qui est

1 pour toute la portion au sud de l'autoroute.

2 Q. **[10]** Concernant le segment dont il est question
3 dans le présent dossier, est-ce que vous pouvez
4 nous expliquer combien de conduits, combien de
5 câbles sont visés par ce segment?

6 R. La majorité des corridors que le Distributeur
7 installe, c'est soit neuf (9) ou douze (12)
8 conduits. Dans le cas qu'on parle aujourd'hui,
9 c'est douze (12) conduits qui sont installés. Puis
10 ils sont séparés à peu près aux cent cinquante
11 mètres (150 m) avec des puits d'accès pour
12 permettre le tirage des câbles et faire les
13 jonctions des câbles entre deux sections. Il y a
14 actuellement un puits d'accès qui est juste avant
15 l'arrivée du boulevard des Entreprises. Puis il y
16 en a un autre un peu plus loin après avoir fait une
17 courbe qui est installé.

18 Le contrat qu'on a réalisé, les travaux qui
19 sont réalisés à ce jour, on se rend jusqu'à la
20 limite du boulevard des Entreprises, parce que ça
21 correspond aussi aux travaux de chemin d'accès.
22 C'est le chemin d'accès du poste. Donc, on a
23 intégré ça dans la réalisation des travaux. Puis de
24 l'autre côté, on est reparti de l'autre côté
25 jusqu'à la montée Gascon pour installer le massif,

1 qui fait environ quatre kilomètres le long de la
2 montée Gascon. Il nous reste la portion physique
3 pour traverser le boulevard des Entreprises. Les
4 câbles sont installés, sont déjà tirés pour dans
5 chacun des puits jusqu'au dernier puits d'accès.

6 Q. [11] Et ces câbles, Monsieur Lavoie, ils servent à
7 desservir quoi?

8 R. Actuellement, comme l'année passée, on était venu
9 vous rencontrer pour vous expliquer les besoins
10 d'un câble pour venir alimenter les services
11 auxiliaires. On a réussi à installer le câble pour
12 les services auxiliaires en le faisant passer en
13 aérien au-dessus du boulevard des Entreprises. Et
14 puis on a alimenté le poste. Donc, on a un câble
15 dans ce réseau-là qui est alimenté actuellement
16 puis qui sert à alimenter les services auxiliaires
17 du poste.

18 Par contre, il y a quatre autres câbles qui
19 sont tirés déjà puis qui attendent de traverser,
20 cinq câbles c'est-à-dire qui attendent de traverser
21 pour aller prendre la charge de tout le secteur à
22 l'ouest de la montée Gascon, sur le boulevard des
23 Entreprises, de part et d'autre du boulevard des
24 Entreprises à l'ouest de la montée Gascon.
25 Actuellement, ces résidences-là, ces industries-là

1 comprend que c'est l'ingénierie de poste en est
2 une, puis l'ingénierie du réseau de distribution en
3 est une autre. L'équipe de Stantec a été mandatée
4 en début deux mille seize (2016) pour commencer à
5 faire de l'ingénierie de détail pour le déploiement
6 du réseau en fonction du cahier des charges du
7 Distributeur.

8 Donc, il y a eu une réunion de démarrage en
9 février avec la Ville de Terrebonne pour laquelle
10 c'était une planification dans les grandes lignes
11 où est-ce que chacun annonçait dans quel secteur il
12 y aurait des travaux. C'est ça. Et il y a eu une
13 première rencontre en deux mille seize (2016) pour
14 laquelle c'était dans une planification dans les
15 grandes lignes. Nous, notre planification
16 originale, on débutait tous les travaux à partir de
17 printemps deux mille dix-sept (2017). C'était ça
18 qui était connu à cette époque-là.

19 Q. **[13]** Suite à cette rencontre de démarrage, donc du
20 mois de février deux mille seize (2016), qui était
21 en relation avec la Ville de Terrebonne? Était-ce
22 Stantec ou est-ce que c'était Hydro-Québec, les
23 représentants d'Hydro-Québec?

24 R. La façon qu'on fonctionnait, c'était Stantec qui
25 prenait les contacts directement avec la Ville,

1 parce que c'était pour nous une planification au
2 niveau du détail puis la relation avec la Ville par
3 rapport au choix d'implantation. Vous comprendrez
4 qu'il y a des côtés de rue qu'on ne pouvait pas
5 s'implanter pour une multitude de raisons ou sur
6 certains côtés avec certains obstacles pour
7 lesquels on devait avoir une discussion
8 d'implantation. Ça fait que cette ingénierie-là ou
9 cette discussion technique-là se passait
10 directement entre la Ville et Stantec.

11 Q. **[14]** Je vais vous référer, Monsieur Lavoie, à la
12 pièce HQD-1, Document 6. Est-ce que vous pouvez
13 identifier cette pièce et nous l'expliquer s'il
14 vous plaît?

15 R. C'est un compte rendu de réunion qui a été complété
16 par Stantec. C'était la réunion numéro 1. Ça tombe
17 bien, c'est la première. À cette rencontre-là, il y
18 avait... C'était avec des plans puis tout ça, des
19 esquisses sur les planifications un peu plus
20 détaillées de qu'est-ce qu'on ferait comme travaux
21 et quand on le ferait. À cette rencontre-là, la
22 Ville a informé Stantec qui réaliserait des travaux
23 de pavage deux mille seize (2016), deux mille dix-
24 sept (2017) en spécifiant que la couche de finition
25 serait deux mille dix-sept (2017), à l'été deux

1 mille dix-sept (2017).

2 Donc, au retour de cette réunion-là, Marie-
3 Josée... l'équipe de Stantec nous a informé que la
4 ville, on avait un risque d'interférence. Donc, il
5 fallait absolument être très tôt au printemps deux
6 mille dix-sept (2017) pour réaliser la traversée du
7 boulevard. C'est ce qu'on a priorisé au niveau de
8 l'ingénierie. On a sorti un premier lot
9 d'ingénierie qui partait du poste puis qui
10 traversait jusqu'au boulevard, jusque de l'autre
11 côté du boulevard des Entreprises.

12 Donc, de ça, la firme a travaillé sur
13 l'ingénierie de détail après cette rencontre-là
14 pour pouvoir sortir ça dans notre prochain appel
15 d'offres, qui était l'appel d'offres, le processus
16 débutait à l'automne deux mille seize (2016) pour
17 être attribué à l'hiver ou à la fin de l'hiver deux
18 mille dix-sept (2017) pour qu'il y ait une
19 mobilisation puis que les travaux se réalisent dès
20 le printemps ou dès la fonte des neiges deux mille
21 dix-sept (2017).

22 Q. **[15]** Simplement pour bien comprendre. Étiez-vous
23 présent à cette rencontre entre Stantec et la
24 Ville?

25 R. Non, je n'étais pas présent.

1 Q. **[16]** Est-ce que vous avez eu communication par
2 ailleurs du compte rendu de Stantec de cette
3 rencontre?

4 R. Dès le lendemain, Stantec nous informait de ce
5 retour-là, de ce risque-là qu'on avait au niveau de
6 l'interférence par rapport à l'échéance. C'est de
7 cette communication-là qu'on a eue avec Stantec où
8 est-ce qu'on a priorisé de traverser le boulevard
9 des Entreprises dès le printemps deux mille dix-
10 sept (2017) pour éviter d'intervenir après la
11 couche finale de pavage.

12 Q. **[17]** Pour revenir maintenant justement sur les
13 travaux de pavage qui ont été réalisés par la
14 Ville, à quel moment, à quelle occasion vous avez
15 eu connaissance de ces travaux, de la réalisation
16 des travaux?

17 R. Si vous me permettez, juste avant, parce qu'en
18 septembre on a envoyé à la Ville une demande de
19 consentement, c'est la pratique qu'on fait quand on
20 implante le réseau, avec le plan de détail de la
21 traversée du boulevard des Entreprises. Ça a été
22 envoyé en septembre deux mille seize (2016) à la
23 Ville pour approbation pour pouvoir nous permettre
24 de réaliser ces travaux-là. On était en attente du
25 retour de cette demande de consentement-là.

1 Et puis, c'est à une réunion... Il y a des
2 réunions avec la Ville de Terrebonne qui avaient
3 été statuées de façon périodique aux trois ou
4 quatre mois, étant donné qu'il y avait plusieurs
5 travaux d'Hydro-Québec sur le territoire de
6 Terrebonne. Je vous rappelle que la ligne
7 Chamouchouane est quand même une ligne 735 qui
8 traverse, en partie, le territoire de la Ville de
9 Terrebonne, où ce que ça nécessite plusieurs
10 travaux. Plus, il y avait tout autre dossier en
11 relation avec la Ville et puis Hydro-Québec. On
12 avait choisi communément à la Ville de faire des
13 réunions avec les dirigeants de la Ville à tous les
14 quatre mois pour s'assurer que tout va bien et puis
15 tout tourne rond.

16 C'est en novembre, à une de ces rencontres-
17 là qu'on a appris que le pavage était en train de
18 se faire. Au moment de la réunion, il se faisait
19 puis il se faisait de façon finale. Il était comme
20 rendu trop tard pour agir ou pour faire quoi que ce
21 soit. La paveuse était là, là, avec les rouleaux à
22 compaction, et caetera.

23 Q. [18] Quand vous dites : « Les travaux se faisaient
24 de façon finale », par opposition à?

25 R. Par opposition à la planification qu'il y avait

1 eue, où est-ce qu'on avait une couche de base, en
2 deux mille seize (2016), puis une couche finale en
3 deux mille dix-sept (2017), selon l'information
4 qu'on avait eue en juin deux mille seize (2016).

5 Q. **[19]** Je vais vous référer à la pièce HQD-1,
6 document 8. Si vous voulez bien l'identifier puis
7 nous expliquer son contenu, s'il vous plaît?

8 R. Euh... Oui. C'est une question?

9 Q. **[20]** Oui.

10 R. Oui.

11 Q. **[21]** Ou un ordre.

12 R. C'est dans le fond, le résumé, le compte rendu des
13 rencontres qu'il y avait entre la Ville et Hydro-
14 Québec, où est-ce qu'on passait à travers plusieurs
15 dossiers. Je ne me souviens pas de tout là, mais il
16 y avait toutes sortes de dossiers pour lesquels on
17 discutait avec la Ville dont celui-là qui a fait
18 l'objet de... On a été informé à ce moment-là que
19 le pavage était en train de se réaliser.

20 Q. **[22]** Étiez-vous présent à cette rencontre?

21 R. Oui. Je m'en souviens. Ça m'avait chargé d'émotion.

22 Q. **[23]** À cette occasion, est-ce que la Ville a
23 demandé à Hydro-Québec de procéder à une traverse
24 via une technique sans tranchée, du boulevard des
25 Entreprises?

1 R. Il y a eu toutes sortes de discussions, il y a eu
2 toutes sortes d'échanges sur les méthodes à
3 utiliser. Pour nous, ce n'était pas envisageable à
4 ce moment-là de tout de suite se lancer dans un
5 forage puis de faire ça de façon forage. On avait
6 un ensemble d'études géotechniques déjà de
7 disponibles pour le poste. On savait que Terrebonne
8 était un endroit où est-ce qu'il y a du sable en
9 abondance et de l'eau en abondance. La combinaison
10 des deux faisait en sorte qu'on ne s'est pas lancé
11 immédiatement de dire : O.K. Pas de problème, on va
12 faire ça en forage.

13 On a continué à discuter avec la Ville pour
14 faire valoir notre point de vue sur une méthode
15 conventionnelle. C'est ce qu'on a choisi à ce
16 moment-là, et non pas de se lancer tout de suite en
17 appels d'offres. Tout ce qu'on avait, c'est qu'on a
18 retiré ce tronçon-là du document qui était, en
19 novembre, en appels d'offres ou sur le point d'être
20 lancé en appels d'offres. On a modifié le plan, ça
21 fait qu'on est parti en appels d'offres avec un
22 plan où est-ce qu'il y avait un arrêt avant le
23 boulevard des Entreprises.

24 Q. **[24]** Je vais vous référer maintenant à la pièce T-8
25 qui a été déposée par la ville de Terrebonne dans

1 le présent dossier. Est-ce que vous avez un cahier?

2 Oui.

3 R. Elle n'est pas numérotée, moi, la mienne.

4 Q. **[25]** Ah?

5 R. Oui.

6 Q. **[26]** Oupelay...

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est lundi pour tout le monde, particulièrement
9 pour vous.

10 Q. **[27]** Ça va aller?

11 R. Oui.

12 Q. **[28]** Parfait.

13 R. C'est ça qui arrive quand il y a de l'eau. Juste un
14 peu de sable puis on vous aurait fait une
15 démonstration.

16 Me MARION BARRAULT :

17 Q. **[29]** Ça m'arrive souvent.

18 R. Désolé. La pièce numéro 8?

19 Q. **[30]** Oui. La pièce T-8. Est-ce que vous pouvez
20 l'identifier, s'il vous plaît?

21 R. Oui. C'est un courriel qui a été envoyé le vingt-
22 neuf (29) novembre directement à monsieur Stéphane
23 Larivée, en copie monsieur Sauriol et monsieur
24 Bouchard.

25 Q. **[31]** Qui a envoyé ce courriel? Excusez-moi.

1 R. C'est moi-même qui ai envoyé le courriel.

2 Q. **[32]** Et quel était l'objet de votre courriel?

3 R. Le courriel... C'était plutôt d'initier une
4 discussion sur les méthodes utilisées. Avant
5 d'envoyer le courriel, on s'est validé à l'interne
6 à savoir qu'est-ce que le Guide des bonnes
7 pratiques de l'entente Hydro-Québec municipale
8 recommandait dans de telles situations. Et puis,
9 suite aux recherches, on est arrivé à la conclusion
10 qu'on pouvait proposer différentes méthodes, mais
11 toutes les méthodes étaient dans le sens d'une
12 excavation conventionnelle.

13 Q. **[33]** Je vais vous référer maintenant à pièce HQD-1,
14 document 10.

15 R. Oui.

16 Q. **[34]** Est-ce que vous pouvez identifier puis nous
17 expliquer ce document?

18 R. C'est un document... Il est daté du dix (10) mai,
19 mais je pense qu'on l'a reçu un peu plus tard là.
20 C'est une résolution municipale qui donne un signe
21 de non recevoir de faire une méthode
22 conventionnelle, qu'on devait le faire par forage.

23 Q. **[35]** Je vais vous référer maintenant à la pièce
24 suivante, le document 11. Est-ce que vous pouvez
25 également identifier ce document?

1 R. Oui. Le document, il est daté de juin deux mille
2 dix-sept (2017), il a été envoyé à monsieur Boucher
3 et puis c'est moi qui l'ai envoyé.

4 Q. **[36]** Parfait. Et puis quel était l'objet de votre
5 correspondance?

6 R. Dans le fond c'était, premièrement, de signifier
7 que nous avons bel et bien reçu la résolution
8 municipale. Et puis que pour des raisons
9 techniques, parce qu'on avait évolué encore une
10 fois, dans notre réflexion, on avait regardé les
11 options et puis on avait déjà exclu plusieurs
12 options d'emblée, qui étaient des forages uniques
13 là, conduit par conduit, étant donné la quantité de
14 conduits. Et puis, on savait aussi qu'il y avait
15 beaucoup d'eau dans la ville de Terrebonne parce
16 qu'on avait commencé les travaux du poste puis que
17 ça causait encore plus de problèmes étant donné
18 qu'il y avait de l'eau et du sable. C'était, pour
19 nous, très risqué de se lancer là-dedans. Donc, on
20 voulait argumenter avec la Ville, puis on voulait
21 aussi les ramener au niveau du sérieux sur les
22 méthodes et bonnes pratiques qui sont recommandées
23 dans des situations similaires.

24 Q. **[37]** On continue toujours dans l'ordre, le document
25 12. Pouvez-vous également l'identifier puis nous

1 expliquer son contenu, s'il vous plaît?

2 R. C'est un courriel que j'ai reçu de monsieur
3 Bouchard. Dans le fond, c'était une répétition à
4 savoir qu'étant donné qu'il avait envoyé une
5 résolution, c'était pour eux la fin de ce dossier-
6 là et que la Ville était fixée sur la position à
7 retenir.

8 Q. **[38]** Est-ce qu'Hydro-Québec a mandaté des experts
9 pour évaluer les conditions de sol et l'utilisation
10 d'une technique sans tranchée, suite à l'adoption
11 de la résolution de la Ville?

12 R. À partir de ce moment-là, nous, on a regardé
13 différentes options. On avait déjà entamé des... ou
14 commencé à préparer des devis pour traverser
15 l'autoroute 640 par forage, et on avait regardé
16 tout ce que ça prenait et tout ce que ça comportait
17 comme risques et enjeux. Et puis, à partir de là,
18 comme Hydro-Québec n'est pas un spécialiste dans
19 les forages là, on connaît les forages, mais on
20 n'est pas des spécialistes en la matière, on a fait
21 appel à une firme qui avait cette spécialité-là
22 pour les forages.

23 Q. **[39]** Si je vous réfère à la pièce HQD-1, document
24 15, est-ce que vous pouvez l'identifier, s'il vous
25 plaît?

1 R. C'est le rapport reçu de NOEX par monsieur Steeve
2 Larivière.

3 Q. **[40]** Et quand est-ce que vous avez reçu... Quand
4 est-ce que ce rapport-là a été émis?

5 R. On l'a reçu au courant de l'été là, vers le onze
6 (11) août deux mille dix-sept (2017)... deux mille
7 dix-sept (2017), oui, qu'on a reçu le rapport de
8 NOEX qui confirmait un peu notre... notre... pas
9 notre intuition, mais notre analyse à savoir que
10 oui, c'est réalisable par fonçage parce que c'est
11 la dernière méthode qui reste, toutes les autres
12 généraient des risques d'affaissement importants
13 puis des questions d'encombrement. La technique par
14 forage est pour nous... À la lecture du rapport, on
15 comprenait qu'elle n'était pas sans risque puis
16 elle était surtout plus coûteuse qu'une méthode
17 conventionnelle. De là, qu'on a... C'est ça.

18 Q. **[41]** Et donc, qu'a décidé Hydro-Québec à la suite
19 de la lecture de ce rapport-là?

20 R. Hydro-Québec a décidé de continuer à argumenter
21 avec la Ville, à savoir, d'aller vers une méthode
22 conventionnelle qui était moins coûteuse et qui
23 était surtout moins risquée.

24 Q. **[42]** Est-ce que c'est vous qui avez repris les
25 discussions avec la Ville après l'émission du

1 rapport de NOEX?

2 R. On a eu différentes discussions, parce que la
3 Ville, faut comprendre qu'on n'était pas... On
4 n'avait que ce dossier-là. On avait plusieurs... Le
5 reste du vingt kilomètres (20 km) dans le fond à
6 traiter avec la Ville par lots de travail et puis
7 par les différentes discussions, on a fini par
8 choisir d'envoyer le rapport à la Ville de
9 Terrebonne.

10 Q. **[43]** Et est-ce que vous savez pourquoi Hydro-Québec
11 a par la suite attendu le mois d'avril deux mille
12 dix-huit (2018) pour déposer sa demande à la Régie
13 de l'énergie?

14 R. Ici, je vous ramène à l'automne deux mille dix-sept
15 (2017). C'était une période électorale. Hydro-
16 Québec sait très bien que pendant la période
17 électorale, surtout dans ce contexte-là, une
18 période électorale municipale, ne voulait pas
19 devenir un enjeu électoral de pavage, forage, etc.
20 On ne voulait pas se retrouver coincés dans les
21 partis politiques de cette région-là, puis que ce
22 dossier-là devienne une tendance politique. On a
23 choisi d'attendre la fin, le résultant des
24 élections, puis la mise en place du nouveau conseil
25 municipal et puis on a choisi d'attendre ce moment-

1 là pour faire une ultime discussion avec les
2 nouveaux élus qui étaient en place.

3 Q. **[44]** Vous nous avez parlé tout à l'heure du câble
4 d'alimentation du poste Judith-Jasmin qui avait été
5 installé en aérien temporaire donc, à la suite de
6 la décision qui a été rendue l'année passée sur la
7 demande d'ordonnance de sauvegarde, vous nous avez
8 dit que le temporaire aérien avait été donc,
9 construit. Est-ce que vous avez évalué les coûts
10 qui avaient été associés à la construction de cette
11 ligne?

12 R. On avait, l'année passée, soumis une valorisation
13 de ce qu'on pensait que ça coûtait le faire en
14 aérien. Depuis ce temps, on l'a réalisé. Donc, on
15 sait combien que ça nous a coûté. Je pense que
16 c'est un document qui a été déposé aussi avec la
17 valorisation à combien qu'on est rendu. À ça, on a
18 ajouté le coût de démantèlement qui est à prévoir
19 dans l'année qui vient.

20 Q. **[45]** On pourra revenir sur les chiffres exacts de
21 cette évaluation-là dans le cadre du panel numéro
22 2, donc, sur les aspects techniques. Est-ce qu'il
23 serait possible, Monsieur Lavoie, d'assurer de
24 façon pérenne l'alimentation auxiliaire du poste
25 Judith-Jasmin au moyen de cette alimentation

1 temporaire?

2 R. Mettons dans une ultime impossibilité de réaliser
3 les travaux, électriquement, ça pourrait rester
4 comme ça. Ce n'est pas recommandé, mais ça pourrait
5 rester comme ça. Faut comprendre que quand on
6 installe du souterrain, on aime qu'il soit en
7 continuité tout le temps. Là c'est qu'on vient de
8 lui faire un peu un maillon dans une chaîne où est-
9 ce qu'on vient faire un point d'exposition aux
10 intempéries. On aimerait mieux qu'il soit en
11 continuité. Électriquement, ça fonctionne, mais on
12 aimerait mieux qu'il soit en continuité.

13 De toute façon, on a le même problème
14 aujourd'hui, parce qu'on a cinq autres artères à
15 traverser. En aérien, faire la même méthode c'est
16 physiquement impossible. Dans l'emprise où est-ce
17 qu'on est, il y a déjà le réseau de distribution
18 aérien. Il y a les poteaux qu'on a mis le
19 temporaire. Il y avait déjà un circuit aérien
20 dessus. Et puis, les autres c'est occupé par une
21 ligne à cent vingt mille volts (120 000 V) une
22 biterne, deux circuits et une ligne sept cent
23 trente-cinq mille volts (735 000 V) qui passe dans
24 le même espace. Donc, on ne pourrait pas mettre
25 trois séries de poteaux avec deux circuits dessus,

1 puis traverser le boulevard. Il n'y a physiquement
2 pas de place.

3 Q. **[46]** Et est-ce qu'en ajoutant ces autres câbles,
4 les câbles d'alimentation de la charge locale, est-
5 ce qu'on pourrait les ajouter en souterrain sans
6 avoir à de nouveau excaver la chaussée? Vous voulez
7 que je répète la question? Est-ce qu'il serait
8 possible d'introduire en souterrain les câbles
9 d'alimentation pour desservir. Les cinq câbles dont
10 vous nous parlés qui sont à installer au courant
11 des prochaines années, est-ce qu'il serait possible
12 de les installer en souterrain, une fois que les
13 conduits seront déjà présents, sans avoir de
14 nouveau à réexcaver?

15 R. Si on installe un massif de conduit, peu importe la
16 méthode, on installe un massif, on vous parlait
17 tantôt de douze (12) conduits qu'on installe. On
18 installe tout le temps pour le futur. Sur les douze
19 (12) conduits, il y a peut-être dix (10) conduits
20 réellement disponibles, ça fait qu'il va rester de
21 la place encore pour le futur, puis répondre aux
22 besoins de croissance vers la Montée Gascon.

23 Q. **[47]** Je vais vous amener maintenant à discuter des
24 techniques pour la construction donc du réseau
25 souterrain sur le boulevard des Entreprises.

1 Pouvez-vous nous rappeler quelle est la technique
2 qui est privilégiée par le Distributeur pour la
3 traverse du boulevard des Entreprises et les
4 raisons pour lesquelles elle est privilégiée.

5 R. Nous on voudrait creuser de façon conventionnelle.
6 Un des facteurs là-dedans c'est au niveau de la
7 profondeur. C'est une excavation qui a environ un
8 maximum d'un point deux mètre (1.2 m) de profondeur
9 et puis on voudrait refaire l'infrastructure de
10 chaussée, puis refaire le pavage avec une
11 surlargeur de chacun des côtés. Dans une des
12 dernières solutions qui avait été proposée à la
13 Ville, on ajoutait même un suivi à moyen terme pour
14 s'assurer de la non-dégradation de la chaussée.

15 Q. **[48]** Savez-vous si Hydro-Québec a parfois recours à
16 l'utilisation d'une technique sans tranchée pour
17 traverser certains obstacles?

18 R. Comme je vous disais tantôt, Hydro-Québec connaît
19 cette méthode-là. On n'est pas des experts, mais on
20 connaît cette méthode-là, parce qu'on traverse des
21 voies ferrées, on traverse des autoroutes, on
22 traverse des zones où est-ce que pour des contextes
23 environnementaux ou pour des problématiques, on
24 utilise cette technique-là. Faut comprendre qu'à
25 chaque fois, c'est des conditions géologiques qui

1 sont différentes, qui nécessitent une ingénierie et
2 un détail, une réflexion pour s'assurer des
3 méthodes périphériques aux méthodes de forage.

4 Hydro-Québec utilise rarement les forages
5 dirigés, parce que c'est un conduit. Ça limite la
6 quantité de câbles. Ça arrive qu'on utilise ça,
7 mais généralement, quand on fait du souterrain,
8 c'est pour plusieurs conduits. Donc, cette méthode-
9 là est souvent exclue.

10 Q. **[49]** Est-ce que vous avez utilisé une technique
11 justement de forage dans la ville de Terrebonne
12 dans le cadre du projet Judith-Jasmin?

13 R. On a utilisé la technique par forage à cinq
14 reprises. On a trois traversées d'autoroute dont
15 une qui a fait l'actualité le dix-neuf (19)
16 décembre où est-ce qu'on a fermé l'autoroute 640
17 juste avant les Fêtes pour les problèmes
18 d'affaissement qu'il y a eus. Mais au-delà de ça,
19 on a fermé ça, le Père-Noël a pu distribuer les
20 cadeaux. Ça fait qu'on était contents, on ne
21 faisait plus l'objet des médias.

22 Ça c'est trois forages quand même
23 d'envergure où est-ce qu'ils ont trois cents pieds
24 (300 p.) de long. Une centaine de mètres (100 m)
25 chacun avec un diamètre de trois pieds (3 pi.).

1 Ensuite on a un autre endroit où est qu'on a choisi
2 d'installer par forage, qui était de très courte
3 longueur qui avait un obstacle important, qui avait
4 un égout collecteur pour lequel on ne connaissait
5 pas l'état et avec les problématiques de
6 profondeur, on arrivait à une interférence, ça fait
7 qu'on a choisi cette méthode-là d'aller en-dessous,
8 puis d'utiliser cette méthode-là. Et puis, il y a
9 un autre... Il y a une rivière à traverser où est-
10 ce que pour des questions environnementales, on a
11 choisi le forage dirigé pour traverser la rivière.

12 Q. [50] Parfait. Alors, ce sera tout pour mes
13 questions à monsieur Lavoie. On retrouvera monsieur
14 Lavoie dans le panel 2, comme je vous l'ai expliqué
15 pour l'évaluation des coûts. Donc, le témoin
16 suivant, monsieur Louis Nolin.

17 Q. [51] Donc, Monsieur Nolin, toujours dans le cadre
18 de l'adoption de la preuve, je vais tout d'abord
19 vous demander si la pièce HQD-2, document ça
20 devrait être le 2 en principe. Excusez-moi, votre
21 curriculum vitae. Juste s'assurer qu'on a le bon.

22 M. LOUIS NOLIN :

23 R. Je cherche. Un instant. Le document 2, pardon?

24 Q. [52] Donc, HQD-2, Document 1.2, votre c.v. A-t-il
25 bien été préparé par vous ou sous votre contrôle?

1 R. J'ai de la misère à le trouver dans le cartable,
2 mais...

3 Q. **[53]** Il n'est peut-être pas dans votre cartable,
4 mais...

5 R. Il n'est pas dans le cartable.

6 Q. **[54]** Madame Normand peut vous le montrer.

7 R. Mais je sais que je vous ai soumis un c.v. Il a été
8 préparé par moi.

9 Q. **[55]** Parfait. Est-ce que vous avez pris
10 connaissance des pièces HQD-1, document 1?

11 R. Oui.

12 Q. **[56]** Document 4. On va y aller dans l'ordre. 4, le
13 5.

14 R. Oui.

15 Q. **[57]** Le 6.

16 R. Oui. Oui.

17 Q. **[58]** Le 7.

18 R. Oui.

19 Q. **[59]** Le 8, et on achève...

20 R. Oui.

21 Q. **[60]** ... et le 9.

22 R. Oui.

23 Q. **[61]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
24 comme votre témoignage dans le présent dossier?

25 R. Oui.

1 Q. **[62]** Parfait. Monsieur Nolin, est-ce que vous
2 pouvez nous expliquer votre parcours professionnel
3 et académique?

4 R. Je suis ingénieur civil gradué de l'Université
5 McGill, je travaille pour Stantec depuis treize
6 (13) ans, je suis donc ingénieur. Je chapeaute une
7 équipe d'une trentaine d'ingénieurs, techniciens et
8 autres corps de métier professionnels. On fait
9 principalement de l'ingénierie de détail pour
10 Hydro-Québec, donc, les compagnies d'énergie au
11 Canada, et aussi pour les compagnies de
12 télécommunication. Donc, on fait... Et je m'occupe
13 plus spécifiquement en plus de chapeauter l'équipe
14 du volet civil, donc, tout ce qui est souterrain
15 versus des collègues qui s'occupent des... de tous
16 les artères aériens.

17 Q. **[63]** Pouvez-vous nous expliquer à quel titre
18 Stantec a été impliqué dans le dossier qui nous
19 occupe aujourd'hui et depuis quand? En vous
20 adressant, s'il vous plaît, au régisseur.

21 R. Oui, sans faute. Pardon. On a répondu à un appel
22 d'offres émis par Hydro-Québec Exploitation pour
23 une ingénierie de détail pour le poste
24 Judith-Jasmin à la fin, donc, je dirais, novembre,
25 décembre deux mille quinze (2015), un mandat qu'on

1 a reçu, qui nous a été octroyé un peu avant les
2 Fêtes en deux mille quinze (2015) pour débiter dès
3 janvier deux mille seize (2016). C'est un projet...
4 c'est un énorme projet, Martin le mentionnait,
5 presque vingt-cinq kilomètres (25 km) de conduits
6 civils. Donc, c'est ça, donc, on était impliqué à
7 titre d'experts-conseils dans... avec une
8 panoplie... un échéancier, une panoplie de plans,
9 lotissements bien définis. Donc, c'est ça, on est
10 impliqué depuis et encore aujourd'hui, donc, les
11 travaux sont encore en cours comme Martin le
12 mentionnait et ça nous occupe, ça occupe une bonne
13 portion de notre équipe depuis ce temps-là.

14 Q. [64] Donc, vous avez adopté un certain nombre de
15 documents en preuve, on va y référer. Le premier
16 document, donc, le document 1, est-ce que vous
17 pouvez nous l'expliquer, s'il vous plaît?

18 R. Donc, c'est un schéma de la... c'est une portion de
19 la Ville de Terrebonne, oui, une portion de la
20 Ville de Terrebonne sur laquelle on peut voir donc
21 en vert le premier lot de travail et je vais voir
22 la date. Donc, le document n'est peut-être pas
23 daté. En réalité, ça représente le lotissement
24 comme on... comme on le représentait parce qu'il a
25 évolué beaucoup, Martin le mentionnait, donc,

1 pour... pour rentrer dans certaines échéances,
2 certaines... certains impondérables qu'on a
3 rencontrés, il a fallu le remorceler mais à un
4 certain moment c'était le lotissement, donc en
5 vert, le lot 1 de travail, parlons en lots civils,
6 le lot 2 en bleu, donc, sur le boulevard des
7 Entreprises jusqu'à Montée-Gascon et les sorties de
8 poste qui vont jusqu'au... au forage et le lot 3
9 qui a été morcelé mais donc en jaune. Voilà.

10 Puis je porte à votre attention que les
11 forages sont... sous la 640 sont juste pas
12 représentés à l'endroit. Donc, c'est un document
13 qui date probablement de seize (16) ou dix-sept
14 (17) et comme on vient de réaliser en fin dix-huit
15 (18) les forages sous la 640, donc, ça a évolué
16 beaucoup là. Mais c'est un document... c'est un
17 document de travail, ça nous permettait d'échanger
18 avec les différents intervenants dont la Ville.

19 Q. **[65]** Et est-ce qu'on peut voir la traverse du
20 boulevard des Entreprises sur ce plan?

21 R. Oui, tout à fait. Bien, en réalité, on voit le
22 boulevard des Entreprises et on voit à
23 l'intersection de la zone verte et de la zone bleue
24 c'est encerclé sur le... donc, c'est le... c'est le
25 passage, c'est le bout du... du chemin d'accès qui

1 vient du poste et à l'intersection du boulevard des
2 Entreprises.

3 Q. **[66]** Est-ce qu'on doit comprendre que la traverse
4 du boulevard des Entreprises faisait partie de
5 votre mandat?

6 R. Oui. Bien, comme tout le... tout le civil de tout
7 ce que vous voyez là. Donc, notre mandat donc
8 était... était... avait deux volets ou plusieurs
9 volets mais dont deux principaux, un, concevoir des
10 massifs pour recevoir des câbles. Donc, on a une
11 série de plans civils puis une série de plans
12 électriques souterrains. Donc, cette traversée-là
13 est en tranché, comme tout le reste, devait se
14 faire en tranchées, donc, en méthode
15 conventionnelle, en tranchées ouvertes de neuf (9)
16 conduits et certaines zones à douze (12) et à
17 quinze (15) ponctuellement mais principalement,
18 disons, neuf (9) conduits et les plans électriques.
19 Donc, on dessert électriquement toutes les zones,
20 avec différents canaux d'énergie mais, c'est ça, la
21 traverse était... était incluse, effectivement,
22 pour répondre à la question.

23 Q. **[67]** Dans le cadre de votre mandat qui vous a été
24 confié par Hydro-Québec, est-ce que vous étiez
25 amenés à discuter avec le représentant de la Ville

1 de Terrebonne?

2 R. Oui, on l'a fait à plusieurs reprises. On les a
3 rencontrés. Bien, premièrement, c'était dans notre
4 mandat, c'était dans notre proposition pour... à
5 titre d'enjeux majeurs dont... d'où de par la
6 taille du projet, on devait impliquer et la Ville
7 et s'impliquer aussi dans les discussions pour
8 atténuer un peu l'impact, comprendre leurs besoins,
9 émettre les besoins de nos clients parce qu'il faut
10 comprendre qu'on est... on parle un peu au nom
11 d'Hydro-Québec. A certaines reprises, on avait des
12 représentants d'Hydro-Québec avec nous, notamment
13 souvent monsieur Gianfranco Passuello, mais
14 d'autres fois, on était seul et on... Donc, on
15 était un peu les leviers entre la Ville et... les
16 courroies de transmission entre la Ville et
17 Hydro-Québec, notre client ultime. Donc, c'est ça,
18 on est intervenu, à plusieurs reprises, on a été
19 impliqué, à plusieurs reprises.

20 Q. **[68]** Quand vous dites « on », est-ce que vous étiez
21 le seul interlocuteur de Stantec avec la Ville de
22 Terrebonne?

23 R. Non, de par mes fonctions, je m'occupe de plusieurs
24 projets, je chapeaute plusieurs... une équipe donc
25 d'une trentaine d'individus et je suis assisté...

1 j'étais assisté, et je le suis encore, par
2 Marie-Josée qui est, je dirais, la princi... la
3 personne qui a échangé le plus avec la municipalité
4 notamment par courriel ou par téléphone pour
5 avoir... Donc, elle est un peu la présence
6 permanente du projet. Donc, voilà, non, je n'étais
7 pas le seul.

8 Q. **[69]** Encore fois, s'il vous plaît, vous adresser au
9 régisseur.

10 R. Oui, je suis désolé.

11 Q. **[70]** A quelle fréquence, est-ce que vous échangez
12 avec la Ville de Terrebonne?

13 R. Certaines journées plusieurs fois par jour mais
14 on... je dirais qu'au début du mandat,
15 définitivement au début, dès les premières... Bien,
16 donc, on a eu une première rencontre le premier
17 (1er) février et ensuite, on fixait des rendez-vous
18 périodiques mais il y a eu des échanges de plans
19 donc après ça. Donc, depuis quatre ans, on échange
20 des plans régulièrement notamment pour ce qu'on
21 appelle les acceptations de tracé, s'assurer que
22 tout le monde est sur la même page, et ensuite, les
23 acceptations finales des... des projets. Donc,
24 plusieurs rencontres.

25 Q. **[71]** Et lors de ces rencontres, qui étaient les

1 interlocuteurs auprès de la Ville?

2 R. Ils ont changé beaucoup. Je dirais aujourd'hui, on
3 sait exactement à qui on doit s'adresser pour
4 obtenir pas les bonnes réponses mais plutôt les
5 approbations qu'on... qu'on cherche à obtenir,
6 donc, monsieur Bourassa de la ville. Donc, dans
7 le... dans le travail quotidien, Marie-Josée et
8 Patrick se communiquent régulièrement, donc, les
9 enjeux, je dirais, très concrets, mais au départ,
10 on a eu affaires avec monsieur Beauséjour de la
11 ville, monsieur Larrivée, on a... C'est ça.

12 Donc, toute une panoplie de gens à qui on a
13 exposé notamment au début ce plan et d'autres un
14 peu plus... pas exhaustifs mais à grande échelle du
15 projet notamment pour comprendre un peu leurs
16 enjeux de travaux parce qu'on ne sait pas... Et
17 puis, on en parle aujourd'hui parce que c'est le
18 sujet mais on fait ça aussi avec tous nos... toutes
19 les municipalités et autres ministères qu'on
20 doit... avec qui on a... avec qui on fait affaires.
21 Donc, pour comprendre leur enjeux puis partager
22 ceux de nos clients.

23 Q. [72] Je vais vous référer maintenant à la pièce
24 HQD-1, document 4.

25 R. Oui.

1 Q. [73] Donc, est-ce que vous pouvez nous expliquer
2 cette pièce?

3 R. Donc, c'est le compte-rendu de la rencontre qui a
4 eu lieu le premier (1er) février deux mille seize
5 (2016) à laquelle étaient présentes beaucoup de
6 personnes dont moi et plusieurs représentants de la
7 ville et représentants d'Hydro-Québec dont madame
8 Nuckle, si je me rappelle bien, qui est aux
9 affaires, je ne sais pas, municipales ou relations
10 avec le milieu, je pense qu'on appelle, et c'est un
11 compte rendu dans lequel on... notamment on parle
12 des travaux civils à venir. Je ne crois pas que
13 c'est annexé mais il y a eu partage d'un certain
14 nombre de plans pour expliquer. Donc, étant très...
15 plusieurs personnes sont très visuelles, donc, on
16 apporte... donc des plans, même... Donc, à cette
17 première rencontre, il n'y avait aucune ingénierie
18 de débuté. C'était plus à l'état conceptuel. Mais
19 reste que ça permet d'échanger puis les points
20 d'arrivée, donc le poste étant déjà fixe et les
21 points d'arrivée ou les lignes qu'on doit raccorder
22 étant aussi déjà fixes, c'est que le tracé qui peut
23 changer et notamment, donc les vingt-deux
24 kilomètres (22 km) prévus de massif à neuf
25 conduits.

1 Donc, les travaux civils qui devaient
2 commencer au printemps suivant, printemps dix-sept
3 (2017), et s'échelonner de façon optimiste jusqu'à
4 l'automne deux mille dix-huit (2018), donc que les
5 travaux civils vont se terminer cette année. Voilà!

6 Q. [74] Vous nous disiez que des plans avaient été
7 échangés dans le cadre de cette rencontre. Est-ce
8 que vous vous souvenez si la traverse du boulevard
9 des Entreprises apparaissait déjà au moment de
10 cette rencontre?

11 R. Oui. Pas spécifiquement. Donc, à cette époque-là,
12 on ne parlait pas de la traverse du boulevard des
13 Entreprises, on parlait du massif, des lots de
14 travail. Donc, on morcelait déjà... Donc à la pièce
15 précédente. On morcelait des lots de travail pour
16 rendre ça un peu constructible par un entrepreneur.
17 Donc on en parlait déjà. Et notamment pour
18 comprendre les enjeux, il fallait faire comprendre
19 à la Ville l'enjeu de sortir les quatre massifs
20 principaux, dont un qui devait passer sur le
21 boulevard des Entreprises. Donc, de façon très
22 simple, il y a qu'une artère qui fait d'est en
23 ouest de ce côté-là de l'autoroute, et aussi de
24 passer sous l'autoroute 640 à trois reprises. Donc,
25 on cherchait un peu... C'est une rencontre très

1 préliminaire, mais comme ça allait aligner le reste
2 de nos travaux d'ingénierie, elle était
3 primordiale.

4 Q. [75] Je vais vous demander maintenant de bien
5 vouloir identifier la pièce HQD-1, Document 5.
6 Simplement à titre informatif, la Ville de
7 Terrebonne a également déposé cette pièce sous la
8 cote T-7. Simplement, la Ville de Terrebonne a
9 déposé effectivement les plans qui étaient joints
10 au courriel donc de monsieur Beauséjour.

11 R. Donc, c'est un courriel de Raphaël Beauséjour qui
12 m'a été adressé le dix-huit (18) février deux mille
13 seize (2016). Donc, monsieur Beauséjour était
14 l'interlocuteur qui nous avait été désigné suite à
15 cette rencontre du premier (1er) février dont on
16 vient de parler, dans lequel donc on m'énumère un
17 certain nombre de travaux. Donc, en réalité,
18 c'était un intrant qu'on recherchait, quels sont
19 les travaux de la ville à venir. Donc, les
20 réfections de pavage, des fois il y a des travaux
21 d'égouts, aqueduc qui sont à venir. Donc, on essaie
22 d'imbriquer un peu nos travaux là-dedans ou de
23 devancer nos travaux, de les retarder en fonction
24 de ça pour des raisons bien simples. Donc, c'est
25 les bonnes pratiques dans notre domaine d'assurer

1 que nos clients et leurs clients ultimes, ou plutôt
2 les entités dans lesquelles ils ont à travailler,
3 puissent se marier et gêner moins le public
4 possible.

5 Donc, c'était purement une... C'est ça.
6 C'était un intrant. Et on reçoit ici l'information
7 à l'effet que la réfection du boulevard des
8 Entreprises entre l'impasse, donc qui est à
9 l'extrémité ouest du boulevard des Entreprises, et
10 le chemin Claude-Léveillée vont se faire en deux
11 mille seize - deux mille dix-sept (2016-2017). Pour
12 nous, ça nous apparaissait un enjeu. Ça a été le
13 sujet des discussions des prochaines rencontres.
14 C'est ça. C'était un peu l'élément déclencheur.

15 Q. [76] Donc, vous faites mention du point 1 de ce
16 courriel. Est-ce que vous pouvez nous parler un
17 petit peu du point numéro 3 de ce même courriel?

18 R. Oui. Donc, sur le boulevard Urbanova, qui est un
19 développement à l'ouest de ce qu'on appelle le lot
20 3, donc à l'ouest de la ville de Terrebonne, un des
21 secteurs qu'on doit desservir par un des massifs
22 qui va traverser l'autoroute 640, un des enjeux,
23 c'est de traverser. Donc il y a un pont. Martin
24 faisait référence, il y a un ruisseau qui porte un
25 nom, donc qui doit être traversé, qui n'est pas

1 juste une rigole en temps de crue, donc il y a de
2 l'eau à l'année, et on doit traverser ce pont,
3 trouver une méthode, une façon de le traverser.
4 Donc, c'était un intrant pour la Ville de nous
5 dire, bien, assurez-vous d'intégrer ça dans votre
6 ingénierie, de bien comprendre les enjeux.

7 Ce qu'on a fait, ou ce qu'on a tenté de
8 faire. Donc, l'ingénierie a été développée. Une
9 technique, Martin faisait référence, une technique
10 sans tranchée a été utilisée pour traverser ce
11 ruisseau-là sans interférence avec le milieu
12 humide. Donc une portée... J'essaie de me rappeler.
13 Je ne sais pas si on a les documents. Mais une
14 cinquantaine... une trentaine de mètres peut-être.

15 Q. [77] Donc, au terme de ce point numéro 3 quelle a
16 été la demande au niveau technique concrète, la
17 traverse du boulevard Urbanova?

18 R. Donc, c'est un courriel de la Ville. Donc, leur
19 demande était effectivement : le massif devra
20 passer en forage dirigé sous le cours d'eau. Donc,
21 je comprends, sans rentrer dans le détail, on
22 pourra y rentrer, là, mais le détail technique d'un
23 forage dirigé, bien, on comprenait bien qu'on ne
24 voulait pas une méthode traditionnelle. Est-ce que
25 c'est une demande de la Ville ou simplement de

1 toute façon les gens d'Environnement vont nous
2 dire, vous devez aller sans tranchée? On anticipait
3 déjà ça dès le moment de l'appel d'offres. Oui,
4 c'était une demande. Mais pour nous, on l'a pris
5 comme, O.K., on est tous sur la même page puis on
6 est d'accord qu'il faut y aller sans tranchée.

7 Q. **[78]** Et est-ce que cette même demande a été
8 formulée dans le cadre de cette correspondance-là
9 pour la traverse du boulevard des Entreprises?

10 R. Non. C'était... Non. On l'a présentée... Bien, il
11 n'est pas dans ce document-là. On l'a plutôt abordé
12 comme un... et sur nos plans préliminaires qui ont
13 suivi, comme une tranchée ouverte. Donc, on n'avait
14 pas... Pour nous, ce n'était pas au nombre des
15 secteurs où on devait utiliser une technique sans
16 tranchée, qui n'était pas encore élaborée à ce
17 moment-là. Donc, pour comprendre, en ingénierie, la
18 méthode vient après. C'est plutôt les enjeux qui
19 dictent de la méthode. Ici, aucun enjeu nous
20 faisait... Économiquement, ça ne valait pas le coup
21 de façon.

22 Q. **[79]** Je vais vous référer maintenant à la pièce
23 suivante, donc le document 6.

24 R. Oui.

25 Q. **[80]** Est-ce que vous pouvez identifier le document

1 s'il vous plaît?

2 R. Donc, c'est un compte rendu d'une réunion de
3 travail qui a eu lieu le vingt-huit (28) juin deux
4 mille seize (2016) entre Marie-Josée St-Pierre,
5 moi-même, Raphaël Beauséjour et Marc Bouchard de la
6 ville de Terrebonne. La rencontre a eu lieu au
7 bureau de la ville. Donc, c'était la première
8 rencontre de suivi après la rencontre préliminaire
9 ou préparatoire de février dans laquelle on...
10 donc, on revenait un peu à poser des questions.
11 Est-ce que les travaux... vos planifications de
12 travaux demeurent les mêmes? Est-ce que, de notre
13 côté, les travaux demeurent dans le même
14 calendrier?

15 Il y a eu échange donc encore une fois de
16 présentation un peu de documents pour bien
17 comprendre ce qui s'en venait. Et c'est une
18 rencontre ou ce sont des rencontres qu'on fait pour
19 aller un peu plus dans le détail des enjeux, encore
20 à la recherche d'informations. Donc, il faut se
21 rappeler que nos plans sont prévus être émis finaux
22 à l'automne suivant. Donc, on est encore en phase
23 préliminaire. Donc, tous les enjeux doivent
24 ressortir. On essaie de faire ressortir les
25 cailloux. Donc, ce qui va causer des problèmes au

1 moment de la construction, il faut les atténuer
2 puis mettre la lumière un peu sur ces zones grises.

3 Q. [81] Lors de cette réunion, il a été question du
4 lot numéro 2. Qu'est-ce qui s'est dit par rapport
5 au lot numéro 2?

6 R. Bien, en réalité, il a été question de chacun des
7 lots de travail. On essayait d'être très consistant
8 et très... pour pas s'égarer. Donc, le lot 1 a été
9 couvert. Le lot 2, donc qui, à ce moment-là,
10 partait du boulevard des Entreprises, donc à
11 l'ouest de l'intersection, donc ce qu'on appelle
12 aujourd'hui la traverse du boulevard des
13 Entreprises, donc à la limite du côté... de la
14 bordure du côté ouest du boulevard des Entreprises,
15 passer sous le boulevard des Entreprises et ensuite
16 longer le côté sud du boulevard des Entreprises
17 jusqu'à la montée Gascon. Donc, on a échangé sur
18 les enjeux.

19 Mon souvenir notamment, il y a une école de
20 formation professionnelle, donc il y avait un peu
21 d'enjeu de temps. Souvent aux abords des écoles, il
22 y a des... les plages horaires pour les travaux
23 doivent être respectées. Donc, c'était une...
24 c'était un élément important, et notamment suite à
25 la communication de février de monsieur Beauséjour,

1 à savoir on a des travaux qui s'en viennent. Donc,
2 on requestionnait à savoir quand est-ce que vont
3 arriver ces travaux-là et on obtient de
4 l'information pertinente, un peu risquée, mais
5 pertinente à l'effet qu'il va y avoir du pavage à
6 l'automne et couche finale... donc, couche de
7 finition ou de roulement à l'été suivant. Donc,
8 c'est ça. Donc, ce qui est pour nous, pas un enjeu,
9 mais qui va le devenir pour nos clients si les
10 travaux doivent être retardés. Donc, voilà, et
11 comme il n'y avait personne d'Hydro-Québec sur
12 place, pour nous, bien, ça devenait un élément
13 central un peu là.

14 Q. [82] Donc, une fois que vous avez eu cette
15 information de la part de la Ville, est-ce que vous
16 l'avez transmise à Hydro-Québec? Et si oui, à
17 qu'elle occasion, dans quel cadre?

18 R. Donc, évidemment, on... Mais pas évidemment, mais
19 dans le cadre de ce mandat-là, on fait des
20 rencontres de suivis mensuelles avec notre client
21 pour discuter des enjeux, discuter des méthodes,
22 discuter de l'avancement. Et je crois qu'on a eu
23 une rencontre dès le... Ça tombait à point. On
24 avait une rencontre dans les jours qui ont suivi et
25 on a eu des échanges là, notamment avec Sylvain

1 Perreault qui est le chef travaux pour voir un
2 peu... et Léandre Wart-Tardif pour voir un peu
3 comment l'échéancier de travaux pouvait être modelé
4 et voilà, à savoir qu'est-ce qu'on peut faire.
5 Donc, c'était plus on a une information un peu
6 sensible, il faut réagir avec ça, donc on a
7 transmis l'information.

8 Q. **[83]** Et à la suite, justement, de cette rencontre
9 avec Hydro-Québec, qu'est-ce qui a été décidé?
10 Quelles étaient les instructions d'Hydro-Québec?

11 R. Elles n'ont pas été immédiates, mais une des
12 solutions qui nous apparaissait... C'est un peu au
13 terme de la discussion avec Sylvain Perreault, il a
14 été décidé de rephaser les travaux et d'inclure la
15 traversée ou de traverser le Boulevard des
16 Entreprises tout de suite pour se libérer un peu de
17 ce carcan-là. Donc, d'inclure dans le lot 1, qui
18 était en préparation, dans le lot 1 civil, la
19 traversée. Donc, de se rendre à l'est du Boulevard
20 des Entreprises dans le lot 1 qui allait se
21 construire au printemps deux mille dix-sept (2017).

22 Q. **[84]** D'accord. Je vais vous référer maintenant au
23 document 7.

24 R. Oui.

25 Q. **[85]** Donc, document 7, il s'agit de la version

1 révisée, Monsieur le Régisseur. Il y a une version
2 qui a été déposée vendredi dernier, de ce document,
3 donc révisé, comprenant l'ensemble des pièces
4 jointes du courriel. Donc, Monsieur Nolin, est-ce
5 que vous pouvez identifier ce document?

6 R. Oui. C'est un courriel de ma collègue Marie-Josée
7 Saint-Pierre, daté du trente (30) septembre deux
8 mille seize (2016), qui porte sur l'émission des
9 plans quatre-vingt pour cent (80 %) civil du lot 1
10 de la ville de Terrebonne pour le Projet Judith-
11 Jasmin, envoyé à monsieur Raphaël Beauséjour, de la
12 ville de Terrebonne.

13 Q. **[86]** Oui.

14 R. Donc, dans lequel il y a... Donc, les plans civils.
15 Donc, on peut retrouver à la page 1 les plans
16 civils, les lettres, les formulaires de demandes de
17 consentement municipales, donc c'est un formulaire
18 standard et les plans, donc.

19 Q. **[87]** Vous l'avez peut-être mentionné, je l'ai peut-
20 être manqué. À quelle date le courriel a été
21 transmis à monsieur Beauséjour?

22 R. Le trente (30) septembre deux mille seize (2016).

23 Q. **[88]** D'accord.

24 R. Et dans lequel on... Et donc, dans le courriel, ma
25 collègue l'informe ou informe monsieur Beauséjour

1 que les travaux, tels que convenus dans nos
2 rencontres, vont se faire au printemps deux mille
3 dix-sept (2017). Exact. Donc, pour précéder les
4 travaux de pavage du Boulevard des Entreprises.

5 Q. **[89]** Et est-ce que les travaux annoncés par madame
6 Saint-Pierre concernaient également la traverse du
7 Boulevard des Entreprises? Visaient également cette
8 traverse-là?

9 R. Oui. Euh... Donc, c'est l'extrémité est du parcours
10 du lot 1. Donc, probablement le dernier plan. Je ne
11 les ai pas en tête, mais le dernier plan de la
12 série, donc 17 de 17... Je ne sais pas si les plans
13 sont annexés? Probablement. Oui. Donc, on peut voir
14 sur le plan 17 de 17, le PA-17, donc 0017, qui est
15 à l'est... pardon, à l'ouest du Boulevard des
16 Entreprises et le massif qui doit traverser le
17 Boulevard des Entreprises jusqu'à une liaison
18 aérosouterraine pour des fins de distribution et le
19 massif, donc les neuf nouveaux conduits, 1 à 9, qui
20 doivent arrêter pour être repris dans le lot 2.

21 Q. **[90]** Et de par votre expérience, savez-vous si la
22 Ville regarde ces plans, quand vous faites une
23 demande de consentement?

24 R. Donc, on reçoit... Je n'y suis pas quand ils le
25 regardent, mais on reçoit des commentaires des

1 municipalités, notamment dans ce cas-ci, de la
2 municipalité de Terrebonne avec des
3 mentions : Plans approuvés ou des annotations
4 manuscrites ou une liste d'annotations dans un
5 document annexé, à titre d'approbation. Donc, dans
6 ce cas-ci, il s'agit des plans émis pour obtenir
7 leur approbation. Donc, si on regarde dans le
8 cartouche, donc c'est le numéro de révision, c'est
9 la révision 00, vous la retrouverez en haut du Plan
10 de localisation, donc datée du trente (30)
11 septembre. Donc, on s'attend à obtenir dans le mois
12 qui suit, des commentaires ou simplement une
13 approbation des plans.

14 Q. [91] Parfait. Donc, si je comprends bien, à la
15 demande de consentement du trente (30) septembre
16 comprenant les plans visés, notamment la traverse
17 du Boulevard des Entreprises.

18 R. Tout à fait. Si on se réfère encore au Plan 17 de
19 17, la mention « Pavage existant » dans le Plan de
20 profil, donc dans la section du haut, montre que le
21 massif va être... Donc, le dégagement, le
22 recouvrement du massif va être de sept cent
23 cinquante millimètres (750 mm) et on ne l'inscrit
24 pas « Boulevard des Entreprises » ici. Si on se
25 réfère à la vue en plan, donc dans la section du

1 bas, c'est le Boulevard des Entreprises qui est
2 traversé là. Donc, oui.

3 Q. **[92]** Et quand est-ce que vous avez été mis au
4 courant des travaux de pavage de la Ville, en fait
5 de la réalisation effective des travaux?

6 R. La date m'échappe, mais à l'automne deux mille
7 seize (2016), dans une rencontre de suivi, Léandre
8 Wart-Tardif nous informe qu'il est passé sur le
9 chantier ou au poste, et que le pavage est en train
10 ou les paveuses sont en train d'opérer le pavage.
11 Est-ce qu'il est final? Ou simplement les couches
12 de base? On ne le sait pas trop, mais je sais qu'à
13 ce moment-là, on a l'information et qu'on avait un
14 enjeu là.

15 Q. **[93]** Et est-ce que vous vous souvenez si c'était
16 avant ou après la transmission du courriel de
17 madame Saint-Pierre pour la demande de
18 consentement?

19 R. C'était après. Ça a eu lieu, je vous dirais, fin
20 octobre, début novembre, au moment où... Donc,
21 après le trente (30) septembre.

22 Q. **[94]** Et une fois que vous avez été informé, donc
23 par monsieur Wart-Tardif de la réalisation des
24 travaux, quelle a été votre réaction?

25 R. Donc, étant courroie de transmission entre notre

1 client et des entités externes, on s'est référé à
2 notre client pour trouver des solutions. Donc, on a
3 informé donc notre client des enjeux, des
4 possibilités et on était en mode attente de
5 directives.

6 Q. [95] Je vais vous référer maintenant au document 9.
7 Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce document,
8 s'il vous plaît?

9 R. Oui. Donc, ce sont les plans annotés, datés du sept
10 (7) décembre deux mille seize (2016) transmis à
11 l'entrepreneur, donc à Stantec par la Ville de
12 Terrebonne dans lequel on retrouve les plans
13 scellés. Donc, on ne voit pas très bien là, mais je
14 reconnais mon sceau sur les plans. Et c'est le
15 plan... Encore une fois, je présume qu'il est
16 marqué « 17 de 17 », en bas à droite, dans lequel
17 on voit le tampon approuvé par monsieur Patrick
18 Bourassa en date du sept (7) décembre deux mille
19 seize (2016) et sur lequel on voit des notes
20 manuscrites en bleu et une note en rouge marquée
21 « Forage » sous le Boulevard des Entreprises.

22 Q. [96] Est-ce que c'était la première fois que la
23 Ville vous demandait de procéder par forage sous le
24 Boulevard des Entreprises?

25 R. C'est la première fois, à ma connaissance, où on

1 obtient cette... où on reçoit cette demande.

2 Q. **[97]** Dans le cadre du Projet Judith-Jasmin, est-ce
3 que vous avez effectué du forage ailleurs dans la
4 ville de Terrebonne?

5 R. Oui. Donc, comme Martin le mentionnait, on avait en
6 chantier de conception trois forages sous
7 l'autoroute 640. Donc, on était en phase de
8 sélection de l'endroit, de l'emplacement, le plus
9 approprié ou le moins dispendieux, le moins risqué.
10 Donc, à trois endroits, trois emplacements. Donc,
11 ça c'est un premier tronçon là. On a parlé tout à
12 l'heure du ruisseau près du Boulevard Urbanova,
13 donc dans le sud-ouest du développement et donc, à
14 ce moment-là ce n'était pas encore connu, mais sur
15 le boulevard la Pinière on a passé sous un égout
16 collecteur donc, de façon perpendiculaire, donc, à
17 une autre reprise. Donc, au total, cinq techniques
18 sans tranchées, toutes différentes.

19 Q. **[98]** Et qu'est-ce qui justifie l'utilisation de
20 cette technique?

21 R. Ce sont souvent des... Les enjeux techniques sont
22 la nature des sols, les enjeux économiques et
23 ensuite des enjeux d'approbation des entités qu'on
24 traverse. Donc, sous l'autoroute 640, on avait un
25 enjeu de circulation, donc, dans les premières

1 communications qu'on a eues avec le MTQ,
2 l'ouverture en conventionnel, donc, en tranchée
3 ouverte, de l'autoroute 640 ne nous a pas été
4 permise pour des raisons, je dirais, évidentes,
5 mais reste que ça demeure. Donc, il a été, et dans
6 ce cas-ci, à titre comparatif, une méthode sans
7 tranchée peut être faite très proche de la surface
8 du sol, en réalité à la profondeur qu'on veut, mais
9 sous l'autoroute 640, on a installé la gaine, donc,
10 le conduit dans lequel va être installé les petits
11 conduits à sept mètres (7 m) de profondeur pour des
12 raisons d'affaissement dû à la nature des sols dans
13 lequel on a à travailler. Donc, Martin le
14 mentionnait, c'est un sable silteux gorgé d'eau.
15 Donc, c'est ça. Il y avait des enjeux. Donc,
16 c'était une mesure d'atténuation. Donc, pour
17 répondre à la question, les enjeux sont
18 économiques, des fois environnementaux, d'autres
19 fois réglementaires. C'est ça.

20 Q. [99] Parfait. Alors, ça fera le tour pour le
21 témoignage de monsieur Nolin. Merci. Donc, le
22 prochain témoin, madame St-Pierre. Je pense que
23 monsieur Nolin a bien fait le tour un petit peu de
24 la question relativement aux interactions entre
25 Stantec et la Ville de Terrebonne. J'aurais

1 simplement peut-être quelques petites précisions,
2 Madame St-Pierre, à vous demander. Donc, votre c.v.
3 On va le chercher. Donc, Madame St-Pierre est-ce
4 que vous reconnaissez avoir pris connaissance de la
5 pièce HQD-2, document 1.3 et avoir participé à sa
6 rédaction?

7 Mme MARIE-JOSÉE ST-PIERRE :

8 R. Oui.

9 Q. **[100]** Également, avez-vous pris connaissance des
10 pièces HQD-1, documents 6 et 7?

11 R. Oui.

12 Q. **[101]** Est-ce que ces pièces ont été préparées par
13 vous ou sous votre contrôle?

14 R. Oui.

15 Q. **[102]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
16 comme votre témoignage dans le présent dossier?

17 R. Oui.

18 Q. **[103]** Parfait. Alors, Madame St-Pierre, je vous
19 demanderais également de nous faire un peu état de
20 votre parcours professionnel et académique s'il
21 vous plaît.

22 R. Oui, parfait. Ça fait vingt-cinq (25) ans que je
23 suis pour Stantec. J'ai commencé en mécanique du
24 bâtiment. Par la suite, je suis allée en
25 surveillance de travaux pour faire un autre

1 parcours en arpentage et lorsque le département de
2 distribution a ouvert, j'ai appliqué sur le poste
3 et je suis en distribution depuis deux mille
4 (2000). J'ai une formation de technicienne en génie
5 civil.

6 Q. **[104]** Est-ce que vous avez été personnellement
7 impliquée dans le dossier qui nous occupe
8 aujourd'hui?

9 R. Oui. Je suis impliquée du début jusqu'à
10 aujourd'hui.

11 Q. **[105]** Et quelle était la nature de vos
12 interventions dans le cadre du présent dossier?

13 R. Bien c'est moi qui faisais les interventions avec
14 le client, avec la municipalité, ainsi que le
15 ministère des Transports.

16 Q. **[106]** Parfait. Je vais vous référer à la pièce,
17 donc, au document 6.

18 R. Oui.

19 Q. **[107]** Est-ce que vous pouvez nous confirmer que
20 c'est vous qui avez rédigé ce compte rendu?

21 R. Oui, c'est moi qui a rédigé le compte rendu du
22 vingt-huit (28) juin.

23 Q. **[108]** Si je vous réfère à la deuxième mention en
24 jaune dans le document qui a été surligné en jaune,
25 donc, au point 3, la mention relative au lot 2.

1 Est-ce que vous pouvez nous lire spécifiquement la
2 mention que vous avez faite?

3 R. Oui, on a présenté le boulevard des Entreprises. On
4 a présenté les plans à la Ville quand on est
5 arrivés pour expliquer tout le projet qui était
6 pour le Boulevard des Entreprises.

7 Q. **[109]** Parfait, puis si je vous demande de lire la
8 mention, donc, surlignée en jaune, le deuxième
9 paragraphe, relative au lot numéro 2.

10 R. Oui.

11 Q. **[110]** Est-ce que vous pouvez nous le lire. Ce sont
12 vos mots de ce que je comprends?

13 R. Oui.

14 La Ville prévoit faire des travaux
15 automne deux mille seize (2016) et été
16 deux mille dix-sept (2017). Couche de
17 finition. La Ville demande d'Hydro-
18 Québec de prévoir débiter les travaux
19 civils avec les traverses de rue.

20 C'était une entente qu'on avait avec la Ville de
21 Terrebonne lors de la présentation des documents.

22 Q. **[111]** Parfait. Donc, votre compréhension
23 relativement à l'ordonnancement des travaux de la
24 Ville, c'était laquelle?

25 R. Bien, c'est qu'il fallait qu'on s'arrime avec les

1 travaux de la Ville. C'est que nous on devait faire
2 nos plans pour si on avait des travaux dans les
3 intersections du Boulevard des Entreprises, on
4 devait débiter les travaux avec nos travaux pour
5 s'assurer de ne pas intervenir avec la couche de
6 pavage de la Ville de Terrebonne qui était demandée
7 par la Ville.

8 Q. **[112]** Puis est-ce que vous pouvez nous confirmer
9 que vous avez transmis cette information-là à
10 Hydro-Québec par la suite.

11 R. Oui, on a transféré cette information-là lors d'une
12 rencontre... Lors de nos rencontres mensuelles.

13 Q. **[113]** Et vous souvenez-vous de ce qu'Hydro-Québec
14 vous a demandé par la suite? Quelle a été la
15 décision qui a été prise par Hydro-Québec?

16 R. Bien, c'est à ce moment-ci qu'on a décidé de
17 devancer la traverse du Boulevard des Entreprises
18 dans le lot 1, pour s'assurer de débiter les
19 travaux immédiatement au printemps deux mille dix-
20 sept (2017).

21 Q. **[114]** Je vais maintenant vous référer au document
22 7. Encore une fois, c'est un courriel qui provient
23 de vous.

24 R. Oui.

25 Q. **[115]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer quel

1 était l'objet de votre courriel?

2 R. Oui, l'objet de mon courriel c'était faire la
3 demande à la Ville de Terrebonne. C'était d'envoyer
4 nos plans, ainsi qu'une lettre et une demande
5 d'intervention qui expliquait nos travaux, la zone
6 des travaux, ainsi que les plans pour avoir
7 l'autorisation de la Ville de Terrebonne.

8 Q. **[116]** Et est-ce que votre demande comprenait la
9 traverse du Boulevard des Entreprises?

10 R. Oui, la demande comprenait la traverse au plan 17,
11 comme quoi qu'on traversait le Boulevard des
12 Entreprises.

13 Q. **[117]** Est-ce que vous aviez annoncé, donc, une date
14 relativement à la réalisation de ces travaux?

15 R. Oui, on peut... Si on regarde sur la demande
16 d'intervention, on dit que les travaux sont prévus
17 au printemps deux mille dix-sept (2017).

18 Q. **[118]** Quand est-ce que vous avez appris que la
19 Ville était en cours de réalisation des travaux de
20 pavage?

21 R. C'est lors d'une rencontre qu'on avait avec Hydro-
22 Québec suite à une visite terrain que Léandre
23 Tardif-Wart était sur le terrain. Il nous a avisés
24 que la Ville de Terrebonne était en train
25 d'effectuer des travaux.

1 Q. **[119]** Et est-ce que vous vous souvenez à peu près
2 de la date à laquelle vous en avez été informés?

3 R. C'est fin octobre, début novembre.

4 Q. **[120]** Quelle a été votre réaction quand vous avez
5 appris que les travaux étaient en cours, les
6 travaux de pavage?

7 R. Bien on a tout de suite communiqué avec la Ville de
8 Terrebonne.

9 Q. **[121]** Ce sera tout pour le témoignage de madame St-
10 Pierre. Donc, le prochain témoin, monsieur Perrier,
11 Martin Perrier. Donc, Monsieur Perrier, je vais
12 tout d'abord vous demander si la pièce HQD-2,
13 document 1.6, votre curriculum vitae, ainsi que la
14 pièce HQD-1, document 16, ont bien été préparés
15 sous votre contrôle et direction?

16 M. MARTIN PERRIER :

17 R. Oui, c'est le cas.

18 Q. **[122]** Est-ce que vous avez pris connaissance de la
19 pièce HQD-1, document 18?

20 R. Oui.

21 Q. **[123]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
22 comme votre témoignage dans le présent dossier?

23 R. Oui, tout à fait.

24 Q. **[124]** Monsieur Perrier, est-ce que vous pouvez nous
25 expliquer votre parcours académique et votre

1 parcours professionnel s'il vous plaît?

2 R. Oui, en fait, je suis diplômé en administration de
3 l'UQAM en mille neuf cent quatre-vingt-quatorze
4 (1994). Par la suite, j'ai travaillé chez
5 Bombardier Aéronautique pendant dix-sept (17) ans,
6 principalement au niveau des approvisionnements et
7 des approvisionnements stratégiques. Mon arrivée
8 chez Hydro-Québec à partir de deux mille treize
9 (2013), encore une fois aux approvisionnements
10 stratégiques et maintenant, depuis environ trois
11 ans, à la direction Laurentides pour le réseau de
12 distribution.

13 Q. **[125]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer en quoi
14 consistent spécifiquement vos fonctions actuelles?

15 R. Mes fonctions actuelles, en fait, je suis
16 responsable de tout... tout ce qui se passe d'un
17 point de vue distribution sur le territoire des
18 Laurentides. En fait, le territoire des Laurentides
19 est quand même assez vaste, c'est-à-dire la Ville
20 de Laval, les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais,
21 l'Abitibi-Témiscamingue et la Baie-James, donc, un
22 très très très grand territoire. Responsable au
23 niveau des... au niveau des travaux, au niveau des
24 demandes clients, au niveau aussi des pannes, du
25 rétablissement et des mesures d'urgence.

1 Q. **[126]** Est-ce que dans le cadre de vos fonctions,
2 vous êtes amené à intervenir auprès des
3 municipalités?

4 R. Oui, régulièrement, plusieurs rencontres avec...
5 avec des élus ou avec des gens des... des
6 municipalités.

7 Q. **[127]** Relativement à votre implication donc dans le
8 présent dossier, pouvez-vous nous dire à partir de
9 quand et pour quelle raison vous avez été impliqué
10 dans le dossier qui nous occupe aujourd'hui?

11 R. En fait, je dirais à partir... autour du mois
12 d'octobre, j'ai pas... j'ai pas la date exacte,
13 septembre, octobre, ce dossier-là est venu... est
14 venu à mes oreilles de par mes collègues de
15 relation avec le milieu. On m'expliquait aussi que
16 ce qui a été dit auparavant, on avait certaines
17 problématiques avec... ou certains enjeux, je
18 pourrais dire, avec la Ville de Terrebonne, donc,
19 on avait besoin de parler peut-être à un autre
20 niveau avec la Ville de Terrebonne pour essayer de
21 dénouer l'impasse dans laquelle nous étions. Donc,
22 j'ai pris connaissance du dossier puis à ce
23 moment-là aussi, on avait décidé de prendre une
24 pause durant la période électorale et une fois la
25 période électorale terminée, je pourrais rentrer en

1 contact avec... avec le maire de la Ville de
2 Terrebonne pour essayer de trouver des solutions.

3 Q. **[128]** Est-ce que vous avez eu des échanges verbaux
4 avec le nouveau maire une fois qu'il a été élu?

5 R. Oui, absolument, j'ai eu... j'ai eu une première
6 rencontre téléphonique avec lui, à ce moment-là, je
7 lui avais réitéré notre... je pourrais dire
8 notre... notre souhait de trouver une solution,
9 d'être capables de s'entendre dans ce projet-là et
10 que Hydro-Québec serait quand même assez ouvert à
11 échanger avec lui, essayer de trouver... essayer de
12 trouver des solutions, mais malheureusement, à ce
13 moment-là, le maire était quand même nouveau en
14 poste et ce qu'il m'avait dit à ce moment-là c'est
15 qu'il n'était pas vraiment au courant du dossier,
16 donc, on allait se reparler plus tard, chose qui a
17 été faite un petit peu plus tard.

18 Q. **[129]** Ce premier échange, est-ce que vous vous
19 souvenez à peu près vers quelle période, quel mois
20 il s'est déroulé?

21 R. Oui. En fait, ça c'est arrivé, je dirais, au début
22 novembre, si je ne me trompe pas, je dirais au
23 début novembre que c'est arrivé la première
24 rencontre téléphonique.

25 Q. **[130]** Donc, il a été convenu au terme de cet

1 échange-là de vous reparler.

2 R. Oui.

3 Q. **[131]** Est-ce qu'un deuxième échange a eu lieu?

4 R. Oui, un deuxième échange a eu lieu, je dirais,
5 probablement au début décembre ou dans... dans ces
6 eaux-là. A ce moment-là, le maire avait pris
7 connaissance du dossier, on a eu un échange, j'ai
8 réitéré encore une fois qu'on essayait de trouver
9 une solution puis qu'on était prêt à regarder quand
10 même certaines solutions puis... mais à ce
11 moment-là, le maire était assez... assez fermé du
12 fait qu'il souhaitait uniquement avoir des travaux
13 par forage.

14 Q. **[132]** Puis de votre côté, quelle a été votre
15 décision? Qu'est-ce que vous avez fait à la suite
16 de cette décision de la Ville?

17 R. Bien, naturellement qu'à ce moment-là, on essayait
18 pour... pour le bien de tout le monde d'essayer de
19 trouver une solution. Donc, vraiment, je me suis...
20 je me suis efforcé à essayer de trouver une
21 solution, d'échanger avec eux, d'essayer vraiment
22 d'avoir d'autres opportu... d'autres options puis
23 il n'y a absolument rien qui a été mis sur la
24 table. Donc, à ce moment-là, on a même évoqué le
25 fait que peut-être on allait devoir venir à la

1 Régie pour... pour prendre une décision mais que
2 c'était quand même dommage, qu'on essayait vraiment
3 de trouver une solution avant d'aller plus loin.

4 Q. **[133]** Je vais vous référer à la pièce HQD-1,
5 document 16.

6 R. Oui.

7 Q. **[134]** Je vais vous demander de bien vouloir
8 l'identifier, s'il vous plaît.

9 R. En fait, le document 16, ça c'est une... c'est une
10 lettre que j'ai envoyée le vingt-huit (28) février
11 au maire de Terrebonne, monsieur Marc-André Plante.

12 Q. **[135]** Et quel était l'objet de votre communication?

13 R. Mais en fait, ce qu'on essayait vraiment c'est de
14 trouver des solutions mais surtout de les rassurer.
15 Ce qu'on se faisait dire aussi par la municipalité
16 c'est qu'ils avaient peur au niveau de la
17 détérioration de la chaussée suite à nos travaux.
18 Donc, vraiment ce qu'on... ce qu'on disait ici,
19 c'est qu'on proposait des choses qui sont pour nous
20 exceptionnelles, qu'on ne propose pas
21 habituellement, c'est vraiment de faire une
22 surlargeur, une bande bitumineuse supplémentaire
23 pour s'assurer de la performance et de la stabilité
24 de la... de la chaussée dans cette région-là et
25 même de faire une garantie supplémentaire ou un

1 suivi supplémentaire sur une période de... sur une
2 période de trois ans pour être capable de les
3 rassurer en fait et d'éviter de longues et
4 coûteuses discussions pour la suite.

5 Q. **[136]** Est-ce que quelqu'un chez Hydro-Québec vous a
6 suggéré la mise en place de ces mesures
7 d'atténuation?

8 R. Oui, tout à fait. Il y a eu plusieurs discussions
9 qui ont été... qui ont eu lieu avec les ingénieurs
10 chez Hydro-Québec, essayer de regarder vraiment
11 toutes les possibilités pour comprendre. Dans le
12 cas actuel aussi, on avait... il a été mentionné
13 tantôt le rapport d'expert qu'on avait qui avait
14 été en fait aussi envoyé au même moment, donc, on
15 savait qu'il y avait beaucoup de risques associés
16 aux méthodes de forage et aussi, il y avait
17 beaucoup de coûts associés à ça. Donc, c'est pour
18 ça qu'à l'interne, on a vraiment essayé de trouver
19 des solutions pour être capable d'aller de l'avant
20 dans ce dossier-là. Donc, moi, c'est avec l'équipe
21 de Nathalie Des Trois Maisons, responsable de
22 l'ingénierie, discussion aussi avec... avec Martin
23 Lavoie pour vraiment trouver des solutions qui
24 seraient capables de rassurer la Ville de
25 Terrebonne.

1 Q. **[137]** Je vais vous demander maintenant de bien
2 vouloir identifier la pièce, donc, le document 18,
3 HQD-1, document 18.

4 R. Oui, ça c'est... en fait, c'est la réponse que j'ai
5 eue le dix (10) avril deux mille dix-huit (2018) de
6 la Ville de Terrebonne.

7 Q. **[138]** Donc, c'est la réponse à votre lettre du
8 vingt-huit (28) février, c'est ça?

9 R. Oui, tout à fait.

10 Q. **[139]** Parfait. Est-ce que vous pouvez nous dire
11 quelle a été la réponse de la Ville de Terrebonne à
12 votre correspondance?

13 R. Bien, en fait, la Ville de Terrebonne, ce qu'elle
14 nous dit ici c'est que vraiment les propositions
15 qu'on a faites ne sont pas acceptables et
16 simplement, ils reviennent encore à la charge, que
17 c'est uniquement une technique de forage qui va
18 être... qui va être acceptable pour la Ville de
19 Terrebonne.

20 Q. **[140]** Est-ce que dans sa réponse la Ville de
21 Terrebonne formule une contre-proposition, une
22 contre-offre à la proposition que vous aviez faite
23 le vingt-huit (28) février?

24 R. Non, du tout. En fait, c'était un peu décevant
25 parce qu'avec mes échanges, mes précédents échanges

1 avec le maire, à chaque fois, je disais qu'on était
2 prêt à discuter, qu'on pouvait continuer à chaque
3 fois de trouver des solutions, puis à ce moment-là,
4 le dix (10) avril, ça venait vraiment terminer la
5 discussion en disant que c'est uniquement du forage
6 et rien d'autre qu'on veut.

7 Q. **[141]** Et est-ce que cette lettre du dix (10) avril
8 deux mille dix-huit (2018) c'était la première
9 réponse que vous aviez à votre lettre du vingt-huit
10 (28) février? Il n'y en a pas eu d'autres entre les
11 deux?

12 R. Du dix (10) avril, non.

13 Q. **[142]** Quand vous avez reçu cette lettre de la part
14 donc de monsieur Sauriol, quelle a été votre
15 réaction? Qu'est-ce que vous avez fait?

16 R. Bien là, malheureusement, je pense que ça
17 mettait... ça mettait terme aux discussions, donc,
18 à ce moment-là, j'ai demandé au service juridique
19 de préparer une demande pour venir ici, à la Régie.

20 Q. **[143]** Parfait. Ça complétera pour le témoignage de
21 monsieur... de monsieur Perrier, donc, pour le
22 panel numéro 1.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait. Merci. Donc, je comprends, Maître
25 Barrault, que votre panel est prêt pour être

1 contre-interrogé.

2 Me MARION BARRAULT :

3 Tout à fait.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Alors, si vous voulez, Maître LeChasseur, on va
6 prendre une pause puis après ça, on va revenir avec
7 votre contre-interrogatoire. Ça vous va? Alors, il
8 est... de loin, il est dix heures... dix heures
9 vingt-cinq (10 h 25), alors, je prendrais jusqu'à
10 moins vingt-cinq (25). Ça vous va? Parfait. Alors,
11 bonne pause.

12 SUSPENSION

13 REPRISE

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître LeChasseur, c'est quand vous voulez.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

17 Excusez-moi. Voilà! J'ai très peu de questions,
18 Monsieur le Juge, alors ça va être très bref.

19 Q. **[144]** Ma première question est pour monsieur
20 Lavoie. Je ne me trompe pas de nom? Ouvrez votre
21 micro.

22 M. MARTIN LAVOIE :

23 R. C'est fait.

24 Q. **[145]** Dites-moi, je comprends que les travaux qui
25 ont été exécutés par Hydro-Québec, c'est environ

1 vingt-deux mille (22 000) mètres de conduits
2 souterrains installés à Terrebonne?

3 R. C'est, au final, ça va être environ vingt-deux
4 mille (22 000). Il y a des zones où est-ce que, par
5 l'évolution du développement, ils ne seront pas
6 construits. Il y a un secteur au complet parce
7 qu'on descendait jusqu'à la Côte de Terrebonne,
8 initialement. Puis par des séquences de
9 développement avec la Ville, il ne sera pas
10 construit pour... dans un avenir proche. Ça fait
11 que c'est environ vingt (20) kilomètres de
12 conduits, de massifs qui vont être installés.

13 Q. **[146]** Les massifs, c'est les conduits souterrains,
14 pour les profanes là?

15 R. C'est un regroupement de conduits souterrains.

16 Q. **[147]** Un regroupement de conduits souterrains. O.K.
17 Dans ces vingt (20) kilomètres, vingt-deux mille
18 (22 000) ou vingt mille (20 000) mètres, peu
19 importe là. On parle en mètre parce que le litige
20 ici, c'est quoi? Onze (11) mètres là, mais... Dans
21 les vingt mille (20 000) mètres, qui paye pour les
22 techniques que vous utilisez, forage ou bien la
23 tranchée? Quand je dis « forage », ça inclut
24 fonçage également. Je pense que c'est une sous-
25 technique, dans le fond, si je ne me trompe pas,

1 mais je ne suis pas ingénieur là. Alors, qui paye
2 pour ces travaux d'enfouissement là par tranchée ou
3 par forage?

4 R. Bien, comme c'est Hydro-Québec qui a choisi la
5 technique par forage, c'est Hydro-Québec qui assume
6 l'ensemble des frais pour les vingt mille... vingt
7 mille (20 000) mètres ou vingt (20) kilomètres de
8 massifs.

9 Q. **[148]** De massifs. Quand vous faites la tranchée,
10 même principe je présume? C'est vous, Hydro-Québec,
11 qui dépensez l'argent pour creuser la tranchée et
12 mettre les conduits en souterrain?

13 R. Les travaux qu'Hydro-Québec fait et assume les
14 coûts, pour la construction civile, soit
15 l'excavation, installer les conduits, bétonner, les
16 chambres pour faire les jonctions, puis remblayer
17 et finir les surfaces selon le terrain.

18 Q. **[149]** Donc, tous les coûts associés, dans le fond,
19 à la pose des conduits?

20 R. Tous les coûts associés est assumés par Hydro-
21 Québec.

22 Q. **[150]** Je comprends qu'il y a une portion de ces
23 conduits-là qui sont sur la propriété d'Hydro-
24 Québec, je présume, ou sur des lots privés qui ne
25 vous appartiennent pas?

1 R. La majorité des massifs qui sont installés à
2 Terrebonne sont sur l'emprise publique. C'est
3 arrivé à certaines occasions qu'on a dû prendre une
4 servitude pour le temps des travaux ou pour une
5 servitude pour aller chercher un dégagement pour
6 les puits d'accès. Mais, la majorité est sur
7 servitude, servitude publique.

8 Q. **[151]** Donc, dans les vingt mille (20 000) mètres ou
9 vingt-deux mille (22 000) mètres, peu importe là,
10 alors grosso modo, cent pour cent (100 %) de ces
11 tuyaux-là passent dans les emprises de la Ville de
12 Terrebonne ou quand vous dites « emprises
13 publiques » c'est également des emprises qui
14 appartiennent au gouvernement, par exemple?

15 R. Bien là, on a les traversées de l'Autoroute 640 qui
16 est sur une emprise du MTQ. On a, à la sortie du
17 poste, les emprises de lignes, Hydro-Québec a déjà
18 une servitude pour l'aérien. On a modifié cette
19 servitude-là pour installer des canalisations
20 souterraines. Et puis le reste, la majorité est sur
21 les rues ou une emprise municipale.

22 Il y a un endroit, la Urbanova où est-ce
23 que c'est une propriété de la Ville là, c'est... il
24 y a une subtilité. C'est pas une servitude, c'est
25 une propriété de la Ville, donc on a demandé une

1 servitude pour cette zone-là.

2 Q. **[152]** Et dites-moi, lorsque vous passez sous la,
3 c'est la 640, je pense, vous la 640, vous passez à
4 proximité, je comprends... En fait, si on prend la
5 carte là, en ligne droite avec la tranchée ou le
6 passage sous Entreprise, je dirais. Est-ce que
7 c'est à peu près aux mêmes endroits? Non? 640,
8 Boulevard des Entreprises?

9 R. Non.

10 Q. **[153]** O.K. Donc, sur la carte, vous passez sous la
11 640, mais c'est pas en lien avec...

12 R. Non. Le choix de l'emplacement pour les forages
13 sous l'Autoroute 640, il faut comprendre que ça
14 prend deux excavations à chacune des extrémités.

15 Q. **[154]** Hum, hum.

16 R. Il y a une excavation qu'on appelle un puits
17 d'arrivée qui est installé au nord de l'Autoroute
18 640 puis physiquement, on pouvait installer un
19 puits de départ qui est installé au sud de la 640.
20 Un puits d'arrivée puis un puits de départ, c'est
21 quoi la différence entre les deux? Je vois la
22 question qui s'en vient. Elle est relativement
23 simple.

24 C'est que le puits de départ, il faut qu'il
25 soit très long et très rectangulaire parce qu'il

1 faut descendre chaque feuille ou chaque section de
2 conduits qui, dans ce cas-là, faisait environ
3 trente (30) pieds, puis on installait un marteau au
4 bout de ça. Donc, ça faisait une longue excavation
5 pour le puits de départ.

6 Tandis que le puits d'arrivée, lui, il n'a
7 pas à gérer la longueur de la canalisation parce
8 que quand on est arrivé, on est arrivé, on n'a pas
9 besoin de ça. Un puits plutôt carré à la même
10 profondeur que le radié du conduit.

11 Q. **[155]** Vous avez anticipé. La Ville reconnaît
12 l'intelligence du témoin, alors... Je vous
13 demanderais, par ailleurs, lorsque vous recevez une
14 information de la Ville à l'effet qu'elle a pavé le
15 Boulevard des Entreprises à la hauteur du cercle
16 sur le plan, la hauteur qui nous occupe, vous
17 répondez dans votre courriel, puis je vais le
18 trouver si vous me permettez.

19 Alors, vous avez deux séries de pièces.
20 Vous avez les pièces d'Hydro-Québec qui a produit
21 des pièces qui contiennent ces courriels-là, je
22 pense bien. Je vais vous référer à mes pièces parce
23 qu'évidemment c'est plus facile pour moi de les
24 fréquenter. Alors, je suis dans les pièces de
25 Terrebonne, pièce 8 et la pièce... Excusez. Alors,

1 pièce 8, c'est deux courriels, en fait, le dix-huit
2 (18) novembre deux mille seize (2016) et vingt-neuf
3 (29) novembre deux mille seize (2016). Vous avez
4 les deux devant vous?

5 R. Oui.

6 Q. **[156]** Oui. Vous avez, dans le courriel du dix-huit
7 (18) novembre deux mille seize (2016), une
8 communication avec monsieur Sauriol où vous lui
9 dites :

10 Pour des raisons économiques et de
11 complexité de réalisation, Hydro-
12 Québec ne souhaite pas procéder par
13 forage sous le Boul. des Entreprises.

14 À cette époque-là, avez-vous des données
15 particulières qui vous permettent de penser que la
16 complexité de réalisation est particulière à cette
17 hauteur-là?

18 R. À cette époque-là, on avait déjà commencé les
19 travaux dans le poste. Le poste est à moins de un
20 kilomètre de cette zone-là.

21 Q. **[157]** Hum, hum.

22 R. Et puis c'est relativement au même niveau, on a
23 quelques mètres de différence. Et puis on savait,
24 on savait les difficultés qu'on avait déjà parce
25 que, creuser dans du sable silteux et saturé d'eau,

1 vous avez déjà eu des expériences sur le bord de la
2 mer à essayer de faire un trou là, vous ne
3 réussissez jamais si vous ne gérez pas l'eau. Donc,
4 on connaissait ce contexte géologique là.

5 Par ailleurs, on avait aussi fait des
6 sondages, dans la pratique, on fait des sondages à
7 chacun des puits d'accès qu'on a à creuser dans la
8 rue puis à tous les cent (100) mètres environ de
9 canalisation. Donc, on avait déjà quelques sondages
10 qui confirmaient que c'était le même... la même
11 géologie avec la même hauteur ou profondeur de
12 l'eau dans ce coin-là.

13 Q. **[158]** Est-ce que cette géologie-là est similaire
14 dans tous les endroits où vous avez fait des
15 forages?

16 R. Dans Terrebonne, je vous dirais qu'elle est plus
17 répandue, pas plus... elle est très répandue. On a
18 rencontré sensiblement tout le temps les mêmes
19 difficultés pour pouvoir réussir à excaver ce qui
20 est installé. C'est des pointes filtrantes, c'est
21 qu'on installe des tiges à la profondeur pour
22 laquelle on veut creuser et même un peu plus creux
23 au pourtour de l'espace où est-ce qu'on veut
24 creuser, puis on installe des pompes un peu, une
25 pompe à vacuum là-dessus, puis on pompe l'eau du

1 sol. Après ça, on peut commencer à creuser.

2 Q. **[159]** O.K.

3 R. Tous les trous qui ont été faits, des puits
4 d'accès, on a utilisé cette technique-là.

5 L'entrepreneur, il y a quelques trous qu'il a
6 essayé de faire une méthode plus conventionnelle
7 avec des pompes dans un coin, on creuse un trou, on
8 met une pompe et il y a eu énormément de
9 difficultés.

10 Ça fait que, donc excaver dans ce secteur-
11 là ou dans la majeure partie où est-ce qu'on était
12 intervenu...

13 Q. **[160]** Hum, hum.

14 R. ... bien, ça nécessitait des pointes filtrantes
15 pour pouvoir creuser.

16 Q. **[161]** Pour le faire. Si les conditions, lorsque
17 vous disiez que les conditions étaient
18 essentiellement les mêmes, je comprends que les
19 conditions sous la 640 par exemple, qui est à
20 proximité, sont les mêmes que vous retrouviez sous
21 les Entreprises ou vous présumiez que c'étaient les
22 mêmes essentiellement qui se retrouvaient à
23 l'endroit?

24 R. Sous l'Autoroute, la 640, c'est la même chose, on a
25 fait des forages de part et d'autre et au centre de

1 l'autoroute pour confirmer, dans le fond, les
2 horizons. La géologie fait en sorte que le sable
3 n'est pas éternel, il y a une couche d'argile qui
4 est en deçà de ça, puis on ne voulait pas aller
5 commencer à faire des forages dans des mixtes
6 argile-sable. Les spécialistes pourront vous
7 répondre mieux que moi. Mais, sauf qu'on a fait les
8 sondages pour s'assurer de connaître la géologie
9 qu'il y a en dessous de l'autoroute.

10 Q. **[162]** Lorsque je prends votre courriel du vingt-
11 neuf (29) novembre et dans ce courriel-là, vous
12 dites à la cinquième ligne et à la sixième ligne :

13 [...] qu'il n'est pas possible pour
14 Hydro-Québec de réaliser des travaux
15 en forage poussé, puisqu'à certains
16 endroits cette option ne serait pas
17 réalisable au point de vue technique.

18 Je comprends que, à cette époque-là, vous n'avez
19 pas l'expertise de NOEX qui a été réalisée ni
20 aucune expertise en main. C'est votre déduction que
21 ce n'est pas possible de le faire sur le plan
22 technique?

23 R. Ce qu'on savait, c'est... j'aurais peut-être dû
24 utiliser des mots comme, avec de grandes
25 difficultés ou avec de grands risques, que c'était

1 impossible. Tout est possible, sauf qu'il y a des
2 grands risques et des grands enjeux rattachés à ça.
3 J'ai utilisé ces mots-là parce que, pour nous,
4 étant donné la distance, l'emplacement, et caetera,
5 ce n'était pas envisageable que, par
6 l'argumentation de la Ville, de procéder par
7 forage. Mais, oui, le mot « impossible » était
8 peut-être mal choisi. Il aurait dû dire « avec des
9 grands risques ou de grandes difficultés ». Parce
10 que les forages qu'on a faits sous l'autoroute, il
11 y a trois forages qu'on a faits de grandes
12 longueurs. Les deux premiers ont relativement bien
13 été. Mais, par contre, on va devoir refaire la
14 chaussée en direction... la chaussée direction est
15 où est-ce qu'il y a eu un affaissement par
16 l'utilisation de forage. On a quelques millimètres
17 qui font en sorte qu'on doit reprendre la chaussée
18 au complet pour une certaine longueur, repaver la
19 partie sud direction est de l'autoroute 640.

20 Q. **[163]** Savez-vous pourquoi ce forage-là a mal été?
21 Est-ce que c'est dû à une erreur, par exemple, de
22 l'entrepreneur?

23 R. Le troisième forage, il a mal été pour plusieurs
24 raisons. Je m'épargnerais de vous dire aujourd'hui
25 qui est le coupable étant donné que c'est un

1 dossier qui est avec l'entrepreneur qui va faire
2 l'objet d'une réclamation entre Hydro-Québec et
3 l'entrepreneur.

4 Q. **[164]** Je pense que la réponse est dans votre
5 réponse.

6 R. Pardon?

7 Q. **[165]** Je pense que la réponse est dans votre
8 réponse.

9 R. C'est vous qui me mettez les mots dans la bouche.

10 Q. **[166]** Je ne veux pas mélanger le témoin, là.

11 R. Par contre, les deux premiers forages où est-ce
12 qu'on a l'affaissement, ce n'est pas la faute de
13 personne à part que la faute de la méthode choisie
14 pour laquelle de brasser du sable saturée d'eau
15 avec un conduit, même si on a installé des pointes
16 filtrantes à chacune des extrémités, il a fait en
17 sorte qu'il y a eu un tassement sous l'autoroute
18 puis on va devoir repaver. Celui-là n'est pas la
19 cause ou la faute de qui que ce soit. C'est la
20 méthode qu'on a retenue pour faire les travaux.

21 Q. **[167]** D'accord. Si je prends la pièce HQD-10. Ce
22 sont des résolutions que la Municipalité a
23 adoptées. Vous les avez devant vous les
24 résolutions...

25 R. Oui.

1 Q. **[168]** ... du comité exécutif de la Ville de
2 Terrebonne. Alors, essentiellement, si je résume
3 essentiellement ces résolutions-là, elles
4 réaffirment ou elles affirment... elles réaffirment
5 parce que je pense que monsieur Bouchard, on avait
6 fait part de son désir que ce soit par forage à
7 l'époque. Le comité exécutif dit clairement qu'il
8 désire, à tort ou à raison, que la Municipalité...
9 qu'Hydro-Québec procède par forage plutôt que par
10 tranchée. Est-ce que vous avez eu copie de ces
11 résolutions-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[169]** À l'époque, j'entends, pas maintenant, mais à
14 l'époque?

15 R. Je n'ai pas bien compris la question.

16 Q. **[170]** Les résolutions que la Ville a adoptées...

17 R. Oui.

18 Q. **[171]** ... que le comité exécutif a adoptées, on
19 vous les a transmises ces résolutions-là?

20 R. Oui.

21 Q. **[172]** De manière contemporaine à leur adoption, je
22 présume?

23 R. Bien, avec le délai, là, quelques jours après ou la
24 semaine qui a suivi.

25 Q. **[173]** D'accord. Est-ce que, à ce moment-là, vous

1 avez contacté monsieur Perrier ou un de ses
2 correspondants ou un équivalent peut-être -je ne
3 sais pas si vous avez plusieurs... vous n'avez pas
4 l'organigramme d'Hydro-Québec- pour leur faire part
5 de la problématique politique peut-être qui
6 impliquait ce dossier-ci considérant que c'est le
7 politique qui se prononçait à cet égard-là et non
8 pas un fonctionnaire comme monsieur Bouchard? Avez-
9 vous donné une suite à l'interne à ces résolutions-
10 là?

11 R. On a pris connaissance de la résolution. Puis une
12 des actions qu'on a faite, c'est qu'on ne s'est pas
13 arrêté puis on ne s'est pas fermé à poursuivre les
14 discussions parce qu'il y a d'autres endroits dans
15 la ville pour lesquels on a eu des difficultés ou
16 des... pas des difficultés mais des éléments pour
17 lesquels on ne s'entendait pas, on n'était pas
18 d'accord avec la Ville. Puis par discussions qu'on
19 a eues avec eux, avec le temps qui... chacun des
20 dossiers, on a trouvé une solution. Je dirais qu'il
21 y a quatre ou cinq situations différentes dans la
22 ville de Terrebonne qui touchaient les vingt
23 kilomètres (20 km) pour lesquels on a trouvé une
24 solution qui était satisfaisante pour la Ville et
25 pour Hydro-Québec. Qu'on nous envoie une

1 résolution, ce n'est pas la première fois qu'on
2 reçoit une résolution. Oui, c'est un geste
3 officiel, formel, légal sur une position, mais ça
4 n'empêche pas que, pour nous, on avait la
5 conviction et l'intention de poursuivre les
6 discussions avec la Ville.

7 Q. **[174]** On ne peut pas condamner l'espoir, comme on
8 dit. Mais il y a eu beaucoup quand même d'écrits
9 qui vous ont été transmis. Outre les deux
10 résolutions, monsieur Bouchard vous a écrit... Et
11 je suis à nos pièces Terrebonne, la pièce T-0009
12 plus particulièrement et T-0010. On voit qu'il y a
13 des échanges quand même assez... Il y a de moins en
14 moins de mots au fur et à mesure des échanges.

15 R. Mais plus d'émotion.

16 Q. **[175]** Un peu plus d'émotion qui rentre en ligne de
17 compte. On comprend que, on veut que le message
18 soit clairement compris par Hydro-Québec. Donc, je
19 comprends que, malgré les deux résolutions et
20 malgré les différents échanges avec monsieur
21 Bouchard... Vous avez les courriels devant vous, je
22 présume. Je ne vous les lirai pas in extenso, là,
23 mais monsieur Bouchard vous écrit notamment le dix-
24 neuf (19) juin. On est suite à ces résolutions-là.
25 Je répète que... Enfin, il a la gentillesse de vous

1 saluer au tout départ.

2 Bonjour M. Lavoie,
3 Je répète que la méthode de
4 construction par tranchée ouverte pour
5 ces travaux est interdite. Nous avons
6 déjà eu cette discussion. Si vous
7 persistez à faire les travaux de cette
8 façon, nous allons agir en
9 conséquence. Bonne journée.

10 Alors, il est poli...

11 R. Au début et à la fin.

12 Q. **[176]** ... et à la conclusion. Le milieu par
13 ailleurs, se veut... se veut assez clair. Donc, je
14 comprends qu'après le dix-neuf (19) juin, par
15 ailleurs, vous gardez l'espoir, vous entretenez
16 l'espoir de négocier toujours une méthode
17 différente que le forage?

18 R. Ce n'est pas tant l'espoir qui est nourri. Puis la
19 formalité du courriel, je n'ai pas de problème avec
20 ce niveau de langage-là, si on peut dire. Par
21 contre, pour nous, les risques étaient les mêmes.
22 Puis dans les démarches que vous demandiez tantôt,
23 que je n'ai pas tout à fait répondu, comment c'est
24 organisé à Hydro-Québec, on a des gens qui
25 travaillent sur le comité de l'entente Hydro-Québec

1 et municipalités.

2 À travers ce dossier-là, on a fait appel à
3 eux pour dire c'est quoi ou quelles sont les
4 ententes ou les orientations qui sont prises à
5 travers l'ensemble des municipalités. Puis cette
6 position-là ne correspondait pas à la philosophie
7 de l'entente Hydro-Québec avec les municipalités.
8 C'est pour ça qu'on a décidé de poursuivre les
9 discussions avec la Ville. Comme je vous dis, ce
10 n'est pas tant l'espoir qui nous nourrit, mais
11 plutôt le sentiment de dire qu'on a une entente
12 avec l'ensemble des municipalités au Québec, puis
13 on se doit de respecter cette entente-là. Puis
14 cette position-là ne coïncide pas ou ne « jive »
15 pas, ne « fite » pas avec la position de la Ville.

16 Q. [177] Parfait. Vous avez dans la pièce... dans nos
17 pièces Terrebonne, la pièce 0010, VT-0010, vous
18 avez... toujours en date du deux (2) juin deux
19 mille dix-sept (2017), monsieur Bouchard écrit
20 cette fois-ci à... vous écrit. Excusez-moi! Et on
21 voit qu'il mentionne au dernier paragraphe que vous
22 devez faire appel à la Régie de l'énergie si vous
23 n'êtes pas satisfait de la décision que la Ville de
24 Terrebonne a prise. Vous voyez bien à la toute fin,
25 l'article 30 de la Loi sur Hydro-Québec. Et vous

1 répondez à ça le douze (12) juin qu'Hydro-Québec
2 n'ira pas à la Régie de l'énergie pour cette
3 question-là. Je comprends que vous êtes toujours
4 dans le mode où vous désirez régler le dossier et
5 que vous prenez la décision de ne pas contacter
6 l'aspect politique d'Hydro-Québec, monsieur Perrier
7 particulièrement, et de continuer la négociation
8 avec la Ville, c'est exact?

9 R. Oui. Il faut comprendre que faire appel à la
10 politique en juin deux mille dix-sept (2017), il y
11 avait une certaine situation politique à la Ville
12 de Terrebonne qui faisait en sorte que c'était
13 délicat de faire appel aux instances politiques. Ce
14 n'est pas mon langage, ce n'est pas mon domaine,
15 mais il était un peu comme sur tutelle ou sur un
16 maire suppléant. Je ne sais pas les subtilités là-
17 dedans.

18 Q. **[178]** Il y a eu un maire élu par cooptation,
19 monsieur Berthier.

20 R. Bon. Donc, ça donnait des situations...

21 Q. **[179]** Excusez-moi!

22 R. ... des situations précaires. Puis on comprend que
23 la Ville de Terrebonne a d'autres urgences à régler
24 qui sont autres que celles-là.

25 Q. **[180]** Mais pourtant peu de temps avant, cette

1 urgence-là avait été considérée par le comité
2 exécutif, à deux reprises. Donc, c'est un dossier
3 qui est important pour Terrebonne aussi?

4 R. Hum...

5 Q. **[181]** Mais je comprends que c'est votre perception
6 des choses là, on ne peut pas condamner ça.

7 R. Mais je ne connais pas le niveau d'importance que
8 la Ville attribuait à ce projet-là.

9 Q. **[182]** O.K. Je comprends. Merci. Je vais terminer
10 avec vous sur ce point-là. J'aurai une seule
11 question pour monsieur Nolin... hein? C'est ça?

12 M. LOUIS NOLIN :

13 R. Oui.

14 Q. **[183]** Vous... J'ai apprécié votre témoignage très
15 clair. Vous avez dit, par ailleurs, que sur un
16 aspect... Mais en fait, il y a deux... ul y a deux
17 questions.

18 R. Vous pouvez en poser plus, si vous voulez.

19 Q. **[184]** On va jaser puis on va voir comment ça va.

20 R. Ça va.

21 Q. **[185]** Vous avez dit qu'il y avait une problématique
22 devant le CFP qui est le Centre de formation
23 professionnelle, je pense, qui se situe sur le
24 Boulevard des Entreprises et vous n'avez pas
25 élaboré sur ces aspects-là, mais vous avez dit

1 qu'il y avait eu... que ça a été porté à votre
2 attention qu'il y avait quelque chose qui se
3 passait devant le CFP. Pouvez-vous me dire qu'est-
4 ce que c'est?

5 R. Oui. Dans les détails là, il faudrait qu'on
6 retourne dans les communication, mais
7 essentiellement le Centre de formation
8 professionnelle faisait des travaux de réfection de
9 leur pavage ou d'une portion de leur pavage,
10 sachant très bien qu'on devait passer. Donc, ils
11 ont deux, ou trois ou quatre entrées charretières
12 qui mènent à leur stationnement et on a décidé de,
13 conjointement avec nos clients chez Hydro-Québec,
14 de devancer ces... Donc, normalement, si on fait
15 une pause, puis on... Comment se font tous les
16 travaux? Bien. On commence au point 1 puis on finit
17 au point 100, s'il y en a 100.

18 Q. **[186]** Hum, hum.

19 R. Et dans ce cas-ci, on a décidé d'aller petit
20 tronçon par petit tronçon pour que tout ce qu'on a
21 à faire en souterrain se fasse avant leur pavage
22 puis après ça, reprendre ces petits bouts-là de
23 façon indépendante. Donc, il y a eu une espèce de
24 coordination, arrimage des échéanciers là.

25 Q. **[187]** Regardez...

1 R. Oui.

2 Q. **[188]** Moi, je suis un visuel là.

3 R. Quatre-vingt pour cent (80 %) de la population
4 l'est, à cet égard.

5 Q. **[189]** J'aimerais être dans le vingt pour cent
6 (20 %)...

7 R. Je ne vous blâme pas.

8 Q. **[190]** ... c'est ce qui domine.

9 R. C'est correct.

10 Q. **[191]** Alors, je vais vous demander de prendre le
11 Plan HQD...

12 R. Oui.

13 Q. **[192]** 1... 1, en fait. Ça va être plus simple pour
14 tout le monde, je pense. Juste pour nous situer un
15 peu physiquement là, dans l'espace peut-être plus.

16 R. Oui.

17 Q. **[193]** Alors, ça, je comprends que c'est un plan qui
18 est intervenu probablement au début du processus
19 là, lot 1, lot 2, lot 3. En vert, lot 1. En bleu,
20 le lot 2, le lot 3 ne nous préoccupe pas, je pense,
21 là. Alors, êtes-vous en mesure, par rapport au
22 petit cercle, qui encercle, dans le fond, le lieu
23 où on doit franchir, Hydro-Québec doit franchir le
24 Boulevard des Entreprises, de nous dire, le Centre
25 de formation professionnelle, êtes-vous en mesure

1 de le situer sur ce plan-là?

2 R. Oui. Donc, sur le plan. Donc, si vous prenez le
3 tronçon bleu, à la portion du haut là, si on
4 veut...

5 Q. **[194]** Hum, hum.

6 R. On ne le voit pas bien, mais il y a une artère ou
7 une route qui traverse qui s'appelle Claude-
8 Léveillée.

9 Q. **[195]** Hum, hum.

10 R. Donc, si vous prenez la distance à mi-chemin entre
11 le cercle et Claude-Léveillée et le Centre de
12 formation est là, à côté de Claude-Léveillée, je
13 dirais. Donc, les interventions se sont faites dans
14 ce tronçon-là. Le cercle doit faire cinquante
15 mètres (50 m) de diamètre, donc c'est un tronçon
16 qui fait, peut-être, je ne sais pas...

17 Q. **[196]** Donc, par rapport à l'écriture là,
18 « Boulevard des Entreprises »?

19 R. Oui. C'est à peu près sous le Boulevard des
20 Entreprises, je dirais.

21 Q. **[197]** On peut le mettre sous le « des », disons-là?

22 R. Oui. Si on veut.

23 Q. **[198]** On va le localiser là. O.K. Monsieur le Juge,
24 ça va pour notre géographie approximative là. Est-
25 ce que vous le situez, Monsieur le Juge?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien. J'ai la bonne carte là, mais...

3 M. LOUIS NOLIN :

4 R. Donc, le cercle... Si on poursuit vers l'est, donc
5 vers la droite du plan, on voit « Boulevard des
6 Entreprises » écrit en haut.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Attendez. Je vais essayer de grossir mon...

9 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

10 Oui. Ce n'est pas... C'est petit.

11 R. C'est petit, oui.

12 Q. **[199]** C'est petit. Tous les presbytes dans la
13 salle...

14 R. Oui.

15 Q. **[200]** Armons-nous.

16 R. Il faut être auditif et non presbyte.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[201]** Oui. Alors, vous me dites, Monsieur Nolin,
19 donnez-moi les instructions.

20 R. Donc, du cercle...

21 Q. **[202]** Oui.

22 R. ... vous continuez sur la droite et quand vous
23 suivez le Boulevard des Entreprises, sur la gauche
24 il est inscrit : « Boulevard des Entreprises »...

25 Q. **[203]** Oui.

1 R. Et donc, sous ce libellé-là, sur le côté sud, donc
2 de l'autre côté de la rue, se trouve le Centre de
3 formation professionnelle. Maintenant, lequel des
4 lots? Je serais porté à dire que c'est même plus
5 proche de Claude-Léveillée là, donc plus vers la
6 fin là du mot « des Entreprises » là.

7 Q. [204] O.K.

8 R. Oui.

9 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :

10 C'est bon. Monsieur le Juge, ça va?

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je m'y suis retrouvé.

13 R. Oui.

14 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :

15 Parfait. Bien c'est un peu approximatif, on
16 s'entend là, mais l'important c'est de voir qu'il y
17 avait un deuxième cercle.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Et vous ne me demandez pas de me déplacer?

20 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

21 Non. On ne va pas commencer de commissions
22 rogatoires sur ça. Je ne pense pas qu'il y ait une
23 pertinence à y aller.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ils n'annoncent pas très beau.

1 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

2 Ah? Bon. Bien, raison de plus pour rester à
3 l'intérieur.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Sinon on y aurait été, bien entendu.

6 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

7 Q. [205] Monsieur Nolin, ça va pour ça?

8 R. Oui. Oui. Bien... Oui.

9 Q. [206] Je pensais que vous vouliez ajouter quelque
10 chose.

11 R. Non. Non. J'attends la question là.

12 Q. [207] Parfait. Alors, les travaux devant la CFP,
13 vous dites que le Centre de formation
14 professionnelle a des travaux de pavage à faire sur
15 sa propriété. Vous, vous retardez vos travaux, je
16 comprends, sur ce tronçon là?

17 R. On les devance.

18 Q. [208] Vous les devancez?

19 R. On les devance. Oui.

20 Q. [209] O.K. Donc, vous les devancez par rapport à
21 l'échéancier d'origine. Vous les devancer à quand?

22 R. Oh! Le « quand », c'est une bonne question, mais...

23 Q. [210] Bien. Regardez bien, je vais vous aider. Je
24 pense pouvoir vous aider, mais on verra si... Si
25 vous prenez la pièce HQD-4, alors vous avez le

1 compte rendu d'Isabelle Nuckle.

2 R. Oui.

3 Q. **[211]** Vous avez ça?

4 R. Oui.

5 Q. **[212]** Bon. Parfait.

6 R. Oui. Je le vois.

7 Q. **[213]** Dans le jaune, mes collègues ont souligné...

8 Je pense que c'est mes collègues, mais ce n'est

9 pas... Je ne leur reproche pas de l'avoir fait,

10 mais les travaux civils seront réalisés des mois

11 d'avril deux mille dix-sept (2017) au mois

12 d'octobre deux mille dix-huit (2018).

13 R. Oui.

14 Q. **[214]** Ça serait l'échéancier, ça je comprends, pour

15 le Boulevard des Entreprises également?

16 R. Et pour l'ensemble des lots civils.

17 Q. **[215]** Pour l'ensemble des lots civils?

18 R. Oui.

19 Q. **[216]** Donc, ça, lorsqu'on retourne au plan, disons

20 là...

21 R. Oui.

22 Q. **[217]** Où est-ce qu'est le bleu, c'est le lot numéro

23 2. Quand vous dites « travaux civils », c'est que

24 vous passez dans ce lot-là?

25 R. Oui.

1 Q. **[218]** Dans ces lots-là, si c'est plusieurs lots,
2 mais...

3 R. Oui.

4 Q. **[219]** Vous passez vos conduits dans ces lots-là, de
5 l'impasse jusqu'à la fin du croisement Claude-
6 Léveillée disons là, et plus loin que ça en fait?

7 R. Montée Gascon. Oui.

8 Q. **[220]** Montée Gascon?

9 R. Oui.

10 Q. **[221]** D'accord. Donc, l'échéancier qu'on a, chez
11 Hydro-Québec, c'est de mettre les tuyaux dans le
12 sous-sol, dans la ligne bleue, entre avril deux
13 mille dix-sept (2017) et octobre deux mille dix-
14 huit (2018).

15 R. C'est bien ça.

16 Q. **[222]** C'est ça. D'accord. Et là, quand vous
17 dites : « On va devancer pour les travaux qui
18 passent », notamment devant le cégep là ou le
19 Centre de formation professionnelle, savez-vous?
20 Vous devancez à quand, à ce moment-là?

21 R. Euh... C'est là que les dates m'échappent, mais au
22 moment de faire ces travaux-là, c'était un enjeu de
23 temps mais ce n'était qu'une contrainte comme je
24 l'expliquais, de devancer dans une séquence dite
25 conventionnelle là, de commencer au point A puis de

1 finir au point Z...

2 Q. **[223]** Hum, hum.

3 R. ... mais de devancer donc... De combien de jours et
4 à quelle date précisément? Et ce genre de... Donc,
5 on le vit régulièrement dans pleins d'autres
6 projets, quand les municipalités ont à faire des
7 travaux de ou de pavage ou même de sous-fondations
8 d'égouts, donc d'arrimer ces petits tronçons-là,
9 des fois c'est même des cinq mètres ou même une
10 installation d'un puits d'accès à un endroit précis
11 pour que la dernière chose qu'on fasse, de façon
12 concertée, c'est de ne plus revenir dans ce tronçon
13 ou ces tronçons-là, dans un avenir rapproché.

14 Q. **[224]** O.K. Et lorsque... Vous me pardonneriez là, je
15 vais retrouver la bonne référence...

16 R. On est rendu à deux questions là.

17 Q. **[225]** Vous savez, les avocats, hein! Ça jase.
18 Voyons, excusez-moi, je n'ai... Lorsque madame St-
19 Pierre transmet... et je cherche, excusez-moi, sa
20 transmission puis j'ai HQD-7, pardon. On l'a nous
21 aussi produite là, mais on va prendre les pièces
22 d'Hydro-Québec.

23 R. Oui.

24 Q. **[226]** Madame Saint-Pierre parle du lot numéro 1
25 jusqu'aux limites du Boulevard des Entreprises.

1 Monsieur le Juge, ça va pour la pièce? Je suis à la
2 quatrième ligne. Donc, le lot numéro 1 jusqu'aux
3 limites du Boulevard des Entreprises. Je comprends
4 que le lot numéro 1 contient, à ce moment-là, le
5 croisement du Boulevard des Entreprises?

6 R. Oui. Au plan 17 de 17, comme on le voyait un peu
7 plus tôt, on voit cette traversée.

8 Q. **[227]** Donc... Parce que c'est important. Le lot 2
9 qui est en bleu, devient, pour ce bout-là, le lot
10 1? Je comprends?

11 R. Exactement. On a...

12 Q. **[228]** On aurait dû changer de couleur en mettant le
13 plan à jour, il serait vert?

14 R. Oui, mais... oui. Tout à fait.

15 Q. **[229]** Je ne vous chicane pas là, je suis en train
16 de juste...

17 R. Non. Non. Parce qu'il a fallu que je le comprenne,
18 évidemment.

19 R. Tout à fait. C'est ça.

20 Q. **[230]** C'est plus facile pour vous que nous à
21 posteriori évidemment, mais...

22 R. Mais même pour nous, trois ou quatre ans plus tard,
23 c'est...

24 Q. **[231]** Oui, oui, je comprends que c'est confondant.

25 R. C'est pour ça, je mets mon sceau sur un plan, puis

1 c'est ce qu'on construit.

2 Q. **[232]** Absolument. Lorsque, par ailleurs, qu'il est
3 fait mention, donc, le plan 17 est transmis avec
4 les plans 1 à 16, mais que les travaux sont prévus
5 au printemps deux mille dix-sept (2017). Là on
6 parle de quoi? En fait, lorsque vous parlez de
7 l'échéancier, vous, qu'il est modifié, au printemps
8 deux mille dix-sept (2017), si je reprends le
9 courriel d'origine de madame Nuckle, on est dans la
10 même séquence de temps, si je comprends?

11 R. Oui, il s'agit de travaux civils. Dans ce cas-ci,
12 donc, le printemps deux mille dix-sept (2017), pour
13 le lot 1, donc, prime incluant la traversée du
14 Boulevard des Entreprises, donc, oui.

15 Q. **[233]** C'est ça. Donc, la séquence de temps ici,
16 premier octobre est essentiellement la même, je
17 comprends, qu'au mois de février de la même année?

18 R. Tout à fait. Oui.

19 Q. **[234]** Savez-vous de votre côté si la Ville
20 prévoyait faire des travaux en deux mille seize
21 (2016) sur le boulevard des Entreprises?

22 R. Comme on a eu la correspondance de monsieur
23 Beauséjour en février je pense c'est le dix-huit
24 (18) février, envoyée un peu plus tôt, les travaux
25 de pavage devaient se faire seize (16) et dix-sept

1 (17) sur le boulevard des Entreprises, informations
2 qui ont été précisées en juin, le vingt-huit (28)
3 juin seize (2016), à l'effet que le pavage, donc,
4 pour les néophytes, donc, il y a une couche de
5 fondation en asphalte et il y a une couche de
6 roulement. Donc, on voulait bien comprendre quelle
7 était notre plage horaire dans laquelle on pouvait
8 travailler. Donc, toujours en quête d'intrants,
9 donc, on nous a précisé couche de fond à l'automne,
10 puis c'est pratique très courante, donc, une couche
11 de fond, on laisse passer l'hiver et on fait une
12 couche de finition l'année suivante. Donc, dans ce
13 cas-ci, le quand étant l'enjeu primaire, on a
14 précisé, donc, été dix-sept (2017), puis donc, on a
15 dit, parfait, les travaux au printemps dix-sept
16 (2017).

17 Q. **[235]** O.K. Alors, lorsque dans le.... Madame St-
18 Pierre écrit et là elle est à côté de vous, on ne
19 parle pas de vous, Madame St-Pierre, mais
20 évidemment, vous étiez au courant de ça, les
21 travaux civils, avec les traverses de rue. Qu'est-
22 ce que c'est les travaux civils?

23 R. Donc, on ne parle que de travaux civils depuis tout
24 à l'heure.

25 Q. **[236]** Oui.

1 R. Donc, ça inclut, donc, évidemment, les excavations,
2 les fondations des massifs, les massifs eux-mêmes
3 bétonnés ou non, dans ce cas-ci ils le sont tous,
4 les puits d'accès, le remblayage, finition de
5 sol...

6 Q. **[237]** O.K. Donc, ça...

7 R. Tout ça est inclus. Donc, en réalité, tout ce qui
8 se retrouve sur les plans 1 à 17 dans ce cas-ci,
9 sont des travaux civils.

10 Q. **[238]** Pas nécessairement du fil qui passe à ce
11 moment-là?

12 R. Il n'y a absolument aucun travaux électriques sur
13 ces plans-là.

14 Q. **[239]** C'est vraiment les travaux des ingénieurs en
15 fait.

16 R. Bien, les autres aussi sont scellés, mais donc, nos
17 clients engagent des entrepreneurs en civil pour
18 faire ces travaux civils et engagent un autre type
19 d'entrepreneur ou les mêmes, mais avec d'autres
20 équipes qui ont des qualifications différentes pour
21 faire tout ce qui est ce qu'on appelle le tirage
22 des câbles et le jointage des câbles.

23 Q. **[240]** O.K. Je comprends.

24 R. Donc, électrique et civil. C'est ça.

25 Q. **[241]** Oui. Lorsqu'on écrit ça, le vingt-huit (28)

1 juin, je comprends que l'agenda c'est que les
2 travaux seront exécutés par Hydro-Québec au
3 printemps deux mille dix-sept (2017). Ça c'est
4 l'agenda d'origine dans le fond qui est maintenu ni
5 plus ni moins et vous comprenez qu'en automne deux
6 mille seize (2016), la Ville, sur le Boulevard des
7 Entreprises, vous me corrigerez si je fais fausse
8 route, fera ses travaux de fondation et pavage de
9 la couche de base?

10 R. Si je comprends bien la question, c'est qu'au mois
11 de juin, quand on a convenu...

12 Q. **[242]** Exact.

13 R. Parfait. Oui. Donc...

14 Q. **[243]** Vous m'excuserez d'être impoli. Parce que le
15 texte est assez court hein? Alors, c'est pour ça
16 que je vous demande d'élaborer en fait...

17 R. Oui, tout à fait.

18 Q. **[244]** ... sur ce que vous comprenez du texte.

19 R. Je comprends. Donc, si on fait référence au compte
20 rendu de la rencontre du vingt-huit (28) juin, on
21 mentionne, donc, ce qu'on veut c'est vraiment bien
22 préciser et pas... Justement mettre de la lumière
23 sur les zones qui peuvent être grises, parce que ce
24 sont les zones un peu litigieuses, mais reste que
25 la précision sur les couches de base et les couches

1 de finition étant primordiale, à l'arrimage et
2 sachant très bien qu'on est déjà fin juin, donc, on
3 commence la deuxième moitié de seize (2016) et
4 vraisemblablement il n'y a pas de travaux qui vont
5 se faire avant la fin de l'année ou très peu. Si on
6 à devancer quelque chose, faut que ça se fasse
7 maintenant, mais sachant par expérience, puis de
8 façon convenue avec les gens autour de la table que
9 les travaux civils peuvent se compléter du côté
10 d'Hydro-Québec au printemps suivant, avant leur
11 couche de finition, il n'y a plus d'enjeux en
12 sortant de cette rencontre.

13 Q. **[245]** O.K. Et savez-vous si cette note-là que
14 madame St-Pierre a insérée, c'est une note que la
15 Ville de Terrebonne vous a donnée ou c'est une
16 question que vous avez posée?

17 R. Je ne suis pas sûr de comprendre quelle note
18 précisément?

19 Q. **[246]** Bien, je prends la note, le lot 2 N1. Alors,
20 pour que le tribunal, je ne sais pas si le tribunal
21 a déjà saisi? Lorsqu'on parle de lot 2, enfin, on
22 parle de l'ancien lot 2, parce que c'est devenu une
23 partie du lot 1 à ce moment-là. N1, ça fait
24 référence au courriel de monsieur Beauséjour qui
25 est à la cote HQD-1-5. Donc, le point 1, vous me

1 corrigez si je me trompe.

2 R. Non. J'étais juste pas au bon document.

3 Q. **[247]** O.K. Alors, lorsque madame St-Pierre écrit,
4 je devance votre témoignage, vous me pardonnerez,
5 mais lorsque vous écrivez « N1 », je présume que
6 vous réferez au point 1 du courriel de monsieur
7 Beauséjour? Vous pouvez...

8 Mme MARIE-JOSÉE ST-PIERRE :

9 R. Au croquis...

10 Q. **[248]** Oui.

11 R. Il y a un croquis qui vient à ce courriel.

12 Q. **[249]** Oui. C'est dans les pièces que nous avons
13 produites. Je pense que... Alors, ça c'est
14 Terrebonne, pièce numéro 7.

15 R. C'est bon.

16 Q. **[250]** C'est la même pièce qu'HQD-5, Monsieur le
17 juge, mais à la différence près que le plan a été
18 intégré. Donc, lorsque vous faites référence dans
19 votre procès-verbal du vingt-huit (28) juin, à N1
20 en bas de page, pour le lot numéro 2, je comprends
21 que vous faites référence... Moi, j'associais ça
22 point 1 du courriel de monsieur Beauséjour. C'est
23 exact?

24 R. Oui.

25 Q. **[251]** Et là, vous vous me dites, « Bien, le point

1 1, il est représenté sur le plan qui est annexé en
2 fait.». C'est une ligne bleue où il est marqué 1?

3 R. Oui.

4 Q. **[252]** C'est ça.

5 R. Qui dit les travaux associés au descriptif du point
6 1.

7 Q. **[253]** À la ligne 1. Oui, c'est ça.

8 R. Oui.

9 Q. **[254]** D'accord, je comprends. Parfait. Est-ce que
10 vous nous suivez, Monsieur le juge, sur cet aspect-
11 là?

12 LE PRÉSIDENT :

13 (Inaudible).

14 Q. **[255]** Oui, d'accord. Parfait. Excellent. Merci.
15 Alors, Monsieur Nolin, mes hommages.

16 M. LOUIS NOLIN :

17 Merci.

18 Q. **[256]** Madame St-Pierre, je n'aurai pas de questions
19 pour vous. Alors, vous pouvez prendre une gorgée
20 d'eau. Monsieur Perrier, j'aurai une question toute
21 simple vous là. Lorsque vous intervenez au dossier
22 vers la fin... après les élections en fait, si je
23 comprends, de deux mille dix-sept (2017).

24 M. MARTIN PERRIER :

25 R. C'est exact.

1 Q. **[257]** C'est exact. Donc, il y a un nouveau conseil
2 municipal qui est élu et vous n'aviez pas
3 connaissance de ce dossier-là et de la position
4 prise par la Ville de Terrebonne, politique
5 j'entends, les résolutions du comité exécutif étant
6 des actes commis par le politique, vous n'étiez
7 saisi à ce moment-là de ces résolutions-là?

8 R. À ce moment-là, oui, on avait eu certaines
9 rencontres préparatoires pour me mettre à niveau du
10 dossier à l'interne d'Hydro-Québec.

11 Q. **[258]** Pouvez-vous nous dire on est quand à peu
12 près?

13 R. On est, comme je disais tantôt, c'est probablement
14 autour du mois de septembre environ. Septembre,
15 octobre.

16 Q. **[259]** Juste un peu avant les élections?

17 R. Exact.

18 Q. **[260]** O.K. Puis c'est là qu'on a pris la décision
19 aussi d'attendre la fin des élections pour porter
20 nos premiers gestes avec le nouveau maire.

21 R. Donc, entre les résolutions de mai essentiellement,
22 monsieur Bouchard qui a écrit par la suite et
23 monsieur Sauriol qui a envoyé une lettre quand même
24 assez expéditive je dirais, par rapport en réponse
25 au dépôt du plan... Pas du plan, mais de

1 l'expertise de NOEX. Entre cette période-là, vous,
2 qui est de mai à août, vous n'êtes pas impliqué
3 dans ce dossier-là?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[261]** Donc, est-ce que vous avez connaissance de
6 l'existence de ce dossier-là?

7 R. Si j'ai connaissance de ce dossier-là? Je dirais,
8 il se passe probablement des centaines de dossiers
9 sur mon territoire de front à tous les jours.

10 Q. **[262]** Oui.

11 R. Donc, ce dossier-là particulièrement, je dirais
12 non.

13 Q. **[263]** Merci. C'est tout. Monsieur le juge, c'est
14 tout pour le panel numéro 1.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître.

17 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui, pour la Régie.

21 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT :

22 Q. **[264]** J'aurais une question de précision. Tout à
23 l'heure, vous avez parlé que vous ne souhaitiez pas
24 aller de l'avant avec la méthode par forage parce
25 que vous considérez ça trop risqué et trop

1 coûteux, est-ce que c'est applicable à toutes les
2 méthodes qui sont au rapport de NOEX, forage
3 horizontal, forage dirigé et fonçage?

4 M. MARTIN LAVOIE :

5 R. Dans les différentes méthodes et la seule qui, pour
6 nous, reste viable c'est celle par fonçage. Donc,
7 on enfonce un conduit d'acier, dans ce cas-là,
8 c'étaient... c'étaient deux conduits d'acier pour
9 pouvoir mettre plusieurs conduits à l'intérieur du
10 conduit d'acier. Cette méthode-là est très coûteuse
11 et puis elle n'est pas sans risque.

12 Q. **[265]** O.K. Suite à la décision de la Régie de
13 l'année dernière qu'on a rendue pour répondre à la
14 demande d'ordonnance de sauvegarde d'Hydro-Québec,
15 on a mis de côté d'aller de l'avant immédiatement
16 par tranchée puis on a autorisé la réalisation
17 d'une ligne aérienne temporaire. Compte tenu des
18 coûts liés à cette ligne-là, qui étaient environ de
19 soixante-treize mille dollars (73 000 \$), et de la
20 possibilité que Hydro-Québec doive supporter le
21 coût de la ligne, est-ce que vous avez reconsidéré
22 à l'interne le fait d'y aller immédiatement par
23 fonçage?

24 R. Le coût engendré par l'installation de la ligne
25 temporaire était pour des besoins d'alimentation du

1 poste de se réaliser l'année passée tel que prévu.
2 On l'a mis en sous-tension quelque part au début de
3 septembre, le trois (3) ou quatre (4) septembre, de
4 mémoire. Ça c'était pour répondre à ce besoin-là.
5 Aujourd'hui, pour... pour le reste, on en a besoin
6 quand même pour installer les quatre ou cinq
7 artères jusqu'à la Montée-Gascon.

8 Q. **[266]** Mais à l'été deux mille dix-huit (2018),
9 est-ce que ça a été reconsidéré ou analysé cette
10 possibilité-là plutôt que de supporter ou le risque
11 de supporter le coût du temporaire et d'y aller
12 directement par fonçage compte tenu de la
13 différence des coûts? Je crois que par fonçage, on
14 est aux alentours de cent cinquante mille dollars
15 (150 000 \$) mais la mesure temporaire était quand
16 même près de soixante-quinze mille dollars
17 (75 000 \$), donc, ça n'a pas été envisagé, donc,
18 vous avez seulement procédé par l'aérien?

19 R. C'est d'utiliser... plutôt que d'investir dans le
20 temporaire...

21 Q. **[267]** Oui.

22 R. ... parce que je vous reviens avec la décision
23 d'installer du forage, je vous ramène avec
24 l'encadrement qu'il y a à Hydro-Québec et l'Union
25 des municipalités, ça ne cadre pas dans ce

1 contexte-là...

2 Q. **[268]** O.K.

3 R. ... pour lequel qu'on ferait des forages pour des
4 besoins pour ce genre de besoins-là.

5 Q. **[269]** O.K. Puis à l'audience de juin de l'an
6 dernier, vous aviez mentionné que vous ne
7 recommanderiez pas à votre employeur d'y aller par
8 fonçage mais plutôt probablement d'attendre la fin
9 de la garantie de l'entrepreneur, donc, le cinq ans
10 avant de pouvoir y aller simplement par tranchée,
11 est-ce que si jamais la Régie disait que les
12 travaux devaient être réalisés par... en utilisant
13 la méthode de fonçage, est-ce que la position
14 d'Hydro-Québec ce serait d'attendre? Est-ce que
15 c'est encore envisagé ça pour pouvoir y aller par
16 tranchée?

17 R. C'est... c'est clair que pour Hydro-Québec, il va y
18 avoir des discussions parce que si la Régie se
19 positionne dans l'obligation de faire un forage
20 dans un contexte de pavage de moins de cinq ans, la
21 conséquence est sur l'entente d'Hydro-Québec et les
22 unions municipales. Donc, c'est pas Martin Lavoie
23 qui va prendre la décision mais plutôt ça va être
24 ramené à ces comités-là puis dire : « Là, c'est
25 quand même deux mille seize (2016) le délai de

1 prescription, il arrive bientôt là, est-ce qu'on...
2 est-ce qu'on le fait ou on ne le fait pas? » Il y a
3 des discussions qui vont avoir lieu avec la
4 direction Distribution et les gens qui appliquent
5 l'entente Hydro-Québec - municipal.

6 Q. **[270]** O.K. Dans le fond, la base de votre décision
7 va être autant au niveau coûts, risques que
8 l'impact que ça pourrait avoir dans le cadre des
9 négociations avec l'UMQ et de l'entente pour
10 l'application en tant que telle de l'entente avec
11 les municipalités?

12 R. Pour... pour Hydro-Québec, moi, je représente
13 plutôt le volet réalisation des travaux et non pas
14 le volet décision des travaux mais dans le volet
15 réalisation, je ne recommande pas de procéder comme
16 ça étant donné les risques d'affaissement qu'il y
17 a...

18 Q. **[271]** O.K.

19 R. ... l'occupation dans le sol et les risques
20 d'affaissement qu'il y a sur... dans cette
21 situation-là.

22 Q. **[272]** C'est parfait. En fait, ça répond à toutes
23 mes questions. Je vous remercie.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Barriault.

1 Q. [273] J'en ai pas une tonne moi non plus. Monsieur
2 Perrier, vous avez...

3 M. MARTIN PERRIER :

4 R. Oui.

5 Q. [274] ... indiqué... Est-ce que... est-ce que c'est
6 habituel, est-ce que c'est une politique, c'est
7 une... oui, politique, je pense que c'est le bon
8 terme, chez le Distributeur lors de temps électoral
9 de cesser travaux ou... travaux ou bien donc
10 recours à la justice?

11 R. Non, c'est pas... c'est pas du tout... c'est pas du
12 tout une politique, c'est plus le contexte dans
13 lequel on était à ce moment-là, qu'on pensait que
14 c'était moins... moins propice et peut-être pas
15 prioritaire pour les élus actuels de peut-être
16 mettre toute l'importance qu'on voulait sur ce
17 dossier-là. En tout cas, c'était notre perception.

18 Q. [275] Donc, le contexte municipal...

19 R. Oui.

20 Q. [276] ... de la ville.

21 R. Oui.

22 Q. [277] O.K. Est-ce qu'on vous avait... est-ce qu'on
23 vous avait à l'époque ou lorsque vous avez pris
24 cette décision, ou vous avez participé à prendre
25 cette décision, est-ce qu'on vous avait pris... on

1 vous avait mis en... on vous avait informé du test
2 de redondance que le poste devait avoir pour
3 pouvoir finaliser la ligne Chamouchouane? J'ai
4 compris que vous aviez beaucoup de dossiers, ça,
5 j'en doute pas, je vous dirais qu'à la Régie, le
6 poste Chamouchouane c'est quand même quelque chose
7 qui arrive peu souvent, un milliard (1 G) et plus
8 là à mettre dans la... dans les tarifs, c'est
9 beaucoup de sous, est-ce qu'on vous avait parlé de
10 ce... de ce... Parce que je vous ai relu hier, j'ai
11 passé dimanche après-midi avec vous, j'ai relu les
12 transcriptions de juin...

13 R. Oui.

14 Q. **[278]** ... et j'ai vu notre échange tous les deux
15 sur comment vous deviez vous sentir vous qui voyez
16 le temps passé, vous avez l'obligation et la charge
17 de faire en sorte que ce poste-là fonctionne et que
18 la ligne Chamouchouane finisse par servir parce que
19 c'est... c'est... et c'est important pour
20 l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec, il n'y a
21 personne, je pense, dans cette salle qui va dire le
22 contraire. Alors, est-ce que vous étiez au courant
23 de cette date en septembre, octobre deux mille
24 dix-huit (2018), si je me rappelle bien, qui était
25 incontournable pour le réseau d'Hydro-Québec?

1 R. Oui, tout à fait, j'étais au courant de cette
2 date-là. Peut-être juste une petite clarification.
3 Le projet Chamouchouane Bout-de-l'Ile est un énorme
4 projet, comme vous l'avez mentionné, qui touche à
5 la base au niveau de la construction de ligne et du
6 poste, ne touche pas Hydro-Québec Distribution.
7 Donc, la majeure partie des investissements pour
8 Chamouchouane Bout-de-l'Ile n'est pas pour... pour
9 le Distributeur. Par contre, la portion du
10 Distributeur est très importante comme vous avez
11 mentionné tantôt.

12 Q. **[279]** Tout à fait. Merci de me faire cette
13 distinction que j'aurais dû faire. En fait,
14 effectivement, pour le Transporteur, cette ligne...
15 cette ligne-là, qui est quand même petite comparé à
16 bien des choses, la ligne de distribution est
17 importante pour la suite des choses, donc, vous
18 étiez au courant.

19 R. Oui.

20 Q. **[280]** Parfait. Donc, vous avez pris cette
21 décision-là en bonne connaissance de cause.
22 Monsieur Nolin, quand on vous a donné... quand vous
23 avez discuté de... là, le nombre de kilomètres au
24 juste, vingt (20), vingt-deux (22), si je comprends
25 bien...

1 M. LOUIS NOLIN :

2 R. J'ai pas le décompte précis non plus mais disons
3 vingt (20).

4 Q. **[281]** Donc, vous avez vu... Je suis de la même
5 formation que maître LeChasseur, que des fois, les
6 chiffres, ça peut nous embrouiller. Est-ce qu'on
7 vous avait parlé aussi de cet... de ce projet de
8 redondance? Vous deviez construire du civil, je
9 comprends tout à fait ça, mais il arrivait à un
10 moment donné où il y avait... ou il y a à un moment
11 donné dans tout ça, il y a un impact très
12 important, c'est-à-dire le poste, il faut... il
13 faut faire le test de redondance, est-ce que vous
14 étiez au courant de ça?

15 R. Oui, on nous a mis au courant pas dans le détail du
16 pourquoi mais plus dans la nécessité de réaliser ou
17 l'incapacité de revoir les échéanciers, nos
18 échéanciers de livraison parce qu'en bout de ligne,
19 on ne fait pas de construction, on ne fait que de
20 la conception.

21 Q. **[282]** Hum-hum.

22 R. Donc, nos livrables ne pouvaient pas être déplacés
23 et c'était, je dirais, notre enjeu. Je dis
24 « notre », chez Stantec, mais enjeu principal et
25 l'essence des conversations qu'on avait avec...

1 lors de nos rencontres de suivi, s'assurer qu'on
2 rencontre certaines de ces dates butoirs-là qui
3 sont... qui ne sont pas décidées autour de la table
4 non plus.

5 Q. **[283]** Donc c'était là. Vous saviez que vous ne
6 pouviez pas, il fallait que les choses soient
7 faites pour pouvoir faire ce test qui avait quand
8 même été synchronisé comme vous aviez dit l'an
9 dernier à travers le réseau à cette date-là puis on
10 avait pas beaucoup de marge de manoeuvre pour
11 pouvoir le faire.

12 R. Tout à fait, et notre mandat a même été ajusté en
13 conséquence pour livrer une ingénierie temporaire
14 pour cette traverse-là. Donc, ce qui devait être en
15 civil, donc en souterrain à la fin deux mille
16 quinze (2015) et qui est maintenant ou en ce moment
17 en aérien n'était pas du tout dans les cartons au
18 moment de notre soumission. Donc, notre mandat a
19 été revu. Nos plans ont été produits, livrés et
20 construits maintenant, mis en service.

21 Q. **[284]** Merci.

22 R. Bienvenue.

23 Q. **[285]** Je n'ai plus de questions.

24 Maître Barriault, est-ce que vous avez un
25 réinterrogatoire?

1 Me MARION BARRAULT :

2 Non, Monsieur le Régisseur.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc, si je comprends bien, je libère tout le monde
5 sauf vous. Attendez, je vais regarder mon panel 2.

6 Monsieur Lavoie, vous restez avec nous pour le
7 panel 2. Donc, je peux libérer monsieur Nolin,
8 madame St-Pierre et monsieur Perrier. Alors merci
9 beaucoup de votre participation, vous êtes libérés.

10 Monsieur Lavoie, vous êtes conscrit. Question
11 d'intendance, Maître. Votre présentation pour le
12 panel 2 de la preuve, selon vous, va durer combien
13 de temps?

14 Me MARION BARRAULT :

15 Écoutez, je pense que ça devrait durer à peu près
16 deux heures. Si je me fie à comment on a avancé ce
17 matin, deux heures suffiraient.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Deux heures de présentation ou deux heures incluant
20 le contre-interrogatoire?

21 Me MARION BARRAULT :

22 Seulement une présentation, seulement
23 l'interrogatoire.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bon. Il est onze heures trente (11 h 30). Est-ce

1 que vous voulez qu'on en fasse une partie
2 maintenant et est-ce que vous voulez qu'on divise?
3 Moi, c'est pour vous. On peut aller dîner plus tôt,
4 revenir plus tôt.

5 Me MARION BARRAULT :

6 Peut-être que ce serait préférable aussi pour avoir
7 l'ensemble des témoignages ensemble de,
8 effectivement, reprendre un petit peu plus tôt en
9 après-midi si ça vous convient?

10 LE PRÉSIDENT :

11 Maître LeChasseur, ça vous va? Alors, on va partir
12 dîner à moins vingt mettons, le temps que vous
13 puissiez sortir. On serait de retour dans cette
14 salle à une heure moins vingt (12 h 40), dans une
15 heure. Une heure, vous en avez assez, vous deux?

16 Me MARION BARRAULT :

17 Oui.

18 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

19 Oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait. Dans une heure. Bon appétit!

22 Me MARION BARRAULT :

23 Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Alors, on est... Oui, le panel est installé. Alors,
4 on va procéder à l'assermentation. Ça vous
5 convient?

6

7 PREUVE DU DISTRIBUTEUR - Panel 2

8 Me MARION BARRAULT :

9 C'est Parfait.

10

11 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième
12 (14e) jour du mois de mai, ONT COMPARU :

13

14 STEEVE LARIVIÈRE, ingénieur, ayant une place
15 d'affaires au 1939, rue du Rocher, Laterrière
16 (Québec);

17

18 YANICK MARTIN, ingénieur civil, ayant une place
19 d'affaires au 2625, boulevard Lebourgneuf, Québec
20 (Québec);

21

22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24

25

1 MARTIN LAVOIE

2 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et
3 dit :

4
5 INTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT :

6 Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Monsieur Lavoie a déjà été assermenté, nous ne
9 l'avons pas libéré, on l'a capté avec nous, donc il
10 n'a pas besoin d'être assermenté.

11 Avant que vous débutiez, je vous rappelle
12 que le douze (12) avril dernier, vous avez demandé
13 que la Régie reconnaisse le statut d'expert à
14 monsieur Steeve Larivière avec la qualification
15 suivante : expert en ingénierie de tranchée.

16 La Régie constate aucune contestation, elle
17 accueille donc votre demande et octroie à monsieur
18 Steeve Larivière le statut d'expert en ingénierie
19 de tranchée.

20 M. STEEVE LARIVIÈRE :

21 R. Sans tranchée.

22 Me MARION BARRAULT :

23 Si je peux me permettre, Monsieur le Régisseur.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Oui.

1 Me MARION BARRAULT :

2 Effectivement, monsieur Larivière est expert en
3 ingénierie sans tranchée.

4 LE PRÉSIDENT :

5 O.K. Moi, j'avais lu « tranchée », mais je n'ai pas
6 de problème.

7 Me MARION BARRAULT :

8 On pourrait vérifier, mais effectivement c'est bien
9 « sans tranchée ».

10 LE PRÉSIDENT :

11 Donc, on est dans le « sans tranchée ». Donc, je
12 vous reconnais expert en ingénierie sans tranchée.

13 M. STEEVE LARIVIÈRE :

14 Parfait.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Ça vous convient? Ça vous convient? Alors,
17 maintenant...

18 Me MARION BARRAULT :

19 C'est parfait.

20 LE PRÉSIDENT :

21 ... vous pouvez procéder comme à l'habitude et
22 désolé.

23 Me MARION BARRAULT :

24 Parfait. Je vous remercie.

25 Q. **[286]** Donc, Monsieur Larivière, pouvez-vous nous

1 confirmer que la pièce HQD-1, Document 15, qui est
2 votre rapport d'expertise, ainsi que la pièce HQD-
3 2, Document 1.1 qui est votre CV, ont bien été
4 préparés par vous ou sous votre contrôle et
5 direction? Pour ce qui est de votre CV, monsieur
6 Larivière, je ne suis pas sûr qu'il soit dans votre
7 cahier.

8 M. STEEVE LARIVIÈRE :

9 R. Non.

10 Q. **[287]** C'est celui que vous avez remis à madame
11 Normand qui a procédé au dépôt en pièce.

12 R. O.K. Concernant le document numéro 15, c'est bel et
13 bien mon document.

14 Q. **[288]** Parfait. Est-ce que vous adoptez le tout pour
15 valoir comme votre témoignage dans la présente
16 instance?

17 R. Oui.

18 Q. **[289]** Donc, Monsieur Larivière, je vous demanderais
19 de bien vouloir nous expliquer votre parcours
20 académique et professionnel, s'il vous plaît.

21 R. Donc, j'ai gradué en mil neuf cent quatre-vingt-
22 neuf (1989) à l'Université Laval en tant
23 qu'ingénieur minier. Puis j'ai travaillé dans le
24 domaine des mines en tant que stagiaire et
25 ingénieur de mil neuf cent quatre-vingt-quinze

1 (1995) à mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
2 (1999).

3 Par la suite, j'ai oeuvré dans le domaine
4 du génie civil depuis ce temps-là. Plus
5 spécifiquement, de l'année deux mille (2000) à
6 l'année deux mille neuf (2009) où est-ce que j'ai
7 agi en tant qu'ingénieur de projet et gestionnaire
8 de projet dans l'excavation, plus précisément au
9 niveau forage et dynamitage.

10 Donc, j'ai fait plusieurs grands projets
11 d'envergure pour Hydro-Québec, entre autres, au
12 niveau des centrales, plusieurs centrales
13 hydroélectriques, des évacuateurs de crue, des
14 dérivations puis des prises d'eau, tous des travaux
15 d'excavation en forage et dynamitage, autant à ciel
16 ouvert qu'en tunnel.

17 Puis là-dessus aussi, j'ai été... j'ai
18 fondé une entreprise en forage et dynamitage pour
19 Inter-Cité Construction. Puis depuis deux mille
20 neuf (2009), je suis spécialisé dans les domaines
21 sans tranchée.

22 Donc, de deux mille neuf (2009) à deux
23 mille seize (2016), j'ai été un des copropriétaires
24 d'une entreprise en méthode sans tranchée qui
25 exécutait des travaux. Puis en deux mille seize

1 (2016), j'ai formé... je suis le fondateur de
2 l'entreprise NOEX et directeur général qui oeuvre
3 en ingénierie, qui est une firme spécialisée, une
4 firme d'ingénierie spécialisée à cent pour cent
5 (100 %) dans les méthodes sans tranchée.

6 Depuis une dizaine d'années, je vais en
7 formation aux États-Unis dans le domaine sans
8 tranchée étant donné que les cours et les
9 formations ne se donnent pas ici au Canada. Donc,
10 je vais dans différentes universités américaines
11 pour me spécialiser là dans toutes les technologies
12 sans tranchée, et ce, depuis une dizaine d'années.

13 Ensuite, j'ai, je dirais, entre deux cents
14 (200) et trois cents (300) projets d'effectués en
15 méthode sans tranchée depuis l'an deux mille neuf
16 (2009), avec plus de cent (100) kilomètres de pose
17 en méthode sans tranchée que j'ai réalisés
18 personnellement. Donc, je pense, ça fait le tour là
19 de... de mon profil académique et professionnel.

20 Q. **[290]** Je vous remercie. Simplement vous rappeler de
21 toujours vous adresser à monsieur le Régisseur,
22 s'il vous plaît.

23 R. Oui.

24 Q. **[291]** Merci.

25 R. Pas de problème.

1 Q. **[292]** Merci bien.

2 R. Ça va venir.

3 Q. **[293]** Oui, c'est pas évident. C'est peut-être un
4 peu contre-intuitif parfois...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Parce que...

7 Me MARION BARRAULT :

8 Q. **[294]** ... de celui qui pose la question puis...

9 LE PRÉSIDENT :

10 ... votre avocate est convaincue, c'est moi qu'il
11 faut convaincre.

12 M. STEEVE LARIVIÈRE :

13 R. Parfait.

14 Me MARION BARRAULT :

15 C'est une bonne explication.

16 Q. **[295]** Pouvez-vous nous dire un petit peu quels sont
17 les clients que la firme NOEX dessert?

18 R. Bien, actuellement, les clients de NOEX, il y a
19 des... on parle d'Hydro-Québec, Énergir, la Ville
20 de Montréal. Donc, ça, c'est des contrats annuels.
21 Ensuite de ça, beaucoup de contrats avec les
22 différentes firmes et municipalités à travers le
23 Québec. Puis également des contrats à titre de
24 spécialiste en méthode sans tranchée avec des
25 firmes d'ingénierie comme Stantec ou AXOR ou SNC-

1 Lavalin à travers le Québec.

2 Q. **[296]** Pouvez-vous nous expliquer, de manière
3 générale, quelle a été votre implication dans le
4 dossier qui nous occupe aujourd'hui qui concerne la
5 traverse du Boulevard des Entreprises?

6 R. Oui. Bien, j'ai été contacté par monsieur Sylvain
7 Perreault au mois d'août, au début du mois d'août
8 mil neuf cent quatre-vingt... excusez-moi, deux
9 mille dix-sept (2017), pour faire l'étude de
10 faisabilité de la traverse du Boulevard des
11 Entreprises en méthode sans tranchée.

12 Q. **[297]** Est-ce que vous pouvez nous décrire un petit
13 peu plus spécifiquement le mandat qui vous a été
14 confié par Hydro-Québec? Quelles étaient les
15 spécifications qui vous ont été données pour la
16 réalisation donc de votre étude?

17 R. Bien, à ce moment-là, les spécifications qu'on
18 m'avait données, c'est une traverse de l'ordre
19 d'environ vingt (20) mètres qu'on devait faire,
20 avec une gaine d'acier de diamètre de trente (30)
21 pouces en méthode sans tranchée, à une profondeur
22 approximativement de un point deux (1,2) mètres.
23 Puis à ce moment-là aussi, on m'avait remis l'étude
24 géotechnique de l'ensemble des travaux pour être en
25 mesure de faire une analyse des sols dans le

1 secteur.

2 Q. **[298]** Parfait. Donc, si je comprends bien, vous
3 aviez reçu l'étude. Est-ce qu'il y avait... l'étude
4 des sondages géotechniques. Est-ce qu'il y avait
5 d'autres documents qui vous ont été transmis par
6 Hydro-Québec?

7 R. Oui. Il y avait les dessins techniques du, en plan
8 et en profil, de la traverse de la conduite à
9 l'endroit du Boulevard des Entreprises.

10 Q. **[299]** De manière générale, pouvez-vous nous
11 expliquer un petit peu la structure de votre
12 rapport, peut-être en vous référant à la table des
13 matières, nous expliquer la façon, la méthodologie
14 finale que vous avez suivie au moyen de votre
15 table des matières?

16 R. Oui. Bon. J'ai présenté, j'ai présenté le projet.
17 Par la suite, j'ai fait la description de la
18 traverse, donc longueur, diamètre, type de gaine à
19 utiliser. Par la suite, je fais un résumé de
20 l'étude géotechnique qu'on m'a remise, avec les
21 forages, les forages géotechniques qui ont été
22 faits à l'endroit où le plus près du Boulevard des
23 Entreprises.

24 J'ai fait l'analyse de ces données
25 géotechniques là parce que les techniques sans

1 tranchée, ce qui va vraiment déterminer les
2 techniques sans tranchée, à la base, c'est vraiment
3 l'étude de sol. Dans quel type de sol qu'on est?
4 Est-ce qu'on est dans un sol granulaire? Un sol
5 cohésif? Est-ce qu'il y a présence d'eau? Donc, à
6 priori, c'est ce qui dicte vraiment la technologie
7 à utiliser.

8 Par la suite, j'ai étudié trois
9 technologies qui pouvaient être applicables sur ce
10 projet-là, soit le forage directionnel, ensuite le
11 forage horizontal puis le fonçage. En même temps,
12 bien, j'ai fait l'analyse de ces trois méthodes-là,
13 à savoir laquelle était la plus optimale pour la
14 traverse du Boulevard des Entreprises. Par la
15 suite, j'ai fait l'analyse des risques avec les
16 moyens de mitigation pour la technologie choisie.
17 Aussi, j'ai établi un échancier avec des coûts de
18 travaux. Puis j'ai terminé ça par la conclusion de
19 mon rapport avec certaines recommandations.

20 Q. **[300]** Je pense que ça dresse un petit peu le
21 portrait de ce qu'on retrouve dans votre rapport.
22 Alors, maintenant, on va aller dans le vif du
23 sujet. Commençons par le premier point, la
24 description de la traverse. Est-ce que vous pouvez
25 nous décrire les spécifications techniques qui sont

1 associées à la traverse souterraine du Boulevard
2 des Entreprises, autrement dit les installations
3 qu'on retrouve au niveau de cette traverse-là?

4 R. Oui. Donc, tel que je mentionnais tout à l'heure,
5 c'est une traverse de l'ordre approximativement de
6 vingt mètres (20 m). C'est une conduite, une gaine
7 d'acier de trente pouces (30 po) qu'on a à passer
8 sous le chemin. On a une profondeur approximative
9 de un point deux mètre. Donc, sous le pavage, le
10 dessus de la conduite, on a un point deux mètre à
11 cet endroit-là. On est dans...

12 Par la suite, sous la future gaine, on a
13 une conduite, il y a présence d'une conduite d'eau
14 d'aqueduc de trois cents millimètres (300 mm)...
15 non, trois cent cinquante millimètres (350 mm) de
16 diamètre. Cependant, le dégagement entre le dessous
17 de la future conduite d'Hydro-Québec et le dessus
18 de la conduite d'eau est de trois cents millimètres
19 (300 mm). Donc, on parle un pied.

20 Puis il y a aussi d'autres infrastructures
21 à cet endroit-là. On a une conduite sanitaire et
22 une conduite pluviale, mais qui sont beaucoup plus
23 profondes. Également, il y a une conduite de gaz du
24 côté ouest appartenant à Gaz Métro. Ça fait le tour
25 des spécifications techniques qu'on a à cet

1 endroit-là.

2 Q. **[301]** Est-ce que vous avez été en mesure de
3 localiser spécifiquement la conduite d'aqueduc?

4 R. Non.

5 Q. **[302]** Comment est-ce qu'on pourrait procéder pour
6 pouvoir la localiser de façon plus précise?

7 R. Bien, lorsqu'on travaille en génie civil avec les
8 dessins techniques, tout ce qui s'appelle
9 infrastructure qui est enfoui... infrastructure
10 souterraine, on parle toujours de localisations qui
11 sont approximatives. Donc, lorsque l'entrepreneur
12 normalement procède à certains travaux avant
13 d'excaver ou faire quoi que ce soit, ou utiliser
14 une méthode sans tranchée, on se doit de localiser
15 exactement les différentes conduites.

16 Étant donné qu'on a un dégagement de trois
17 cents millimètres (300 mm) entre les deux
18 conduites, bien, avant de débiter des travaux, il
19 faut absolument, soit par hydro-excavation ou par
20 excavation, aller localiser la conduite pour
21 vraiment avoir la hauteur dans le but de pouvoir,
22 je dirais, indiquer un certain dégagement entre les
23 deux conduites pour s'assurer que lorsqu'on va
24 faire l'insertion de la conduite de la gaine
25 d'acier par méthode sans tranchée qu'on ne vienne

1 pas intercepter la conduite d'eau, soit
2 l'intercepter ou soit la détériorer étant donné que
3 la méthode qu'on avait discuté, c'est un fonçage
4 qui va générer quand même des vibrations.

5 Q. [303] Donc, vous venez de nous dire, pour localiser
6 plus spécifiquement la conduite d'aqueduc, vous
7 nous avez parlé de procéder soit par excavation,
8 soit par hydro-excavation. Est-ce que vous pouvez
9 nous expliquer en quoi consiste la technique
10 d'hydro-excavation?

11 R. Hydro-excavation, c'est un trou qui est fait à
12 l'aide d'un camion vacuum et un siphon. Donc,
13 normalement, c'est un trou de six à dix pouces de
14 diamètre. Donc, on va aller percer le pavage puis
15 on va aller siphonner le matériel jusqu'à tant
16 qu'on intercepte la conduite. Une fois qu'on a
17 intercepté la conduite, à ce moment-là, on est en
18 mesure de mesurer puis voir à quelle élévation elle
19 se trouve. Donc, ça, c'est une méthode d'hydro-
20 excavation qui peut minimiser, je dirais, des
21 travaux standards d'excavation. Donc, le trou est
22 plus petit, l'empreinte est réduite par rapport à
23 prendre une pelle mécanique, excaver un trou de
24 trois, quatre pieds jusqu'à tant qu'on atteigne la
25 conduite. Cependant, comme je vous ai dit

1 précédemment, les conduites, c'est toujours une
2 localisation approximative. Donc, il se peut très
3 bien qu'on ne puisse pas l'intercepter, la
4 conduite, puis qu'on ait à faire plusieurs trous
5 d'hydro-excavation un à côté de l'autre jusqu'à
6 tant qu'on puisse l'intercepter.

7 Q. **[304]** Et advenant que cette étude d'hydro-
8 excavation permette de localiser la conduite
9 d'aqueduc, advenant que cette conduite-là soit trop
10 proche mettons de la gaine à être installée par
11 Hydro-Québec, est-ce qu'il pourrait se révéler que,
12 finalement, procéder par tranchée ne soit plus
13 vraiment une option, que ce ne soit pas possible de
14 par la proximité de la conduite d'aqueduc?

15 R. Vous parlez sans tranchée?

16 Q. **[305]** Sans tranchée. Excusez-moi!

17 R. Oui.

18 Q. **[306]** Vous voyez, moi aussi je me mélange.

19 R. Pas grave. Oui, effectivement, tout dépendant de la
20 hauteur, il faut s'assurer d'avoir un certain
21 dégagement pour ne pas l'intercepter. Et encore là,
22 bien, il faut ajouter que... il faut faire une
23 autre évaluation au niveau des vibrations
24 engendrées. Étant donné qu'on ne connaît pas l'état
25 de la conduite, l'année de pose, le matériel, et

1 caetera, la condition de la conduite, on n'est pas
2 en mesure de dire si elle va pouvoir résister au
3 niveau des vibrations qui peuvent être engendrées
4 lors du fonçage.

5 Q. **[307]** Vous parlez de la condition de la conduite
6 d'aqueduc. Est-ce que vous connaissez la condition
7 de cette conduite à l'heure actuelle?

8 R. Non.

9 Q. **[308]** L'état?

10 R. Non.

11 Q. **[309]** Est-ce qu'une étude d'hydro-excavation serait
12 en mesure de révéler l'état de cette conduite-là?

13 R. Pas nécessairement.

14 Q. **[310]** Comment on pourrait s'en assurer de l'état?
15 Est-ce qu'il y a une méthode qui existe?

16 R. Étant donné que l'hydro-excavation, c'est une
17 excavation d'un diamètre circulaire d'une dizaine
18 de pouces, même si on intercepte la conduite d'eau,
19 visuellement, ça peut être difficile d'aller voir
20 l'état puis dans quel matériel puis comment, la
21 condition de la conduite existante. Il se pourrait
22 qu'on soit en mesure, mais il se pourrait qu'on ne
23 soit pas en mesure. Donc, si on n'est pas en
24 mesure, ce qu'il faut faire, il faut excaver plus
25 large pour s'assurer de dégager vraiment le dessus

1 et les côtés de la conduite pour voir vraiment,
2 c'est une conduite qui est faite de quel matériel,
3 puis en même temps, bien, valider l'état de la
4 conduite.

5 Q. **[311]** Est-ce qu'il serait possible de passer la
6 gaine d'Hydro-Québec plus profondément dans le sol
7 afin d'éviter la conduite d'aqueduc?

8 R. Plus profondément? On est... Le secteur à l'endroit
9 des travaux, tel que mes collègues l'ont mentionné
10 tout à l'heure, on est dans un sol granulaire.
11 Donc, c'est un sable avec des traces de silt, un
12 peu de silt. Puis on a la présence de la nappe
13 phréatique environ deux point trois mètres de
14 profondeur. Donc, si on va plus en profondeur, je
15 dirais, à trois, quatre mètres, de mémoire... Je
16 vais valider. C'est ça. Si on va à trois, quatre
17 mètres de profondeur, là, on va intercepter, là, la
18 conduite pluviale et la conduite sanitaire. Puis si
19 on va au-delà de ça, donc plus profondément, on
20 parle peut-être à six, sept mètres, là, on se
21 trouve carrément dans un sol granulaire saturé en
22 eau. Il serait toujours possible, mais à des coûts
23 exorbitants.

24 Q. **[312]** Vous venez de nous parler justement de la
25 nature du sol. Ça fait l'objet du point 3, étude

1 géotechnique, de votre rapport. Est-ce que vous
2 pouvez nous expliquer justement comment vous avez
3 procédé pour évaluer la géologie à ce niveau-là?

4 R. Donc, on avait une étude géotechnique qui avait été
5 faite pour l'ensemble des travaux. Donc, moi, j'ai
6 pris les quatre forages qui se trouvaient le plus
7 proche de la traverse en question du Boulevard des
8 Entreprises. Donc, on avait un forage à une
9 distance de cent mètres (100 m), un autre à une
10 distance de deux cents mètres (200 m), puis deux
11 autres du côté opposé, soit à deux cent quatre-
12 vingt-dix mètres (290 m) et à trois cents mètres
13 (300 m) de la traverse du Boulevard des
14 Entreprises.

15 Bon. Essentiellement, le secteur semble
16 quand même assez homogène. Donc, à cet endroit-là,
17 il y a six cents millimètres (600 mm), je dirais,
18 de matériel végétal. Puis par la suite, on
19 intercepte le sol naturel qui est constitué de
20 sable avec traces de silt et un peu de silt avec
21 présence de l'eau à environ deux point trois mètres
22 (2,3 m) de profondeur. Cependant, la nappe
23 phréatique, il faut comprendre que tout
24 dépendamment de la période où se font les travaux,
25 la nappe phréatique, elle peut fluctuer. Selon les

1 saisons, selon les conditions météorologiques de la
2 période des travaux, elle peut être plus basse
3 comme elle peut être plus haute.

4 Q. **[313]** Est-ce que vous diriez, de manière générale,
5 que c'est un sol qui est propice à l'utilisation
6 d'une technique sans tranchée?

7 R. Elle peut être propice. Elle peut être propice.
8 Cependant, il y a toujours des risques, mais c'est
9 faisable avec la mise en place de certains moyens
10 d'atténuation. Cependant, le risque zéro, il
11 n'existe pas là.

12 Q. **[314]** Et quels sont les risques justement qui sont
13 associés à l'utilisation d'une méthode sans
14 tranchée, dans un sol qui est finalement sablonneux
15 avec présence de silt?

16 R. Bien. Le risque majeur, peu importe la technique,
17 c'est vraiment au niveau de l'affaissement, au
18 niveau de l'affaissement. Puis si on prend la
19 technique la plus optimale qu'on avait identifiée
20 qui est le fonçage, on comprend qu'un sable saturé
21 en eau, c'est comme un sable mouvant. Comme
22 monsieur Martin l'indiquait ce matin, si on va sur
23 le bord de l'eau, sur le bord de la plage, puis on
24 essaie d'excaver une belle excavation bien carrée
25 là dans un sable qui est saturé en eau, bien ça

1 revient puis les parois ne sont pas stables. Donc,
2 on peut s'attendre à ce qu'il y ait un excédent de
3 matériel qui va rentrer à l'intérieur de la gaine.
4 Donc, on peut créer un vide. Puis avec le temps, le
5 vide, ce qu'il va faire, c'est que les particules
6 de sol vont migrer vers le vide puis elles vont se
7 rendre jusqu'à la surface puis à la surface, on va
8 avoir un affaissement de la chaussée.

9 Q. **[315]** Justement, vous parliez des différentes
10 méthodes. Vous avez évalué, dans votre rapport,
11 trois méthodes sans tranchée, est-ce que vous
12 pouvez nous expliquer les particularités de chacune
13 et pourquoi vous avez retenu, finalement, la
14 dernière technique que vous exposez qui est celle
15 de fonçage?

16 R. Oui. Donc, la première méthode qu'on a évaluée,
17 c'est la méthode par forage dirigé, qu'on a parlé
18 ce matin. La méthode par forage dirigé, comment
19 est-ce que ça fonctionne? C'est qu'avant d'insérer
20 la conduite, on va faire un trou, on va faire une
21 excavation circulaire. Au fur et à mesure qu'on
22 fore, on injecte des produits, des additifs, de la
23 bentonite pour tenir les parois en stabilité.

24 Cependant, la technique, elle exige
25 qu'on... avant l'insertion de la conduite, elle

1 exige qu'on fasse une surexcavation. Donc, dans
2 notre cas ici, on avait une conduite de trente (30)
3 pouces à insérer par forage dirigé. Pour pouvoir
4 l'insérer, il faut que je fasse une excavation
5 d'environ quarante (40) pouces. Donc, on a un vide
6 annulaire de dix (10) pouces. Donc, vous comprenez,
7 ce vide-là, avec le temps, il va se remplir très
8 rapidement. D'après moi, on n'aura pas le temps de
9 terminer les travaux puis il va y avoir un
10 affaissement à l'endroit de la chaussée. Ensuite,
11 étant donné que nous sommes très, très proches de
12 la surface, soit à un point deux mètre (1,2 m),
13 géotechniquement parlant ce n'est pas possible
14 vraiment de garder une stabilité du trou. Même si
15 on emploie de la bentonite, utiliser l'effet
16 d'arche, donc il y aurait possiblement... on
17 n'aurait pas été en mesure d'introduire la conduite
18 en faisant les différentes étapes pour créer le
19 trou à ce moment-là, là, il y aurait eu
20 instantanément une perte de stabilité puis ça
21 aurait monté jusqu'à la surface. Donc, il y aurait
22 eu un affaissement.

23 Q. **[316]** Donc, vous retenez que la technique de
24 fonçage est celle qui est à privilégier dans le
25 présent dossier?

1 R. Oui.

2 Q. **[317]** O.K. Est-ce que cette technique est, par
3 ailleurs, sans risque?

4 R. Non.

5 Q. **[318]** Est-ce qu'il y a des possibilités d'atténuer
6 les risques?

7 R. Bien sûr.

8 Q. **[319]** Puis est-ce que malgré la mise en place de
9 ces mesures d'atténuation, il demeure quand même un
10 risque?

11 R. Oui.

12 Q. **[320]** Je vais vous référer maintenant au passage de
13 votre rapport qui concerne les coûts. Donc, durée
14 des travaux et estimation des coûts, c'est le
15 paragraphe 6 de votre rapport. Est-ce que vous
16 pouvez nous expliquer l'évaluation que vous avez
17 faite des coûts et qui sont donc mentionnés dans
18 votre tableau récapitulatif?

19 R. Oui. Donc, au niveau de l'estimation des coûts et
20 la durée des travaux, on parle bien entendu de la
21 technique par fonçage. Il y a deux options que j'ai
22 évaluées à l'endroit de ce tableau-là, c'est une
23 gaine de trente (30) pouces ou la possibilité de
24 foncer deux gaines de vingt (20) pouces. Pourquoi
25 foncer deux gaines de vingt (20) pouces? C'est

1 uniquement suite à la localisation de la conduite
2 d'aqueduc. Advenant le cas où on n'aurait pas eu un
3 dégagement suffisant, on aurait pu exécuter deux
4 fonçages de plus petits diamètres, donc on aurait
5 gagné dix (10) pouces au niveau du dégagement entre
6 les futures conduites et la conduite d'aqueduc.

7 Donc, c'est la raison pour laquelle on a
8 mis cette option-là, cette deuxième option. Donc,
9 si on regarde les items de fonçage gaine de vingt
10 (20) pouces ou deux gaines de... Excusez-moi, gaine
11 de trente (30) pouces ou deux gaines de vingt (20)
12 pouces. Bien, on a des coûts au mètre linéaire qui
13 incluent la mobilisation, la démobilisation,
14 l'excavation des puits, remblayage des puits,
15 fourniture des gaines d'acier et les travaux de
16 soudure des gaines ainsi que le déblayage des
17 gaines à la fin des travaux.

18 Donc, on a un coût de mille six cent
19 soixante-six dollars et soixante-six (1 666,66 \$)
20 pour la gaine de trente (30) pouces puis mille
21 dollar quatre-vingt-trois et trente-trois
22 (1 083,33 \$) du mètre linéaire pour les gaines de
23 vingt (20) pouces.

24 Par la suite, au niveau des activités
25 connexes au fonçage, soit la gaine de trente (30)

1 pouces et la deuxième option, deux gaines de vingt
2 (20) pouces, ça, c'est des taux qui m'ont été émis
3 par Hydro-Québec incluant là, mobilisation,
4 démobilisation des équipements puis les conduits
5 FRE, l'installation du câblage électrique, le
6 coulis, les séparateurs puis l'injection à
7 l'endroit de ces conduites-là.

8 Puis finalement, on a des coûts de
9 contingence au niveau de l'assèchement advenant le
10 cas qu'on aurait intercepté la nappe phréatique
11 lorsqu'on aurait exécuté le puits de départ et le
12 puits d'arrivée. On aurait été obligé de mettre des
13 pointes filtrantes pour abaisser le niveau de la
14 nappe phréatique pour être en mesure de travailler
15 dans des conditions à sec. Donc, c'est pour cette
16 raison-là qu'on a des coûts de contingence pour
17 l'assèchement, avec des pointes filtrantes pour les
18 deux options, soit de treize mille cinq cents
19 dollars (13 500 \$) pour l'option d'une gaine de
20 trente (30) pouces et de dix-huit mille sept cent
21 cinquante dollars (18 750 \$) pour l'option des deux
22 gaines de vingt (20) pouces.

23 Q. **[321]** Pour revenir sur le point des activités
24 connexes, vous venez de nous dire que ce sont des
25 chiffres qui ont été évalués par Hydro-Québec. Pour

1 quelles raisons est-ce que c'est Hydro-Québec qui a
2 évalué ces coûts-là?

3 R. Tout simplement parce que ce n'est pas mon
4 expertise.

5 Q. **[322]** Donc, simplement pour nous rappeler, ces
6 coûts, ces activités connexes-là visent...

7 R. Les activités connexes, et une fois que les gaines
8 d'acier sont passées, c'est pour passer les tuyaux
9 électriques, les FRE, pour ensuite de ça, être
10 injectés à travers les différents tuyaux pour, à la
11 fin, être en mesure de tirer le câblage ou les fils
12 électriques, à travers ces tuyaux-là.

13 Q. **[323]** Si je me réfère aux coûts que vous avez
14 évalués, donc les coûts de fonçage...

15 R. Oui.

16 Q. **[324]** ... est-ce que ce sont des coûts qui sont des
17 coûts moyens? Que vous avez l'habitude de voir pour
18 ce type de projets-là?

19 R. Tout à fait.

20 Me MARION BARRAULT :

21 Donc, ça complétera pour le témoignage de monsieur
22 Larivière. Merci. Donc, le prochain témoin, dans le
23 cadre du panel 2, Monsieur Yanick Martin. Alors,
24 Monsieur Martin, vous remarquerez qu'on a beaucoup
25 de Martin dans ce dossier. Monsieur Martin, je vais

1 vous demander de bien vouloir nous confirmer que la
2 pièce HQD-2, document 1.4, qui est votre curriculum
3 vitae, a bien été préparé sous votre contrôle et
4 direction?

5 M. YANNICK MARTIN :

6 R. Oui.

7 Q. **[325]** Est-ce que vous avez pris connaissance de la
8 pièce HQD-1, document 14?

9 R. Oui.

10 Q. **[326]** Est-ce que adoptez le tout pour valoir comme
11 votre témoignage dans le présent dossier?

12 R. Oui.

13 Q. **[327]** Donc, Monsieur Martin, je vous demanderais de
14 bien vouloir nous expliquer également votre
15 parcours académique et professionnel, s'il vous
16 plaît.

17 R. Donc, j'ai fait un baccalauréat en génie civil à
18 l'Université de Sherbrooke en quatre-vingt-dix-huit
19 (1998). Par la suite, j'ai fait une maîtrise en
20 deux mille un (2001), que j'ai complétée en deux
21 mille un (2001) à l'Université de Sherbrooke. Mon
22 domaine c'était le domaine du béton. Mon sujet de
23 recherche c'était dans le domaine du béton et des
24 chaussées. Et mon sujet de recherche touchait à un
25 matériau qu'on utilise justement pour remblayer les

1 tranchées pour faire en sorte que justement d'avoir
2 un meilleur comportement de la chaussée. Au niveau
3 professionnel, bien, je travaille à Hydro-Québec
4 depuis l'année (2000). Ça fait dix-neuf (19) ans
5 que je travaille à Québec. J'ai toujours occupé le
6 même poste. Alors, je travaille en distribution.
7 Mes tâches c'est de réaliser, d'encadrer et de
8 faire l'ingénierie civile en souterrain. Donc, le
9 réseau souterrain d'électricité. C'est mes
10 principales fonctions. Aussi, qu'est-ce que j'ai à
11 faire, dans le fond, c'est aussi de participer à la
12 formation du personnel. Assurer une, je pourrais
13 dire, une expertise technique au niveau du génie
14 civil et à l'occasion j'ai à faire des devis des
15 normes provinciales et à participer à des comités
16 techniques à Hydro-Québec et au CERIU.

17 Q. **[328]** Est-ce que vous pouvez nous dire le CERIU en
18 quoi ça consiste?

19 R. Oui. Le CERIU c'est le Centre de recherche et
20 d'expertise en réhabilitation des infrastructures
21 urbaines. Donc, c'est un organisme à but non
22 lucratif qui est composé principalement de
23 municipalités, mais aussi des compagnies d'utilités
24 publiques comme mettons Hydro-Québec, Énergir,
25 Bell, Vidéotron, etc. Et aussi, il y a des gens du

1 milieu plus universitaire. Puis le but de cet
2 organisme-là, c'est de faire en sorte, au niveau
3 municipal, au niveau des infrastructures
4 municipales, c'est de faire en sorte d'avoir les
5 façons les plus efficaces à un coût raisonnable.

6 Q. **[329]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer
7 pourquoi est-ce que vous avez été impliqué dans le
8 présent dossier qui nous occupe aujourd'hui?

9 R. Je dirais pour deux raisons. Pour, bien, mes dix-
10 neuf (19) années d'expérience dans le même domaine.
11 Donc, des tranchées en milieu urbain, j'en ai vues
12 plusieurs à travers mes dix-neuf (19) années, mais
13 la raison principale, c'est parce que j'ai
14 participé à un guide... Bien, à un comité technique
15 du CERIU qui... Un des documents qui s'appelle le
16 Guide des bonnes pratiques pour la réalisation des
17 tranchées. Donc, c'est pour ça principalement que
18 je suis ici aujourd'hui.

19 Q. **[330]** Justement, parlant de ce guide, donc, on
20 comprend que c'est le document 14 que vous avez
21 adopté en preuve. Pouvez-vous nous dire qui a
22 participé à la rédaction de ce guide?

23 R. Bon. C'était une équipe de plusieurs ingénieurs. Il
24 y avait deux ingénieurs de la Ville de Montréal, un
25 ingénieur de la Ville de Québec, il y avait un

1 ingénieur de la Commission des services électriques
2 de Montréal, ça c'est au niveau, on pourrait dire,
3 plus municipal, mais aussi au niveau des réseaux
4 techniques urbains, Bell, Vidéotron, Hydro. C'était
5 Hydro-Québec qui représentait. Il y avait deux
6 ingénieurs d'Hydro-Québec et aussi deux ingénieurs
7 d'Énergir. Et pour l'aspect plus universitaire, il
8 y avait un professeur d'université de l'ÉTS qui
9 était spécialiste expert dans le domaine des
10 chaussées.

11 Q. **[331]** Vous dites « Il y avait deux ingénieurs
12 d'Hydro-Québec. », on comprend que vous en faisiez
13 partie. C'est ça?

14 R. Oui. Bien sûr.

15 Q. **[332]** O.K. Pouvez-vous nous dire quand est-ce que
16 ce guide a été publié?

17 R. Le guide a été publié en novembre deux mille seize
18 (2016), officiellement.

19 Q. **[333]** Parfait. Pouvez-vous nous expliquer plus
20 particulièrement en quoi consiste ce guide?

21 R. Bien le but du guide, c'était qu'on sait que quand
22 on fait des tranchées en milieu urbain, bien ça
23 peut avoir un impact sur la chaussée, puis ça peut
24 même aussi créer des coûts causals pour les
25 municipalités, mais le but c'était d'avoir les

1 meilleures pratiques pour faire en sorte que
2 justement qu'on ait la façon la plus performante, à
3 un coût raisonnable, de faire les travaux. Et puis,
4 qu'est-ce qu'on s'est rendu compte aussi,
5 plusieurs partenaires se rendaient compte, c'est
6 que les réseaux techniques urbains, Bell,
7 Vidéotron, Énergir et Hydro-Québec n'avaient pas
8 les mêmes façons de faire. Les municipalités
9 n'avaient pas les mêmes façons de faire pour
10 remblayer les tranchées. Donc, on a essayé de
11 prendre un peu... D'uniformiser. Prendre le
12 meilleur, un peu, de tout le monde pour en arriver
13 à une solution qui compense, qui va limiter les
14 effets quand on fait une tranchée.

15 Q. **[334]** Est-ce que c'est un guide qui est appliqué
16 par Hydro-Québec en date d'aujourd'hui?

17 R. Oui. Le guide est appliqué par Hydro-Québec. On est
18 en accord avec les principes. Ce n'est pas un guide
19 qui change beaucoup nos façons de faire. Dans le
20 fond, il y a plusieurs éléments dans le guide, mais
21 qu'est-ce qu'il faut retenir principalement, c'est
22 que la façon de faire les tranchées, c'est qu'on
23 creuse un tranchée de forme, on pourrait dire,
24 rectangulaire. Au fond de la tranchée, on met les
25 conduits. On remblaie avec le sol existant sur une

1 certaine profondeur. Ça fait qu'il y a les conduits
2 au fond, on remblaie avec le sol qui était en
3 place, ensuite de ça, il y a la fondation et par-
4 dessus la fondation, il y a l'enrobé bitumineux,
5 l'asphalte.

6 Ça fait qu'on fait un beau rectangle. On
7 n'est pas très profond, puis on remblaie, puis
8 quand on arrive à la surface, on appelait ce qu'on
9 fait une surlargeur de chaque côté, seulement à la
10 surface, bien là on fait un petit plus large
11 d'asphalte. C'est la façon de faire qui a été
12 proposée par le guide. C'est cette façon de faire
13 là aussi qu'on faisait déjà à Hydro-Québec. Donc,
14 oui, on est en accord avec le principe. L'exercice
15 de participer au guide nous a permis quand même
16 d'améliorer quand même nos spécifications
17 techniques, d'aller un petit peu dans les détails,
18 mais oui, on l'applique. Environ aux cinq à six
19 ans, on publie notre gros devis civil qui régit
20 l'ensemble de nos travaux en souterrain et puis on
21 devrait le faire bientôt, en fin deux mille dix-
22 neuf (2019), début deux mille vingt (2020) et puis
23 là, on va intégrer justement le petit paufinement
24 qui manque à notre devis, puis nos normes sont déjà
25 prêtes pour refléter qu'est-ce qu'il y a dans le

1 Guide des bonne pratiques, mais elles vont être
2 publiées en même temps, lorsqu'on va faire
3 l'émission de notre devis civil Hydro-Québec.

4 Q. **[335]** Est-ce que vous avez été amené à émettre
5 certaines recommandations à long terme chez Hydro-
6 Québec dans le cadre du présent dossier?

7 R. Oui.

8 Q. **[336]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer dans
9 quel contexte?

10 R. Bien, c'est le Distributeur qui m'a demandé mon
11 avis, étant donné que j'avais participé au comité
12 technique du Guide des bonnes pratiques et puis
13 bien moi, qu'est-ce que j'ai soumis, j'ai dit on va
14 y aller avec ce que le guide propose. Donc, le
15 Guide qu'est-ce qu'il propose, c'est que peu
16 importe l'âge de la tranchée, je veux dire de la
17 route, que ce soit moins de cinq ans ou plus de
18 cinq ans, on propose la méthode que j'ai décrite
19 tantôt, faire une tranchée avec une surlargeur. Par
20 contre, qu'est-ce qui est mentionné dans le Guide
21 c'est que pour les rues de moins de cinq ans, c'est
22 que ça prend une entente entre les municipalités et
23 les RTU, les compagnies d'utilités publiques et
24 donc, c'est ça. Puis ça ça prend une entente. Quand
25 on entend une chaussée de moins de cinq ans, c'est

1 pas une chaussée qu'on refait juste l'asphalte,
2 c'est une chaussée qu'on refait aussi la fondation.
3 Ça fait qu'on a l'asphalte, la fondation. Faut pas
4 juste que ça soit du resurfaçage, faut que la
5 fondation soit aussi refaite.

6 C'est ça la définition qu'on donne dans le
7 Guide qui dit c'est quoi une chaussée de moins de
8 cinq ans. Faut que la fondation soit refaite. Et ce
9 que le Guide propose, un petit peu plus loin dans
10 le document, c'est que pour les rues de moins de
11 cinq ans, un endroit critique quand on fait une
12 tranchée, c'est à l'endroit du joint. Le joint
13 c'est entre la nouvelle asphalte et l'ancienne
14 asphalte. La façon de faire qu'on fait
15 habituellement, c'est qu'on met un lien
16 d'accrochage, une genre de on pourrait de colle
17 qu'on met au niveau du joint pour justement que
18 l'ancien pavage et nouveau pavage adhèrent mieux
19 ensemble, parce que ça qu'est-ce que ça peut faire,
20 c'est que ça ouvre, puis c'est là que les problèmes
21 arrivent.

22 Pour les chaussées de moins de cinq ans, ce
23 que le Guide propose, c'est de mettre une bande
24 bitumineuse. Donc, c'est quelque chose de supérieur
25 à qu'est-ce qu'on fait couramment. La bande

1 bitumineuse à quoi ça ressemble? Ça ressemble un
2 peu à dans une chambre d'hockey, un tapis noir
3 qu'on met au niveau du joint et qu'on chauffe.
4 Donc, ça ça donne vraiment de meilleurs résultats.
5 D'ailleurs, il y a un comité technique du CERIU
6 donc j'ai fait partie qui ont fait des essais là-
7 dessus à l'ÉTS toujours, puis on s'est rendus
8 compte que ça a donné de bons résultats. Pourquoi
9 qu'on ne l'utilise pas partout? Bien, c'est parce
10 qu'il y a un coût à ça. C'est beaucoup plus cher.

11 Alors, ce que le Guide propose, c'est que
12 pour les rues de moins de cinq ans, qu'on puisse
13 utiliser la bande bitumineuse. Donc, moi dans les
14 recommandations que j'ai faites, je suis allé avec
15 les recommandations du Guide, c'est-à-dire faire
16 une chaussée avec un épaulement et puis avec une
17 bande bitumineuse.

18 Q. **[337]** Peut-être nous référer, vous nous avez dit
19 que c'étaient des mesures qui étaient prévues dans
20 le Guide, est-ce que vous pouvez nous indiquer à
21 quel endroit ces mesures sont prévues?

22 R. Oui, bien sûr. Bien là, il y a à la page 4
23 l'article 3.4. Je ne sais pas si vous voulez que je
24 les... je les lise. Ça résume un peu ce que j'ai
25 dit. Il y a... Aussi à l'article 3.4, on parle des

1 chaussées de moins de cinq ans puis un petit peu
2 plus loin dans le document, je crois que c'est à la
3 page... à la page 21, à l'article 6.2.8, on parle
4 de la bande bitumineuse.

5 Q. **[338]** Sans nécessairement nous lire le paragraphe
6 3.4 mais est-ce que vous pouvez davantage nous
7 expliquer qu'est-ce que l'on entend par justement
8 une chaussée de moins de cinq ans? Qu'est-ce qui
9 est précisé dans le Guide à cet effet-là?

10 R. Oui, un peu comme je l'ai expliqué tantôt c'est
11 qu'une chaussée de moins de cinq ans, il faut qu'il
12 y ait une réfection majeure et tel que c'est
13 mentionné dans le Guide, une réfection majeure se
14 définit comme une reconstruction de la fondation et
15 du revêtement bitumineux. Donc, il faut que la...
16 il faut que ça soit considéré comme une réfection
17 majeure, il faut refaire la fondation.

18 Q. **[339]** Donc, je comprends que vous avez été consulté
19 à l'interne chez Hydro-Québec, vous nous avez dit
20 que vous aviez proposé la bande bitumineuse, est-ce
21 qu'il y a eu d'autres mesures qui ont été proposées
22 à Hydro-Québec que vous avez suggérées?

23 R. Oui, une mesure qui n'est pas nécessairement
24 inscrite dans... dans ce document-là, c'est qu'on
25 pouvait faire un suivi sur la tranchée pour une

1 période de trois ans. Habituellement, c'est pas
2 quelque chose qu'on fait, habituellement, après un
3 an, on... Souvent, quand il y a des problèmes au
4 niveau des tranchées, on le sait tout de suite
5 après un an. Ça, la majorité des experts du domaine
6 le disent, après un cycle de gel, dégel, on voit
7 tout de suite s'il y a un problème avec une
8 tranchée. Dans le cas... dans le cas présent ici
9 aujourd'hui à la Ville de Terrebonne, bien, on
10 avait dit : « Bien, regardez, on va... on va être
11 de bonne foi. Vu que c'est une nouvelle rue, on
12 vous propose de faire un suivi de la tranchée sur
13 une période de trois ans. »

14 Q. **[340]** Si je vous réfère à la pièce T-11 qui a été
15 déposée par la Ville de Terrebonne, je ne sais pas
16 si vous avez un cahier, est-ce que vous avez eu la
17 chance de prendre connaissance de ce document?

18 R. Oui.

19 Q. **[341]** Est-ce que vous pouvez nous dire quelle est
20 la nature de ce document? De quoi est-ce qu'il
21 s'agit?

22 R. Bon, bien, il y avait deux... deux choses, il y
23 avait une partie qui était au niveau du devis de la
24 Ville de Terrebonne pour les travaux, travaux de
25 pavage sur entre autres le boulevard des

1 Entreprises, puis aussi, il y avait des plans de
2 construction.

3 Q. **[342]** A la lecture de ce devis, de ce document-là
4 qui a été déposé par la Ville de Terrebonne, est-ce
5 que d'après vous, les travaux qui ont été effectués
6 par la Ville étaient des travaux de la nature d'une
7 réfection majeure?

8 R. Non. Si on regarde, bien, il y a des plans là, le
9 plan C... C-18, quand on... quand on regarde
10 l'agrandi, qu'est-ce qu'on voit c'est que les
11 travaux, ils ont consisté surtout à des... en
12 remplacement du pavage. La structure existante,
13 c'est-à-dire la fondation, a été conservée. Ça
14 c'est clairement marqué dans... sur les plans. Par
15 contre, à certains endroits, ils ont... ils ont
16 peut-être procédé à un ajustement de la
17 structure de chaussée, ils ont rajouté quand même
18 des matériaux granulaires pour ajuster la chaussée,
19 mais en lisant ça, c'est qu'on se rend compte que
20 ça ne serait pas considéré comme une réfection
21 majeure au niveau du Guide des bonnes pratiques.
22 Cependant, dans le cas présent, on l'a considéré
23 quand même comme une réfection majeure dans notre
24 proposition.

25 Q. **[343]** Donc, si je comprends, vous avez proposé des

1 mesures en considération du fait... comme si
2 c'étaient des travaux de réfection majeure?

3 R. Exactement.

4 Q. **[344]** Est-ce que vous connaissez les techniques
5 sans tranchée?

6 R. Oui, je ne suis pas un expert dans le domaine mais
7 de temps en temps, on a à effectuer des forages.

8 Q. **[345]** Pourquoi est-ce que vous n'avez pas proposé
9 l'utilisation d'une technique sans tranchée comme
10 une mesure d'atténuation à la suite d'une
11 intervention dans une chaussée de moins de cinq
12 ans?

13 R. Dans... dans le Guide des bonnes pratiques, dans
14 les discussions qu'on a eues, il n'a jamais été
15 question d'y aller avec des forages. En milieu
16 municipal, la façon de faire c'est toujours une
17 tranchée avec... avec un épaulement. En aucun cas,
18 il a été discussion de forage.

19 Les cas de forage, je parle de mon
20 expérience à Hydro-Québec, c'est dans les cas
21 particuliers. Comme, par exemple, pour une question
22 environnementale, traverser un cours d'eau. En-
23 dessous des chemins de fer, les chemins de fer,
24 c'est sûr que là, ça a un impact beaucoup plus
25 grand, c'est les compagnies de chemins de fer qui

1 nous l'exigent et c'est normal, c'est qu'on ne
2 pourrait pas se permettre d'avoir un déplacement
3 différentiel entre l'endroit qu'on a fait la
4 tranchée puis à côté parce qu'on comprend qu'il
5 pourrait y avoir des risques de déraillement.

6 Puis aussi au niveau des routes du
7 Ministère, c'est certain que des autoroutes faire
8 des tranchées ouvertes, c'est rare que le Ministère
9 nous permet ça parce que ça a un impact vraiment...
10 un très gros impact au niveau de la circulation
11 routière et aussi c'est des routes qui ont... il y
12 a beaucoup de circulation, donc, la... la charge
13 routière n'est pas la même que des routes
14 municipales. Ça fait que c'est principalement dans
15 ces cas-là qu'on utilise des forages.

16 Q. **[346]** Vous nous avez dit tantôt que vous desserviez
17 le territoire... le territoire de Québec, si je ne
18 me trompe pas...

19 R. Oui.

20 Q. **[347]** ... dans le cadre de vos fonctions, est-ce
21 que dans... dans le cadre de votre pratique, il
22 vous est déjà arrivé ou est-ce qu'il vous arrive
23 souvent de devoir intervenir sur des chaussées de
24 moins de cinq ans?

25 R. Non, c'est très rare parce que habituellement,

1 bien, c'est ça, il y a quand même des contacts
2 entre les municipalités puis Hydro-Québec. J'ai eu
3 un cas voilà deux ans avec la Ville de Québec pour
4 une raison particulière, en fait, c'était pas la
5 faute de la ville ni d'Hydro-Québec, c'était un
6 promoteur qui avait changé d'idée, et puis on avait
7 à faire une tranchée justement dans une route de
8 moins de cinq ans et puis on avait proposé
9 parfaitement comme... pareil... pareil comme le
10 Guide une tranchée avec un épaulement, une bande
11 bitumineuse, ça a été accepté par la ville puis en
12 fin de compte, bon, on a pas fait les travaux, le
13 promoteur a encore changé d'idée, donc... Mais la
14 façon de faire avait été acceptée.

15 Puis il y a plusieurs années aussi, on a
16 déjà fait... on a déjà pris d'autres mesures. C'est
17 que quand on a des tranchées longitudinales, là,
18 dans le cas de la Ville de Terrebonne, on croise la
19 rue, quand c'est longitudinal c'est que là, on suit
20 vraiment la rue mais quand on fait notre... notre
21 tranchée standard, bien, des fois, ça peut arriver
22 que le joint se retrouve dans la bande de roulement
23 des véhicules puis c'est sûr qu'on ne veut pas...
24 c'est pas l'idéal d'avoir un joint directement
25 dans... dans la bande de roulement parce que les

1 véhicules passent toujours là-dessus. Et une
2 entente qu'on avait déjà prise avec la Ville c'est
3 d'y aller un petit peu plus large pour faire en
4 sorte... dans le fond, on avait pavé une voie au
5 complet pour être sûr que justement le joint ne se
6 retrouve pas dans la bande de roulement mais ça
7 arrive très rarement ce genre de situation-là.

8 Q. **[348]** Encore une fois, de par votre expérience,
9 est-ce que des municipalités ont déjà exigé que
10 vous ayez recours à des techniques sans tranchée
11 dans le cas d'interventions sur des chaussées de
12 moins de cinq ans?

13 R. Pas dans le cadre des travaux que... que j'ai
14 faits, non.

15 Q. **[349]** Également, est-ce que vous savez si le Guide
16 fait état de l'application de pénalités applicables
17 à Hydro-Québec lors d'interventions dans les
18 chaussées de moins de cinq ans?

19 R. Non, le Guide, c'est vraiment un Guide technique,
20 l'aspect administratif financier n'est pas traité
21 par... par le Guide.

22 Q. **[350]** Pour conclure, est-ce que vous nous diriez
23 que les tranchées ont un impact sur la durée de vie
24 utile de la chaussée?

25 R. C'est sûr que les tranchées dans une route, ça a un

1 impact mais sauf que si c'est fait de la bonne
2 façon, selon des bonnes pratiques, on fait en sorte
3 de limiter au maximum les effets néfastes que ça
4 peut apporter.

5 Q. **[351]** Donc, ça va clore pour le témoignage de
6 monsieur Martin. Merci. Donc, on retrouve monsieur
7 Lavoie comme promis.

8 LE PRÉSIDENT :
9 Il n'attendait que ça.

10 M. MARTIN LAVOIE :

11 R. Étant que je suis cloîtré vous avez dit?

12 Me MARION BARRAULT :
13 Donc, dans le cadre du deuxième panel, monsieur
14 Martin... Oups, je pense que j'ai pas le bon,
15 excusez, Monsieur Lavoie va venir nous expliquer un
16 petit peu les méthodes d'évaluation des coûts. Ça
17 ne sera pas long. Et comme je vous le disais, il y
18 a trop de Martin, je ne m'y retrouve plus.

19 Q. **[352]** Alors, dans le cadre de votre témoignage dans
20 le panel 2, Monsieur Lavoie, avez-vous pris
21 connaissance des pièces HQD-1, document 17?

22 R. Oui. J'aurais juste une petite précision à noter au
23 document 17. On retrouve une valeur de trente-sept
24 mille (37 000 \$) qui est les « activités connexes
25 au fonçage de deux gaines de vingt pouces

1 (20 po) ». Il y a une note 1 qui fait référence
2 comme c'était un coût de NOEX mais ça a été
3 valorisé par Hydro-Québec. L'erreur vient que le
4 technicien qui a complété le tableau, comme il est
5 parti du rapport de NOEX, il a pris le chiffre dans
6 le rapport, mais c'est nous qui avons fourni le
7 chiffre de trente-sept mille (37 000 \$). Donc,
8 c'est la coquille qu'il y avait au tableau.

9 Q. **[353]** Parfait. Donc, avec cette correction,
10 Monsieur Lavoie, est-ce que vous adoptez le tout
11 pour... cette pièce pour valoir témoignage dans le
12 cadre du présent dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[354]** Excusez-moi! Madame Normand me souligne que,
15 effectivement, il y a une autre pièce qui était
16 cachée juste en arrière, également la pièce HQD-1,
17 Document 17.1. Est-ce que vous reconnaissez avoir
18 participé à l'élaboration de cette pièce?

19 R. Oui.

20 Q. **[355]** Est-ce que vous adoptez le tout également
21 pour valoir témoignage? Parfait. Donc, on va
22 retourner au document numéro 17. Est-ce que vous
23 pouvez identifier ce document et nous l'expliquer?

24 R. Le document avait pour but de faire la
25 démonstration de l'écart de prix entre une

1 installation conventionnelle, une excavation
2 conventionnelle et une installation par forage. Le
3 conventionnel, la base de valorisation est très
4 simple, c'est les coûts qui sont comparables au
5 contrat qu'on a déjà pour réaliser les travaux à
6 Terrebonne, la vingtaine de kilomètres qu'on a
7 réalisée. On a repris ces coûts-là puis c'est
8 sensiblement les coûts réels de construction qu'on
9 a.

10 Pour ce qui est des coûts de fonçage, on a
11 en partie les coûts spécifiques de fonçage de NOEX.
12 À ça, on a rajouté les autres coûts pour que ça
13 devienne comparable à une excavation
14 conventionnelle étant donné que le treize mille
15 dollars (13 000 \$), ça inclut la pose de conduits,
16 le béton, le remblai, et caetera. On est venu
17 ajouter tous les coûts pour qu'ils soient les deux
18 comparables. Ce qu'on a aussi maintenu, c'est une
19 contingence qui est relativement élevée quand on
20 regarde ça. Mais comme on a encore beaucoup de
21 travail d'expertise à faire pour localiser la
22 hauteur des conduites, déterminer avec exactitude
23 la géologie de part et d'autre de la chaussée,
24 c'est des coûts qui se retrouvent dans la
25 contingence pour laquelle on a un niveau

1 d'incertitude par rapport au sol. Donc, ça se
2 reflète dans la valeur de la contingence.

3 Q. **[356]** Puis est-ce que vous pouvez nous expliquer
4 les items relatifs à hydro-excavation, expertise en
5 contrôle de vibration? Pouvez-vous nous expliquer
6 l'évaluation de ces coûts-là à quoi ça correspond?

7 R. L'hydro-excavation, comme la technique a été
8 expliquée tantôt, quand on arrive dans ces
9 domaines-là, ce n'est pas tout le temps qu'une
10 seule entreprise qui fait tout au complet. Déjà là,
11 on a des experts qui vont faire l'ingénierie. On a
12 une entreprise qui est spécialisée dans le fonçage.
13 Mais quand on arrive au niveau de la localisation
14 des conduits, c'est un autre groupe de sondage
15 géologique qui va exécuter les travaux. Donc, on a
16 isolé ces coûts-là de façon séparée.

17 Q. **[357]** Et sur quoi vous avez basé votre évaluation
18 de ces coûts-là?

19 R. Sur les coûts en référence qu'on a sur d'autres
20 contrats à travers Hydro-Québec avec le décret de
21 la construction et l'ensemble des valeurs du
22 marché.

23 Q. **[358]** Et donc si on regarde maintenant les totaux
24 que vous avez calculés pour chacune des deux
25 techniques, est-ce que vous pouvez nous dire quels

1 sont les résultats de votre évaluation?

2 R. C'est relativement simple, que c'est évident
3 l'écart entre les deux. L'écart est très important
4 pour nous. Puis de base, même avec cet écart-là, si
5 aurait réduit l'écart entre les deux, ça reste une
6 technique et une problématique qui n'est pas sans
7 risque pour lesquelles on est là.

8 Q. **[359]** Si je vous réfère maintenant à la pièce, donc
9 HQD-1, Document 17.1 qui est juste en arrière, est-
10 ce que vous pouvez également identifier cette pièce
11 et nous expliquer un petit peu son contenu?

12 R. Dans le fond, c'est la suite de ce qu'on vous avait
13 soumis l'été passé où est-ce que c'était la
14 valorisation de... L'été passé, on vous a fourni
15 une estimation. Là aujourd'hui, on a pris les coûts
16 réels de réalisation. Plus, on a estimé le coût de
17 démantèlement. Donc, ça donne plus le coût réel
18 qu'un estimé. Dans les écarts, on est à quelques
19 milliers de dollars près. Pourquoi on est si proche
20 au niveau entre l'estimé puis le réel? Pour Hydro-
21 Québec faire des liaisons aéro-souterraines, mettre
22 des fils, planter des poteaux, c'est comme des
23 activités qui, je vous dirais, sont plutôt
24 standardisés. Ça fait qu'on connaît très bien le
25 coût de réalisation de ces travaux-là.

1 Q. [360] Ça compléterait le témoignage de monsieur
2 Lavoie. Vous voyez, j'ai été plus rapide.

3 R. Si je peux juste me permettre pour compléter la
4 question de ce matin qui est en lien avec les
5 coûts. L'écart entre les deux versus le temporaire,
6 dans le fond, c'est le cent soixante-seize mille
7 sept cents (176 700 \$) versus ce qu'on a dépensé en
8 temporaire. Le choix est quand même évident aussi
9 que, à cent soixante-seize mille (176 000 \$), on
10 n'aurait pas fait de temporaire puis on aurait fait
11 déjà la job permanente, bien, ça ne va pas plus
12 avec le Guide du CERIU qui n'est pas en lien là-
13 dedans. Ce n'était pas nécessairement un choix
14 économique, mais c'est un choix de rapidité pour
15 réaliser les travaux sans risque, puis s'assurer
16 qu'on ait l'alimentation pour alimenter les
17 services auxiliaires à partir de septembre deux
18 mille dix-sept (2017). Ça fait qu'on avait un enjeu
19 que, oui, on a investi de l'argent, mais si on
20 prenait une méthode conventionnelle avec l'ensemble
21 des risques qui sont soulevés là-dedans, on n'était
22 pas garant que la solution aurait été viable pour
23 septembre.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Le panel est prêt pour le contre-interrogatoire,

1 Maître?

2 Me MARION BARRAULT :

3 Oui, tout à fait.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Maître LeChasseur.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :

7 Q. **[361]** Monsieur Larivière, je vais commencer avec
8 quelques questions pour vous. Je suis dans votre
9 étude à la page 3. Votre expertise. Vous écrivez
10 qu'il y a un dégagement approximatif de trois cents
11 millimètres (300 mm) entre la conduite d'aqueduc de
12 la ville et la future gaine qu'Hydro-Québec
13 installera selon vos... Comment vous avez déterminé
14 le trois cents millimètres (300 mm), dites-moi?

15 M. STEEVE LARIVIÈRE :

16 R. Bien, dans le bas de la page 3, on a une vue en
17 profil de la future conduite à poser avec les
18 conduites existantes, dont la conduite d'aqueduc
19 qu'on voit à l'élévation 58.

20 Q. **[362]** Je ne suis pas sûr que je la vois. Mais je
21 vois 58 en marge à droite. Là, j'imagine que je
22 prends la ligne, que je vais vers la gauche?

23 R. Oui. Il est marqué AQ350. Ça, c'est la conduite
24 d'aqueduc.

25 Q. **[363]** D'accord. Et, ça, c'est des données données

1 par Hydro-Québec, je comprends?

2 R. Oui.

3 Q. **[364]** Est-ce que vous êtes allé, vous, sur les
4 lieux?

5 R. Non.

6 Q. **[365]** Est-ce que vous savez s'il y avait une
7 chambre de vannes existante sur la rue des
8 Entreprises à cette hauteur-là?

9 R. À l'endroit de la traverse?

10 Q. **[366]** À l'endroit de la traverse, exactement.

11 R. Non, je ne suis pas au courant.

12 Q. **[367]** Je ne sais pas si le tribunal est au fait de
13 ce que c'est une chambre de vannes. C'est du
14 travail civil. Mais est-ce que vous connaissez,
15 vous, ce que c'est?

16 R. Bien sûr.

17 Q. **[368]** Est-ce que vous seriez assez aimable de
18 l'expliquer pour le bénéfice de tous?

19 R. Une chambre de vannes, c'est une protection qu'on
20 descend dans le sol. Donc, c'est un tubage qui va
21 venir intercepter la conduite d'aqueduc à l'endroit
22 où est-ce qu'il y a une valve. Donc, si on veut
23 ouvrir ou fermer le réseau, c'est comme... On voit
24 ça bien souvent, c'est une pastille de six pouces
25 de diamètre qu'il y a sur la surface de la route.

1 On enlève la pastille puis, avec une clé, à ce
2 moment-là, on est en mesure de fermer ou de rouvrir
3 la valve.

4 Q. **[369]** Si on utilise les trous d'homme, ou
5 « manholes »...

6 R. Les « manholes ».

7 Q. **[370]** Les « manholes ». C'est l'équivalent, je
8 présume, du « manhole »?

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[371]** Oui?

11 R. Oui.

12 Q. **[372]** Est-ce que, dans la chambre de vannes, on est
13 en mesure de déterminer en fait la localisation en
14 fait de la clé ou de la roue pour ouvrir et fermer
15 le réseau, à quelle hauteur se situe ou à quelle
16 profondeur se situe l'aqueduc?

17 R. Oui, c'est possible.

18 Q. **[373]** Dans le cadre de votre expertise, est-ce que
19 vous avez téléphoné à la ville pour savoir s'ils
20 avaient des plans, tels que construits, qui
21 localisent très précisément le tuyau d'aqueduc?

22 R. Non.

23 Q. **[374]** Est-ce que vous savez si la ville a cette
24 information-là entre ses mains?

25 R. Aucune idée.

1 Q. **[375]** Aucune idée. D'accord. Donc, l'ensemble des
2 données que vous avez utilisées sont des données
3 qui vous ont été fournies par Hydro-Québec et je
4 comprends qu'aucune donnée ne vous a été fournie
5 par la ville qui vous aurait, peut-être, permis ou
6 de bonifier en fait, votre analyse en fonction des
7 risques réels considérant la réalité du milieu dans
8 lequel se trouvent les tuyaux dans le sous-sol?

9 R. Moi, je travaille avec les dessins techniques remis
10 par le client, soit Hydro-Québec, puis lui, afin de
11 faire ces dessins techniques-là, il demande de
12 l'information à la ville ou à la municipalité là
13 avant de les insérer au plan.

14 Q. **[376]** Ça, c'est de l'information que vous possédez,
15 qui vous a été donnée ou c'est quelque chose que
16 vous...

17 R. Non. C'est comme ça que ça fonctionne.

18 Q. **[377]** Ça, c'est quelque chose...

19 R. C'est une procédure.

20 Q. **[378]** Savez-vous si Hydro-Québec l'a fait dans ce
21 cas-ci ou vous présumez qu'ils l'ont fait?

22 R. Je présume.

23 Q. **[379]** D'accord. Une dernière question, Monsieur
24 Larivière. N'en prenez pas offense de ma question,
25 bien évidemment. Votre chiffre d'affaires avec

1 Hydro-Québec dans le pourcentage là, votre chiffre
2 d'affaires annuel correspond à peu près à quoi?

3 R. Je dirais c'est un client qui est peut-être vingt
4 pour cent (20 %) de mon chiffre d'affaires.

5 Q. **[380]** Vingt pour cent (20 %). D'accord. Merci.

6 Merci pour vos réponses.

7 R. Sous toute réserve.

8 Q. **[381]** Non. Non. Bien sûr, vous n'êtes pas comptable
9 là, puis vous n'êtes pas ici avec vos états
10 financiers...

11 R. Non.

12 Q. **[382]** ... mais ça nous donne un ordre de grandeur.

13 R. Parfait.

14 Q. **[383]** Merci, Monsieur Larivière.

15 Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :

16 Monsieur Martin, j'aurais une question ou deux pour
17 vous. Je vais, évidemment référer au guide du
18 CERIU. Donc, je comprends que vous avez participé,
19 vous, à la collation, je dirais, des données
20 scientifiques et à la rédaction, hein, du guide?

21 M. YANICK MARTIN :

22 R. Oui. C'est exact.

23 Q. **[384]** D'accord. Pouvez-vous me dire quand est-ce
24 que vous avez été consulté, vous, par Hydro-Québec
25 eu égard au site de Terrebonne qui est en litige?

1 R. Je ne pourrais pas vous dire la date de façon
2 précise. Je dirais peut-être, soit en deux mille
3 dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018).

4 Q. **[385]** Admettons, à Québec, il y avait combien de
5 pieds de neige quand on vous a appelé?

6 R. Cette année, il y en avait beaucoup.

7 Q. **[386]** Ça exclut quelques mois ça, mais pas
8 beaucoup. Donc, vous diriez en deux mille dix-sept
9 (2017) ou en deux mille dix-huit (2018)?

10 R. Oui.

11 Q. **[387]** Donc, c'est plus ou moins... Avez-vous...

12 R. En fait, je ne connais pas la réponse. Je vous dis
13 ça...

14 Q. **[388]** Non. C'est ça. C'est correct. C'est correct.
15 Les hommes et la temporalité, je vais généraliser,
16 mais souvent, il me semble, hein, l'expérience,
17 qu'on a quelques problèmes à se situer dans le
18 temps. Hein! Vous avez utilisé, dans votre analyse,
19 et je fais référence à la pièce de Terrebonne, qui
20 est la pièce 11. Ce sont les plans, en fait, de
21 réfection de Boulevard des Entreprises.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[389]** Je ne sais pas si vous l'avez à portée de
24 main. Vous avez référé au Plan C-18. C'est exact?
25 Hein? J'y vais de mémoire là, mais c'est le Plan C-

1 18 que vous avez utilisé?

2 R. Oui.

3 Q. **[390]** Est-ce que c'est un plan qui vous a... En
4 fait, qui vous a indiqué que ce plan-là était le
5 bon plan?

6 R. Euh... Bien. En fait, c'est des discussions avec
7 madame Barrault. On a discuté de ce document-là. Et
8 puis en regardant... Moi, ce qui m'intéressait de
9 voir dans ce projet-là, c'est ce qu'on appelle les
10 « coupes-types »...

11 Q. **[391]** Hum, hum.

12 R. ... les « coupes-types », c'est ça qui dit un peu
13 quoi faire dans la... combien on met d'épaisseur
14 d'enrobé bitumineux ou de fondation quand c'est
15 nécessaire, et ces plans-là, bien, c'était surtout
16 le Plan C-17 et C-18.

17 Q. **[392]** Hum, hum.

18 R. C'est sur ces plans-là, là, qu'on voyait les « les
19 coupes-types ».

20 Q. **[393]** O.K. Si je vous dis que C-18, en fait, ce
21 n'est pas l'emplacement qui est en litige.

22 R. Bien. En fait, moi, j'ai donné... Dans le fond,
23 c'est C-17 et C-18.

24 Q. **[394]** O.K.

25 R. Dans le document au complet, ce que j'ai vu par

1 rapport au plan, c'est les seuls coupes-types que
2 j'ai vus.

3 Q. **[395]** O.K. Donc...

4 R. Ça fait que...

5 Q. **[396]** Oui?

6 R. Peu importe où on regarde, sur C-17 ou C-18, bien,
7 c'est le même principe qui est appliqué c'est-à-
8 dire qu'il y a une couche de surface qui est une
9 couche de base d'asphalte, une couche de finition.
10 Il est marqué que la structure existante de
11 fondation est à conserver.

12 Q. **[397]** Hum, hum.

13 R. Mais par contre, par dessus la fondation existante,
14 il est prévu, lorsque c'est requis sûrement, un
15 reprofilage c'est-à-dire peut-être d'ajouter un
16 petit peu de matériaux granulaires.

17 Q. **[398]** Il est marqué, effectivement :

18 Mise en forme du profil et de la
19 couronne avec de la pierre
20 concassée, MG[...]

21 R. MG-20. MG-20, c'est les matériaux granulaires qu'on
22 utilise là pour faire les fondations

23 Q. **[399]** O.K. Donc, il y a, sur cette coupe-là, du
24 travail qui se fait au sommet de la fondation, je
25 dirais, mais une partie de la fondation, qui est la

1 partie...

2 R. Ouais, mais j'imagine que c'est ça. C'est pour,
3 peut-être, refaire un meilleur reprofilage. Ou des
4 fois, en enlevant l'enrobé existant, bien, ça
5 travaille un petit peu la couche de fondation.
6 Donc, c'est pour faire un ajustement.

7 Q. **[400]** D'accord. Est-ce que, dites-moi... Excusez-
8 moi, juste... Est-ce que le guide du CERIU définit,
9 au point 3.4, ce que sont les travaux majeurs?

10 R. Bien. Oui. Je l'ai expliqué tantôt, mais je
11 pourrais quand même lire la... Je pourrais prendre
12 l'article et le relire.

13 Q. **[401]** Il est à 3.4. C'est ça?

14 R. Oui. C'est bien ça, dans le Guide des bonnes
15 pratiques. Donc, je vais lire les deux
16 paragraphes :

17 Les interventions dans la chaussée
18 peuvent être réalisées à différentes
19 périodes du cycle de vie de la
20 chaussée.

21 Donc, ce que j'ai expliqué tantôt, c'est que peu
22 importe que la tranchée ait moins de cinq ans ou
23 plus que cinq ans, c'est toujours la même façon de
24 faire, tranchée ouverte avec des épaulements. Je
25 continue :

1 Les recommandations peuvent
2 s'appliquer quelque soit l'âge de la
3 chaussée. Cependant, des restrictions
4 pourraient s'appliquer si la chaussée
5 a fait l'objet d'une réfection majeure
6 depuis moins de cinq ans. Si des
7 travaux doivent être réalisés, ces
8 interventions devront faire l'objet
9 d'un accord entre les partenaires. Ce
10 qu'on définit comme réfection majeure,
11 c'est une reconstruction de la
12 fondation et du revêtement bitumineux.
13 Un resufaçage[...]

14 C'est-à-dire refaire seulement l'asphalte.

15 [...] ne peut être considérée comme
16 une réfection majeure.

17 Moi, dans mon analyse de... par rapport au cas de
18 la ville de Terrebonne, étant donné qu'il est
19 marqué dans les « coupes-types » que la structure
20 existante est à conserver, à mon humble avis à moi
21 et les discussions que j'ai eues dans les comités,
22 ça ne serait pas considéré comme une réfection
23 majeure. Par contre, je vois quand même qu'il y a
24 un reprofilage. Ça fait qu'on a décidé quand même
25 de le considérer comme une réfection majeure dans

1 notre analyse.

2 Q. **[402]** D'accord. Alors, lorsqu'il y a une réfection
3 majeure qui se fait... Là, je comprends qu'ici,
4 c'est un cas où on refait, je vous dirais le sommet
5 de la fondation, la mise en forme du profil. Donc,
6 on est un peu entre les deux, peut-être, là,
7 mais...

8 R. Oui. C'est ça. Ça peut être discutable. C'est un
9 peu entre les deux là, mais... Par rapport aux
10 discussions qu'on avait eues, en théorie ce n'est
11 pas considéré comme une réfection majeure.

12 Q. **[403]** O.K.

13 R. C'est vraiment de tout enlever la fondation.

14 Q. **[404]** Alors là, lorsqu'on a une chaussée qui a fait
15 l'objet de travaux qui sont de type réfections
16 majeures, depuis moins que cinq ans, alors qu'est-
17 ce qu'on doit faire à ce moment-là? Puis je
18 comprends qu'il y a différentes possibilités, mais
19 qu'est-ce que le CERIU recommande à ce moment-là?

20 R. Bien. Le CERIU, qu'est-ce qui est recommandé, j'en
21 ai parlé un petit peu tantôt. Je peux vous ramener
22 à la page 21.

23 Q. **[405]** Mais à 3.4... Est-ce qu'il y a une
24 recommandation qui est déjà contenue à 3.4?

25 R. À l'article 3.4, il y a... Ça dit surtout qu'il

1 faut qu'il y ait un accord entre les partenaires.

2 Ça ne va pas plus loin à l'article 3.4, il faut se
3 référer à l'article 6.2.8.

4 Q. **[406]** Qui est, ce que vous disiez, qui était le...

5 R. La bande bitumineuse.

6 Q. **[407]** La bande bitumineuse. D'accord. Est-ce qu'il
7 y a une référence à 6.2.8 quelque part qui nous dit
8 ça? Ou c'est vous qui...

9 R. Bien. C'est à la page 21 là. Oui. Je pourrais vous
10 la lire si vous...

11 Q. **[408]** Non. Non. Ça va, je l'ai devant moi, mais...
12 Ça, je comprends qu'on parle de lorsqu'on fait une
13 tranchée. Hein? C'est ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[409]** D'accord. D'accord. Mais à 3.4, en fait,
16 lorsqu'on parle d'entente avec les partenaires, là,
17 on ne parle pas de méthodes particulières?

18 R. On n'a pas voulu élaborer trop là-dessus parce
19 qu'on se disait que ça peut dépendre d'une
20 municipalité à une autre.

21 Q. **[410]** Oui. Je comprends.

22 R. Il y a différentes choses qui ont été discutées,
23 mais on a conclu vite que la bande bitumineuse est
24 une bonne solution. Puis d'ailleurs, dans les
25 discussions qu'on a eues, il n'a jamais été

1 question de forages.

2 Q. **[411]** Dans les discussions que vous avez eues?

3 R. À travers le comité technique.

4 Q. **[412]** Ah! Bien, ça c'est un guide pour les
5 tranchées, je comprends, hein?

6 R. Oui.

7 Q. **[413]** C'est ça. Ce n'est pas un guide pour les bons
8 forages?

9 R. Non.

10 Q. **[414]** C'est les bonnes pratiques pour les
11 tranchées? C'est ça?

12 R. C'est bien ça.

13 Q. **[415]** Est-ce qu'il y a un bon... Est-ce qu'il y a
14 un guide pour les forages?

15 R. Euh... Au niveau du CERIU, je sais qu'il y a déjà
16 eu des comités techniques là-dessus. Je ne pourrais
17 pas vous dire s'il y un guide.

18 Q. **[416]** D'accord. Étiez-vous à la table du comité sur
19 les forages vous?

20 R. Non.

21 Q. **[417]** Je vous remercie, Monsieur Martin, pour ces
22 réponses. Je vais avoir une question pour monsieur
23 Lavoie, si vous me permettez, qui est toute simple
24 quand même. Monsieur Lavoie, je me suis un peu
25 perdu dans les chiffres, puis je vais vous demander

1 de me faire... À moins de... Je ne veux pas créer
2 de commotion, mais les différents chiffres en fait
3 pour le fonçage plus particulièrement, vous avez
4 déposé un tableau qui fait état d'un coût de cent
5 soixante-seize mille sept cent cinquante dollars
6 (176 750 \$). Je suis à HQD-1-17. C'est bon? Et je
7 vois dans ça qu'il y a à peu près le tier du
8 montant qui est en frais de contingence, cinquante
9 mille dollars (50 000 \$). C'est exact?

10 M. MARTIN LAVOIE :

11 R. Oui.

12 Q. **[418]** Donc, théoriquement, ce cinquante mille là
13 (50 000 \$), je comprends que la contingence n'est
14 pas là pour rien là, mais théoriquement ce
15 cinquante mille (50 000 \$) qui n'est pas affecté à
16 une performance particulière, Ça c'est le petit
17 porte-feuille d'imprévisions?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[419]** Alors, en ce qui a trait à dix-huit mille
20 sept cent cinquante (18 750 \$), contingence pour
21 assèchement avec pointe filtrante, vous me
22 corrigerez, ça je pense que c'est une somme qui est
23 liée au fait qu'on peut toucher à la nappe
24 phréatique ou non?

25 R. Oui.

1 Q. **[420]** C'est exact. O.K. Alors, si on ne la touche
2 pas, on ne met pas... Je ne sais pas ce que c'est
3 une pointe filtrante, mais si on ne la touche pas,
4 il n'y a pas de pointe filtrante je comprends?

5 R. Oui.

6 Q. **[421]** Bien, ce n'est pas une question bien
7 complexe.

8 R. Non, mais ça serait très étonnant qu'on puisse
9 creuser là, sans pointe filtrante.

10 Q. **[422]** O.K. Mais ce que je comprends de l'expertise
11 de NOEX, c'était que c'était une possibilité.
12 Fallait prévoir le cas où...

13 R. C'était une possibilité. Avant de débiter les
14 travaux, si jamais on était dans cette situation-
15 là, faudrait faire des rapports, des sondages
16 géotechniques de part et d'autre de la chaussée.
17 Ces sondages-là, selon la saison qu'on serait
18 rendus à réaliser les travaux, la hauteur d'eau va
19 être déterminée. Ça fait qu'on a besoin de creuser
20 un peu plus creux que le forage, faut comprendre,
21 puis faut comprendre que les travailleurs doivent
22 installer un espèce de rail pour le forage. Tout ça
23 doit être sur un fond solide et sec. On ne pourrait
24 pas gérer ça dans l'eau. On ne pourrait pas non
25 plus gérer ça avec une pompe dans le coin de

1 l'excavation pour pomper ça, ça ne marcherait pas.
2 Avec toutes les excavations qu'on a faites depuis
3 deux ans à Terrebonne, il n'y a aucun endroit qu'on
4 n'a pas eu à utiliser des pointes filtrantes.

5 Q. **[423]** O.K. Alors, les sommes qui sont dans votre
6 tableau, à la page... En fait, le tableau HQD-1-17,
7 sont toutes des sommes assez précises, je dirais,
8 qui découlent de votre expérience à Terrebonne. Il
9 y a deux, par ailleurs, sommes qui sont des sommes
10 qui sont liées à des, pour reprendre le tableau,
11 contingences ou des choses qui sont possibles, mais
12 non prévisibles nécessairement. Le dix-huit mille
13 sept cinquante (18 750 \$) et le cinquante mille
14 (50 000 \$). Donc, il y a pour soixante-dix mille
15 (70 000 \$) de coûts qui flottent dans ce cent
16 soixante-seize mille sept cent cinquante dollars
17 (176 750 \$).

18 R. Pour ne pas faire un mauvais jeu de mots, pour le
19 flottage, le dix-huit mille sept cinquante
20 (18 750 \$), il est très probable. On a mis
21 contingence, parce que ça peut être moindre que
22 dix-huit mille (18 000 \$), mais il va y avoir des
23 coûts de pompage.

24 Q. **[424]** De pompage.

25 R. Tandis que l'autre est vraiment une contingence qui

1 va ramasser les risques inhérents à un tel genre de
2 chantier ou de travaux.

3 Q. **[425]** Les coûts fixes qu'on est certains d'engager,
4 c'est à peu près cent mille dollars (100 000 \$).

5 R. Moi, je vous dirais à peu près cent vingt-six mille
6 dollars sept cent cinquante (126 750 \$),

7 Q. **[426]** O.K. Avez-vous les sous avec ça? Cent vingt-
8 six mille sept cent cinquante (126 750 \$).

9 R. On peut mettre ça arrondi au cinq cents (0,05 \$)
10 proche.

11 Q. **[427]** Les coûts temporaires maintenant, parce que
12 je pense qu'il y a une pièce qui découle de
13 l'audition de la sauvegarde de mémoire que je peine
14 à trouver, mais le coût du temporaire lui? J'avais
15 soixante-seize mille (76 000 \$) en tête. Est-ce que
16 c'est exact?

17 R. Je n'ai pas le tableau devant moi.

18 Q. **[428]** Non, c'est ça. Vous l'avez pas devant vous,
19 mais quelle pièce est-ce que c'est, dites-moi?

20 Le PRÉSIDENT :

21 HQD-1-17.1

22 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

23 Q. **[429]** D'accord.

24 R. Soixante-quatorze mille cent cinquante-cinq et
25 quatre-vingt-quinze (74 155,95 \$).

1 Q. **[430]** Bon. Là on a les sous.

2 R. Non. Ce n'est pas vrai le quatre-vingt-quinze
3 (0,95). Il est à zéro zéro.

4 Q. **[431]** J'apprécie votre précision. Parfait. Merci.
5 C'est tout, Monsieur Lavoie.

6 R. Dans le fond, c'était... On avait prévu soixante-
7 treize mille trois cent dix (73 310 \$), puis le
8 coût, en incluant, dans le fond, c'est la dernière
9 ligne qui est le démantèlement à venir que c'est le
10 seul coût qui est estimé là-dedans. Le reste c'est
11 le réel.

12 Q. **[432]** O.K. Parfait. Je vous remercie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Barriault?

15 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

16 Je n'aurai pas de questions. Je vous remercie.

17 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

18 Merci. Oui. Deux petites questions.

19 Q. **[433]** En fait, juste m'assurer que j'ai bien
20 compris vos témoignages. Monsieur Larivière, vous
21 avez dit dans votre témoignage, en tout début,
22 après avoir parlé de votre expérience et de votre
23 spécialisation, vous avez dit que tout était
24 possible. Là, je suis vraiment dans le cas qui nous
25 préoccupe, je ne suis pas dans ce que vous avez vu

1 dans votre carrière, mais dans ce qui nous
2 préoccupe dans la traversée que tout était
3 possible, puis vous avez ajouté ce que j'ai écrit,
4 mais à des coûts exorbitants. Est-ce que j'ai bien
5 compris ce que vous m'avez dit?

6 M. STEEVE LARIVIÈRE :

7 R. C'était dans le cas du passage de la conduite sous
8 la conduite pluviale et sanitaire existante.

9 Q. **[434]** O.K.

10 R. Donc, on parle à une profondeur de sept à huit
11 mètres de profond. Donc, la raison des coûts
12 exorbitants, c'est qu'il faut faire un puits de
13 départ et un puits d'arrivée de chaque part et
14 d'autre du Boulevard des Entreprises et puis d'une
15 bonne dimension pour pouvoir faire les travaux avec
16 toutes les méthodes d'assèchement. Ce sont ces
17 puits-là qui vont faire grimper les coûts. Quand je
18 dis « les coûts exorbitants », c'est les puits
19 d'excavation.

20 Q. **[435]** Et est-ce que je comprends bien qu'en faisant
21 ça, on aurait pris la méthode la plus certaine, la
22 plus sûre?

23 R. Bien, je vous dirais...

24 Q. **[436]** Ça fait des coûts.

25 R. Ce n'est même pas envisageable, parce que c'est...

1 On ne peut pas faire un puits de quinze à dix-huit
2 mètres (15-18 m) de largeur pour passer une
3 conduite à cette profondeur-là dans la nappe
4 phréatique, qui demanderait énormément de moyens,
5 énormément d'énergie, énormément d'équipements pour
6 l'assèchement pour passer une conduite sur une
7 longueur de quinze mètres (15 m). Ça ne tient pas
8 la route là.

9 Q. **[437]** O.K. Merci. Il ne faut pas que je me mélange
10 dans les Martin. Je n'ai pas terminé. Oui, vous.
11 Quand vous avez parlé, vous avez dit que selon
12 votre connaissance comme témoin, puis dans les
13 comités que vous avez fait notamment avec le monde
14 municipal, vous avez dit: « Pas de forage. ». Est-
15 ce que c'est strictement, c'est une question
16 technique pour les municipalités ou c'est une
17 question de coûts ou les deux?

18 M. YANICK MARTIN :

19 R. C'était surtout relié par rapport au Guide des
20 bonnes pratiques.

21 Q. **[438]** Oui.

22 R. Bon. Dans ce cas-là, c'était vraiment les tranchées
23 qu'on voulait faire. C'était vraiment ça qu'on
24 voulait améliorer, puis uniformiser. Ce n'est pas
25 nécessairement une question technique, parce que

1 oui, on peut en faire des forages dans le milieu
2 municipal, mais on pense qu'il faut utiliser des
3 forages dans des cas particuliers, comme j'ai
4 discuté un petit peu tantôt, pour une question plus
5 environnementale, parce qu'il y a un coût associé
6 au forage. C'est beaucoup plus cher qu'une tranchée
7 conventionnelle. Donc, faire des forages partout,
8 ça augmenterait de beaucoup les coûts, parce que
9 nous, à Hydro-Québec, quand on traverse une rue,
10 mettons, on a beaucoup de conduits. Il y a peut-
11 être d'autres entreprises comme mettons Énergir,
12 eux, ils ont un seul conduit. Ça fait que les coûts
13 ne sont pas pareils. Ce n'est pas le même
14 équipement. C'est surtout très différent le puits
15 de départ qui peut être très gros, il peut être
16 jusqu'à quinze mètres (15 m) de long. Quand c'est
17 juste un conduit, ce n'est pas pareil. Donc, le but
18 du CERIU aussi c'est d'avoir une méthode efficace,
19 mais à un coût acceptable aussi pour... Ça fait que
20 dans le cas du comité des Guides des bonnes
21 pratiques, ça n'a pas été une solution qu'on a
22 envisagée, mais ça ne dit pas qu'on ne peut pas
23 faire des forages quand même pour des raisons
24 particulières dans des routes municipales.

25 Q. **[439]** Mais on s'entend que ça serait possiblement

1 utiliser quelque chose de disproportionné dans bien
2 des cas.

3 R. Oui. Pour la question économique, mais aussi parce
4 qu'il peut y avoir des risques aussi à faire les
5 forages. Monsieur Larivière l'a dit, dans certains
6 cas, il y a des risques, ça fait que c'est à
7 prendre en considération.

8 Q. **[440]** Oui. La vie est risquée hein? Merci. Je n'ai
9 plus de questions, Maître Barrault. Est-ce que vous
10 avez un réinterrogatoire?

11 Me MARION BARRAULT :

12 Oui, Monsieur le Régisseur, simplement une petite
13 clarification.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Je vous en prie.

16 RÉINTERROGÉS PAR Me MARION BARRAULT :

17 Q. **[441]** Mon confrère, Maître LeChasseur, a posé une
18 question à monsieur Martin relativement à l'article
19 3.4 du Guide du CERIU en lui demandant où était
20 faite la mention de la bande bitumineuse. Monsieur
21 Martin l'a référé à l'article 6.2.8. Il a suggéré
22 d'en faire la lecture et je pense que ce serait
23 pertinent effectivement de faire la lecture de cet
24 article-là pour le bénéfice de tous.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Et c'est monsieur Martin qui va faire la lecture.

3 Me MARION BARRAULT :

4 Voilà.

5 M. YANICK MARTIN :

6 R. Donc, à l'article 6.2.8 « Bande bitumineuse » :

7 Pour assurer une meilleure adhérence
8 du nouvel enrobé à chaud avec celui
9 existant et sceller les joints de la
10 coupe, une bande bitumineuse peut être
11 appliquée au niveau de l'enrobé
12 existant avant de mettre en place la
13 dernière couche d'enrobé de la coupe.
14 Les bandes bitumineuses sont
15 généralement composées d'un bitume
16 modifié avec des polymères, pour
17 améliorer le comportement élastique du
18 matériau.

19
20 Si une coupe est réalisée dans une
21 chaussée récente (cinq ans et moins)
22 ou dans une chaussée dont le
23 revêtement est en très bon état, la
24 bande bitumineuse devrait être
25 appliquée.

1 Q. **[442]** Voilà! Ce sera tout, Monsieur le Régisseur.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Parfait. Merci.

4 Me MARION BARRAULT :

5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, Messieurs, merci beaucoup de votre
8 participation, vous êtes donc libérés, tout le
9 monde, je ne garde personne dans ce panel-là.
10 Maître Barrault, est-ce que c'est possible pour
11 vous de voir avec votre cliente, est-ce que vous
12 êtes capable de procéder cet après-midi pour le
13 troisième panel?

14 Me MARION BARRAULT :

15 Oui, tout à fait. J'ai cru l'apercevoir dans la
16 salle. Je vous demanderais peut-être par exemple
17 une petite pause avant de procéder, si c'est
18 possible.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Est-ce que c'est possible pour vous...
21 Est-ce que vous avez une interrogation?

22 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

23 Oui, j'ai une interrogation, en fait...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Bon. Je vais juste terminer puis après ça, je vais

1 prendre votre interrogation, si vous voulez bien.

2 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

3 Allez-y.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Puis en même temps, en revenant, j'aimerais que
6 vous m'indiquiez le temps que vous allez avoir
7 besoin pour faire cette présentation.

8 Me MARION BARRAULT :

9 Je peux vous l'indiquer même maintenant.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je vous en prie.

12 Me MARION BARRAULT :

13 Écoutez, ça devrait... j'ai pas mal surestimé le...

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est correct.

16 Me MARION BARRAULT :

17 ... le temps. Alors, cette fois-ci, je vais faire
18 attention. Je pense, une demi-heure serait
19 amplement suffisante.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Parfait. Maître LeChasseur.

22 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

23 Oui. Non. En fait, c'est parce que j'ai une
24 interrogation. Monsieur Larivière a répondu à une
25 question que vous posiez sur les puits, je pense,

1 que vous appelez ça. Je ne suis pas certain, vous
2 m'excuserez, d'avoir compris exactement la réponse,
3 en fait. Et là je sais qu'il est libéré là.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Barrault, est-ce que vous acceptez qu'on...
6 on ne réassermentera pas là, on va tous prendre
7 pour acquis que l'expert, qui est toujours un
8 expert malgré tout là...

9 Me MARION BARRAULT :

10 Oui.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... puis peut-être clarifier sa réponse.

13 Me MARION BARRAULT :

14 Tout à fait. Aucune objection.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait.

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

18 Merci à tout le monde.

19 Q. **[443]** J'aimerais juste trente (30) secondes, en
20 fait. C'est que je veux juste comprendre, en fait.
21 Les puits sont creusés lorsqu'on ne sait pas où se
22 trouve l'aqueduc? Non? O.K. Bon. C'est le bout que
23 je n'ai pas compris là.

24 M. STEEVE LARIVIÈRE :

25 R. O.K. Ce que l'on discutait, c'étaient les

1 différentes possibilités qu'il y avait au niveau de
2 l'élévation de la future conduite. Donc, on nous a
3 dit : « Est-ce que ce serait possible de le... » ce
4 qu'on regardait, c'était la possibilité, du moins
5 on a émis, de la poser à une profondeur de huit
6 mètres pour s'assurer de passer sous le pluvial
7 existant et la conduite sanitaire existante.

8 Q. **[444]** Je comprends.

9 R. Bon. Ce que j'ai expliqué à Monsieur le Juge, c'est
10 que pour faire une traverse de quinze (15) mètres,
11 faire des puits de neuf mètres de profondeur, de
12 grande dimension, c'est inconcevable. On n'y pense
13 même pas tellement que les prix sont exorbitants.

14 Q. **[445]** Je comprends.

15 R. Donc, c'est une option qu'il faut écarter.

16 Q. **[446]** Ah! Je comprends. Excusez-moi. Parfait. C'est
17 très clair. Je vous remercie.

18 R. Avec plaisir.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci. Merci, Monsieur Larivière, du complément.

21 Alors, on va prendre une pause, il est deux heures
22 presque et cinq (14 h 05), on revient à et quart.

23 Ça vous va? Juste vous dire qu'on va... on va donc
24 voir votre preuve, le panel 3, et on va aller au
25 contre-interrogatoire tout de suite. On va essayer

1 de régler donc toute la preuve du Distributeur cet
2 après-midi.

3 Demain, on sera avec votre preuve. Ça vous
4 va?

5 Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR :

6 Ça va.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Juste commencer à planifier. Et là on verra
9 possiblement... Faites-moi les recommandations si
10 vous préférez, advenant le fait qu'on puisse peut-
11 être procéder avec la preuve de la Ville dans
12 l'avant-midi, est-ce que vous souhaitez tous les
13 deux plaider demain après-midi ou mercredi matin?
14 J'aimerais ça que vous en parliez de façon... de
15 façon, parce que vous êtes tous les deux... vous
16 êtes tous les deux au « bat » à partir de là. Merci
17 et bonne pause.

18 SUSPENSION

19

20 LE PRÉSIDENT :

21 Oui.

22 Me MARION BARRAULT :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Barrault.

1 PREUVE DU DISTRIBUTEUR (suite)

2 Me MARION BARRAULT :

3 Oui. Donc, le panel numéro 3, Monsieur le
4 Régisseur...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Hum, hum.

7 Me MARION BARRAULT :

8 ... tel qu'annoncé, c'est un panel qui va porter
9 sur l'en-tête entre Hydro-Québec et l'Union des
10 municipalités du Québec, un panel composé d'un seul
11 témoin. Je ne sais pas si on peut encore appeler ça
12 un panel, mais... Donc, madame Kim Robitaille.
13 Donc, je vais vous laisser assermenter le témoin.

14

15 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième
16 (14e) jour du mois de mai, A COMPARU :

17

18 KIM ROBITAILLE, Chef - Réglementation et conditions
19 de service, ayant une place d'affaires au 75,
20 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

21

22 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, dépose et dit :

24

25

1 INTERROGÉE PAR Me MARION BARRAULT :

2 Q. **[447]** Donc, pour commencer, Madame Robitaille, je
3 vais vous demander de bien vouloir nous confirmer
4 que la pièce HQD-2, Document 1.5, qui est votre
5 curriculum vitae, a bien été préparé par vous ou
6 sous votre contrôle?

7 R. Oui, c'est exact.

8 Q. **[448]** Est-ce que vous avez pris connaissance des
9 documents HQD-1, Document 13?

10 R. Oui.

11 Q. **[449]** 18?

12 R. Oui.

13 Q. **[450]** Le document 19?

14 R. Également.

15 Q. **[451]** Et le document 20?

16 R. Oui.

17 Q. **[452]** Est-ce que vous adoptez le tout pour valoir
18 comme votre témoignage dans le présent dossier?

19 R. Oui.

20 Q. **[453]** Parfait. Madame Robitaille, est-ce que vous
21 pouvez nous expliquer quel est votre parcours
22 académique et professionnel, s'il vous plaît?

23 R. Oui. Je suis avocate de formation. Je travaille
24 chez Hydro-Québec depuis près de treize (13) ans
25 maintenant dans différents postes. Je suis dans

1 cette équipe-là depuis deux mille huit (2008)
2 maintenant, et depuis un an et demi, à titre de
3 gestionnaire. En fait, l'équipe elle est
4 responsable des conditions d'Hydro-Québec, dans le
5 fond, de son application, de son interprétation et
6 de préparer le dossier à la Régie et les défendre.

7 Et elle a un autre volet très important qui
8 est toutes les ententes cadres qu'on a avec
9 différents partenaires publics, que ce soit les
10 deux associations, l'UMQ et la FQM, que ce soit
11 avec le ministère des Transports, le CN également,
12 donc les ententes qui visent essentiellement à
13 établir les conditions d'implantation du réseau de
14 distribution sur le territoire québécois.

15 Et on vit un peu avec ces ententes-là, ça
16 fait qu'on veille à leur application quotidienne.
17 On a différents comités de liaison avec les
18 partenaires également lorsqu'il y a des
19 problématiques spécifiques qui nous remontent et...
20 Ça fait qu'on entretient un dialogue constant.

21 Puis sinon on rencontre, de manière plus
22 ponctuelle, certaines plus grandes municipalités.
23 Comme Montréal, on a un comité spécifique de
24 coordination avec la Ville de Montréal. On a des
25 rencontres avec Québec également.

1 Et on fait des tournées avec les gens de...
2 souvent les gens d'affaires gouvernementales pour
3 présenter différents dossiers. Ça fait qu'on
4 participe à ce genre d'activités là également. Et
5 c'est pas mal... pas mal ça.

6 Q. **[454]** Je vais vous référer à la pièce HQD-1,
7 Document 19, je vous demanderais de bien vouloir
8 identifier cette pièce, s'il vous plaît.

9 R. Oui. C'est l'entente-cadre entre Hydro-Québec et
10 l'Union des municipalités du Québec qui a été
11 signée, de mémoire c'est en deux mille seize
12 (2016). Oui, c'est ça. Donc, douze (12) mai deux
13 mille seize (2016) et qui a été renouvelée le
14 vingt-sept (27) mars dernier.

15 Q. **[455]** Dans le cadre du renouvellement de l'entente,
16 est-ce qu'il y a eu des renégociations qui ont été
17 entreprises? Est-ce qu'il y a eu des modifications
18 qui ont été apportées à l'entente donc au mois de
19 mars dernier?

20 R. Non. On a eu, en fait... Moi, j'ai eu une première
21 rencontre avec l'UMQ là pour discuter un peu de nos
22 relations puis de comment ça allait avec l'entente
23 puis la majorité des villes au Québec. Donc, on a
24 convenu que tout se passait très bien, ça fait
25 qu'on n'avait pas besoin de modifier le contenu de

1 l'entente.

2 On a convenu qu'il y avait des petites
3 précisions à avoir dans le Guide d'application de
4 l'entente. On devrait avoir des ateliers qui vont
5 suivre au courant de l'année dans ce sens-là. Et
6 nos dirigeants se sont rerencontrés plus tard et
7 ils ont confirmé la même chose, donc... Voilà!

8 Q. **[456]** De manière générale, est-ce que vous pouvez
9 nous expliquer quels sont les objectifs de cette
10 entente entre Hydro-Québec et l'UMQ?

11 R. Tout à fait. En fait, ça vise la coordination de
12 notre présence mutuelle dans les emprises
13 municipales, donc les critères pour implanter le
14 réseau de distribution; comment on gère les
15 demandes de travaux; les demandes de travaux qui
16 peuvent venir soit... qui peuvent être initiées par
17 Hydro-Québec ou soit par une municipalité.

18 Comme les deux sont susceptibles, par
19 exemple, de causer un déplacement de réseau, hein!
20 Ça peut être nous qui initions les déplacements de
21 réseau comme ça peut être une municipalité qui
22 demande un déplacement de réseau.

23 Par exemple, une municipalité veut refaire,
24 veut élargir la voie pour faire une piste cyclable,
25 réaménager l'espace, bien souvent ça va occasionner

1 une demande du déplacement de réseau. Ça fait que
2 l'entente, elle vise essentiellement à couvrir ces
3 aspects-là.

4 Donc, comment se fait la gestion des
5 demandes, comment... comment on traite les frais
6 administratifs qu'on pourrait devoir se facturer ou
7 pas de part et d'autre. En fait, l'entente prévoit
8 qu'on ne se facture pas de frais administratifs.

9 Qu'est-ce qui arrive lorsqu'il y a des
10 demandes aux infrastructures municipales. Aussi,
11 toutes les questions de contournement ou de
12 sécurisation de réseau qui peuvent être
13 occasionnées par des travaux. Et un gros bout de
14 l'entente, effectivement, c'est le partage de coûts
15 pour le déplacement du réseau de distribution.

16 Q. **[457]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer dans
17 quel contexte cette entente a été conclue? Est-ce
18 que ça faisait suite à des discussions?

19 R. Oui, il y avait... il y avait auparavant un comité
20 HQ-UMQ, un genre de comité de liaison, puis il y
21 avait beaucoup de discussions, puis on n'avait pas
22 d'entente formelle. On sait qu'on a l'article 30 de
23 la Loi sur Hydro-Québec qui dit qu'on doit
24 s'entendre avec les municipalités.

25 Il y a onze cents (1100), un peu plus de

1 onze cents (1100) municipalités, donc l'approche
2 qui a été préconisée, c'est de plutôt s'entendre
3 sur des grands principes basés d'ailleurs sur la
4 jurisprudence antérieure, que j'imagine dont vous
5 allez discuter là, qui avait comme établi un peu
6 les grands principes du mode de fonctionnement
7 entre Hydro-Québec et les municipalités puis le
8 partage de coûts également.

9 Donc, on a convenu avec l'Union qu'on
10 camperait, dans le fond, dans une entente sur ces
11 grands principes-là puis ça tient lieu pour le
12 moment de ce qu'on appelle l'entente en vertu de
13 l'article 30.

14 Q. **[458]** Est-ce que vous savez combien de temps ça a
15 pris pour en venir à cette entente-là? Vous nous
16 avez parlé de discussions.

17 R. Bien, c'est sur plusieurs années. De mémoire, ça...
18 moi, je n'étais pas là, mais je pense ça a commencé
19 à peu près en deux mille douze (2012), donc je
20 dirais un quatre ans de discussions. Oui.

21 Q. **[459]** Et vous nous avez mentionné tantôt que vous
22 traitiez avec l'UMQ et la FMQ également. Est-ce
23 qu'une telle entente a également été conclue avec
24 la Fédération des municipalités du Québec?

25 R. La FQM.

1 Q. **[460]** FQ, excusez-moi.

2 R. Oui, oui, c'est la même entente, exactement.

3 Q. **[461]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer quels
4 sont les différents thèmes qui sont abordés dans le
5 cadre de cette entente?

6 R. Oui. Donc, le premier thème, bien il y a la gestion
7 des demandes. Donc, ça, c'est une espèce d'avis de
8 travaux, donc une autorisation pour faire nos
9 travaux et annoncer à la municipalité qu'on aura à
10 intervenir sur le réseau de distribution.

11 Deuxième thème, les dommages aux
12 infrastructures municipales. Le thème 3, c'est les
13 travaux de contournement, de sécurisation et de
14 mise hors service d'équipements électriques et
15 municipaux. Et le thème 4, les déplacements de
16 réseaux.

17 Q. **[462]** Parfait. Je vais vous demander de bien
18 vouloir identifier le document numéro 20.

19 R. C'est le communiqué de presse du treize (13) mai
20 deux mille seize (2016) relatif à l'entente-cadre
21 entre Hydro-Québec et l'Union des municipalités du
22 Québec.

23 Q. **[463]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer un
24 petit peu à quoi il est fait référence? Quel était
25 l'objet de ce communiqué?

1 R. En fait, c'est... bien, le but, c'était d'annoncer
2 publiquement qu'après des années de négociations
3 puis d'une collaboration avec les municipalités,
4 les deux organismes en étaient venus à une entente-
5 cadre pour gérer nos relations.

6 Q. **[464]** Et vous nous avez mentionné tantôt que
7 l'entente-cadre venait d'être renouvelée. Est-ce
8 que les parties en sont satisfaites de cette
9 entente?

10 R. Oui, oui. Tout à fait.

11 Q. **[465]** Est-ce que vous savez si la Ville de
12 Terrebonne est membre de l'Union des municipalités
13 du Québec?

14 R. À ma connaissance, oui.

15 Q. **[466]** Est-ce que vous pouvez nous préciser quel est
16 le contenu spécifique de l'entente relatif aux
17 thèmes dont vous venez de nous parler tantôt? Le
18 thème qui a trait aux dommages aux infrastructures
19 municipales, quel est l'objet de l'entente par
20 rapport à ce thème-là?

21 R. En fait, par rapport aux dommages... en fait, c'est
22 qu'on reconnaît essentiellement qu'il y a une perte
23 de vie de la chaussée lorsqu'on doit excaver une
24 route. Et ça mentionne comment réduire les impacts
25 des travaux d'excavation sur la chaussée. Et il y a

1 des engagements assez généraux là qu'Hydro-Québec
2 prend là lorsqu'on doit excaver. Est-ce que vous
3 voulez que je les lise?

4 Q. **[467]** Bien, je pense que ce serait utile,
5 effectivement, pour la Régie d'avoir connaissance
6 effectivement de ces modalités.

7 R. Donc, Hydro-Québec s'engage à :

8 5.2.1 réaliser les travaux de
9 remblaiement et de resurfaçage selon
10 les meilleures pratiques en vigueur au
11 Québec;

12
13 5.2.2 procéder au surfaçage de la
14 chaussée sur une largeur
15 correspondante à la même largeur que
16 la tranchée plus 600 millimètres et
17 ce, sur la longueur de l'excavation
18 réalisée le long de la chaussée.

19 Lorsqu'une tranchée affecte plus de la
20 moitié d'une (1) voie, procéder au
21 surfaçage...

22 pardon

23 ... complet de la voie affectée. Les
24 mêmes modalités s'appliquent lors de
25 tranchées transversales;

1 et

2 5.2.3 assumer les coûts reliés à ses
3 travaux d'excavation réalisés aux fins
4 de l'exploitation et de la maintenance
5 de son réseau.

6 Q. **[468]** Donc, est-ce que, parmi les mesures, parmi
7 les engagements que vous venez de lire d'Hydro-
8 Québec pour limiter la perte de durée de vie utile
9 de la chaussée, est-ce que, parmi ces engagements,
10 on retrouve un engagement de procéder via une
11 méthode sans tranchée du Distributeur?

12 R. Non.

13 Q. **[469]** Est-ce qu'il est prévu d'imposer une pénalité
14 financière à Hydro-Québec en cas d'intervention
15 dans la chaussée municipale?

16 R. Non. Ce à quoi vous faites référence, j'imagine, ce
17 sont les coûts causals qui est une notion dont il a
18 été discuté. Essentiellement, ce serait de prévoir,
19 par exemple, une espèce de montant forfaitaire par
20 mètre carré à chaque fois qu'Hydro-Québec doit
21 excaver. Je dis Hydro-Québec, mais c'est le même
22 principe pour n'importe quelle entreprise qui doit
23 excaver, particulièrement les entreprises de
24 télécommunication également qui ont également le
25 même type de travaux à faire. Donc, ça avait été

1 discuté, mais ça a été volontairement exclu de
2 l'entente UMQ.

3 Q. **[470]** Je vais vous référer maintenant au Guide
4 d'application de l'entente HQ-UMQ. Vous y avez fait
5 référence tantôt. Donc la pièce HQD-1, Document 13.

6 R. Oui.

7 Q. **[471]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer à qui
8 s'applique ce guide?

9 R. Essentiellement, c'est un guide qui a été préparé
10 conjointement par un de mes anciens collègues à
11 Hydro-Québec ainsi que deux responsables de deux
12 villes différentes de travaux, dans le fond de
13 travaux techniques, de réseaux techniques urbains.
14 Donc, c'était monsieur Boudreau qui est toujours
15 là, qui est à Gatineau et monsieur Wassi qui lui
16 aussi est toujours là, qui est à Québec. Donc,
17 c'est un guide qui vise à prendre chacun des thèmes
18 puis à détailler un petit peu plus dans le concret
19 comment ça va s'appliquer les thèmes généraux.

20 Ça fait que ça va un petit peu plus loin,
21 puis ça interprète, si on veut, l'entente pour tout
22 le monde qui a à travailler avec ces documents-là
23 au quotidien, que ce soit les techniciens, les gens
24 qui traitent les demandes, les ingénieurs, les
25 dessinateurs, bref tout le personnel qui peut être

1 impliqué au quotidien. C'est leur premier outil
2 pour s'y référer lorsqu'ils ne sont pas certains de
3 la portée d'une partie de l'entente.

4 Q. **[472]** Et si je vous réfère au thème 2 dont vous
5 nous avez parlé tantôt « dommage aux
6 infrastructures », quelles sont les précisions qui
7 ont été apportées dans ce guide par rapport à
8 l'entente HQ-UMQ?

9 R. Bien, en fait, vraiment la précision la plus
10 intéressante, c'est la petite note de bas de page,
11 là. Quand on parle des meilleures pratiques en
12 vigueur au Québec, on fait référence au Guide des
13 bonnes pratiques pour la réfection des tranchées
14 qui est produit par le CERIU. Donc, c'est ce qui
15 nous sert de guide de référence.

16 Q. **[473]** Et parmi les précisions qui ont été apportées
17 est-on venu préciser qu'Hydro-Québec s'engage à
18 procéder via des méthodes sans tranchée?

19 R. Non.

20 Q. **[474]** Également, est-ce qu'on est venu préciser le
21 fait qu'on allait appliquer des pénalités à Hydro-
22 Québec?

23 R. Non plus.

24 Q. **[475]** Est-ce que vous savez pourquoi le forage n'a
25 pas été considéré dans le cadre de l'entente ni

1 dans le cadre de son guide d'application?

2 R. Non, je ne suis pas une experte technique, mais
3 j'imagine que c'est pour des questions d'abord
4 techniques et de coûts vraisemblablement. On sait
5 que... Bien, je ne suis pas une experte en... Il y
6 a d'autres experts qui ont témoigné avant moi. Mais
7 c'est sûr, on le sait, là, c'est beaucoup plus cher
8 les techniques en forage et risquées.

9 Q. **[476]** Donc, ça ne faisait pas partie de l'entente?

10 R. Non.

11 Q. **[477]** Également, savez-vous pourquoi il n'a pas été
12 prévu ou il n'a pas été... vous nous avez dit
13 tantôt qu'il a été discuté éventuellement de
14 pénalités, mais pourquoi est-ce qu'on n'en est pas
15 venu à appliquer des pénalités à Hydro-Québec dans
16 le cadre de l'entente HQ-UMQ?

17 R. Bien, c'est une entente qui se veut basée sur la
18 saine collaboration, hein, pour commencer. Ça fait
19 que l'idée, ce n'est pas de s'imposer des pénalités
20 pour notre présence ou des coûts supplémentaires.
21 L'idée, c'est de trouver la façon de mieux
22 travailler ensemble puis de se coordonner de la
23 meilleure manière possible pour éviter justement
24 qu'on ait une accumulation de travaux, des travaux,
25 t'sais, en séquence. Alors, dans un monde idéal, je

1 dis « dans un monde idéal », entre autre chose on a
2 des discussions avec Québec, qui est une ville
3 assez bien avancée de ce côté-là, on essaie de voir
4 comment la Ville peut nous communiquer, exemple,
5 son plan triennal d'infrastructures pour voir
6 qu'est-ce qui s'en vient du côté de la Ville comme
7 travaux. Puis, nous, on est capable à ce moment-là
8 de voir, bien, est-ce qu'on peut faire des travaux
9 conjoints, de se coordonner au même moment que la
10 municipalité pour le faire pour éviter justement
11 qu'on ait à rouvrir une rue qui vient de faire
12 l'objet de travaux.

13 Donc, on négocie avec eux pour voir comment
14 ce mécanisme-là pourrait se formaliser. Puis c'est
15 super intéressant ce qu'on regarde avec eux parce
16 que ça permet aussi de sauver des coûts. Il y a une
17 seule excavation, un seul resurfaçage à faire. Puis
18 pour les citoyens aussi, hein, c'est beaucoup
19 d'entraves routières. J'imagine que les gens se
20 promènent et en ce moment voient quelques cônes
21 orange. Ça, ces travaux-là que tant nous que les
22 municipalités doivent faire, bien, ça cause des
23 entraves routières. Quand on est capable de jumeler
24 les travaux, bien, ça minimise les désagréments
25 pour tout le monde.

1 Q. [478] Est-ce que, à votre connaissance, malgré le
2 fait que l'entente entre Hydro-Québec et l'Union
3 des municipalités ne fasse pas mention justement de
4 l'imposition de pénalités, est-ce que certaines
5 municipalités chargent pour autant des frais à
6 Hydro-Québec en cas d'ouverture, d'excavation dans
7 la chaussée?

8 R. À Hydro-Québec, aucune.

9 Q. [479] Vous nous avez fait mention tantôt de
10 s'éviter de la facturation. Est-ce que vous pouvez
11 développer sur cet aspect-là? Vous nous avez dit,
12 c'est ça, éviter de se facturer entre Hydro-Québec
13 et les municipalités.

14 R. Oui. En fait il y aurait normalement, quand nous on
15 présente une demande parce qu'on doit intervenir,
16 la municipalité nécessairement va l'étudier cette
17 demande-là, va voir si ça ne rentre pas en conflit
18 avec d'autres travaux, est-ce qu'il y a déjà...
19 est-ce que, par exemple, il y a un autre
20 utilisateur qui est sur la rue à ce moment-là,
21 comme, par exemple, Bell qui ferait en sorte que ça
22 ne fonctionne pas dans le séquençement qu'on avait
23 prévu. Ça fait qu'il y a un coût pour la
24 municipalité pour étudier cette demande-là. Et il y
25 a un coût, par exemple, pour nous, ça serait des

1 frais de type...

2 Quand on fait, exemple, tous les travaux
3 que les municipalités peuvent nous demander pour
4 les déplacements de réseau, on a des coûts
5 d'ingénierie, donc de dessiner, de prévoir, de
6 faire le plan où est-ce que va être le nouveau
7 réseau, et caetera. Ça fait que tous les frais
8 d'ingénierie ne sont pas facturables aux
9 municipalités dans des déplacements de réseau.
10 C'est une espèce de réciprocité. On sait qu'on
11 s'occasionne mutuellement des coûts puis on décide
12 volontairement de ne pas se facturer ces coûts-là.

13 Q. **[480]** Pouvez-vous nous dire combien de dossiers
14 vous traitez chaque année qui sont en lien avec
15 l'entente entre Hydro-Québec et l'Union des
16 municipalités du Québec en moyenne?

17 R. Le nombre de demandes de déplacements ou de...

18 Q. **[481]** Oui, tout à fait.

19 R. Là, je ne me rappelle plus du nombre de demandes de
20 déplacements. C'est des milliers. C'est quelque
21 chose comme... par année... Je sais qu'on en a
22 eu... On a fait sortir les chiffres. Je l'ai en
23 dollars. Je sais que, en cinq ans, c'était quatre-
24 vingt-cinq millions de dollars (85 M\$) de
25 déplacements.

1 Q. **[482]** Donc, si je comprends bien, ce que vous nous
2 disiez tantôt, c'est que ce sont des coûts qui sont
3 défrayés par Hydro-Québec, ces frais-là, pour les
4 déplacements de réseau, c'est ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[483]** D'accord. Qui ne sont pas chargés, qui ne
7 sont pas facturés aux municipalités?

8 R. Il y a une règle en fait, là. Quand la demande de
9 déplacement vise -c'est prévu dans l'entente, là-
10 cinq poteaux et moins sur une période de trois ans,
11 c'est sans frais. Puis plus de cinq poteaux, c'est
12 partageable à parts égales, mais il y a
13 différents... En fait, on ne facture que la main-
14 d'oeuvre, on ne facture pas le matériel ni
15 l'ingénierie.

16 Q. **[484]** Donc, quand vous nous parliez tantôt
17 d'équilibre, ce quatre-vingt-cinq millions (85 M\$)
18 ferait partie, j'imagine, de l'équilibre?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[485]** Advenant qu'une municipalité maintenant
21 demande à Hydro-Québec des conditions
22 d'implantation de son réseau qui seraient
23 différentes de celles qui sont prévues dans
24 l'entente entre HQ et l'UMQ que se passerait-il?

25 R. Bien, l'entente ne s'appliquerait plus pour cette

1 municipalité-là et on devrait comme convenir de
2 conditions d'implantation du réseau de distribution
3 pour cette municipalité-là qui, vraisemblablement,
4 notre position à nous est assez claire parce
5 qu'elle est contenue dans l'entente, mais ça serait
6 ça.

7 Q. **[486]** Est-ce que la Ville de Terrebonne a conclu
8 une entente particulière avec Hydro-Québec
9 concernant l'implantation du réseau de distribution
10 dans la ville de Terrebonne?

11 R. Non.

12 Q. **[487]** Donc ce sera tout pour ma part, Monsieur le
13 Régisseur.

14 R. Je vais peut-être rajouter, juste vous dire. On n'a
15 pas d'autres ententes avec aucune autre
16 municipalité. On n'a rien qui est ad hoc. On a que
17 ça.

18 Q. **[488]** Autrement dit, c'est ça, c'est l'entente...

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[489]** ... Hydro-Québec et UMQ.

21 R. Exact.

22 Q. **[490]** Parfait. Merci, Madame Robitaille.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître. Maître LeChasseur?

25

1 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MARC-ANDRÉ LECHASSEUR :

2 Q. **[491]** Oui. Monsieur Larivée, lui, était à la table
3 lorsque l'UMQ négociait avec Hydro-Québec. Étiez-
4 vous présente?

5 R. Non.

6 Q. **[492]** Donc, vous n'avez pas participé aux
7 négociations qui se sont étendues sur quelques
8 années?

9 R. J'ai participé à une première rencontre.

10 Q. **[493]** Ah oui! En quelle année ça?

11 R. En deux mille douze (2012).

12 Q. **[494]** En deux mille douze (2012)?

13 R. Oui.

14 Q. **[495]** D'accord. Donc, l'entente a été conclue en
15 deux mille seize (2016). Donc, vous avez manqué les
16 quelques autres, je comprends?

17 R. Oui.

18 Q. **[496]** Lorsque je prends l'entente... En fait, c'est
19 une entente qui établit, je pense, les grands
20 principes applicables au partage de coûts, je
21 dirais, pour certaines interventions. Je résume ça
22 mais...

23 R. Oui, oui.

24 Q. **[497]** Lorsque je regarde l'entente, je vois que les
25 parties... Je suis au thème 2, en fait, l'article

1 5. Donc, dommages aux infrastructures municipales.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[498]** En italique, on a un petit texte explicatif
4 là :

5 Les travaux d'excavation réalisés par
6 HQD, dans l'emprise publique
7 municipale peuvent, dans certaines
8 circonstances, générer une réduction
9 de la vie utile des chaussées.

10 Alors, on s'entend que le thème 2, l'article 5,
11 vise strictement les travaux d'excavation.

12 R. Oui.

13 Q. **[499]** Donc, on est avocats tous les deux, on sait
14 bien qu'on ne peut pas faire dire à un texte
15 nécessairement le contraire de ce qui est écrit.
16 Alors, si on vise spécifiquement les travaux
17 d'excavation, ça ne veut pas dire nécessairement
18 qu'il n'y pas d'autres techniques qui existent.

19 R. Non. Effectivement, ça ne veut pas dire ça.

20 Q. **[500]** Ça veut dire que celle-là présente
21 possiblement des défis supplémentaires parce
22 qu'elle réduit la vie utile de la chaussée et qu'on
23 a voulu en parler.

24 R. Je présume.

25 Q. **[501]** Lorsqu'on prend le guide qui a été préparé

1 par monsieur Boudreau. Je dis « Monsieur
2 Boudreau », je voulais prendre un raccourci là,
3 mais Sylvain Boudreau...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[502]** ... puis monsieur Wassi à Québec. Donc, ça
6 c'est HQD-1, 13. Lorsqu'on est à la page 8, vous
7 avez fait référence à ça, puis en citant le Guide
8 des bonnes pratiques puis on le connaît, on l'a vu
9 plus tôt là, vous étiez probablement présente là.
10 Je ne sais pas si vous étiez là, mais on a parlé du
11 guide du CERIU.

12 R. Oui.

13 Q. **[503]** Je comprends que le thème 2, alors c'est le
14 même thème 2 que dans l'entente : « Dommages aux
15 infrastructures municipales », là, encore, on parle
16 strictement des travaux d'excavation réalisés par
17 Hydro-Québec dans l'emprise municipale et de la
18 réduction de la vie utile de la chaussée qui peut
19 en découler.

20 R. Euh... Oui. Oui.

21 Q. **[504]** C'est exact. C'est ça. Hein? Alors :

22 HQD reconnaît le principe de la perte
23 de vie utile de la chaussée à la suite
24 de travaux d'excavation.

25 Donc, on comprend, et vous me corrigerez si je

1 comprends mal, ce guide-là de même que le thème 2
2 dans l'entente, ne vise que le cas précis de la
3 perte de vie utile liée aux travaux d'excavation.

4 R. Oui. Bien, en fait, le thème 2, il parle des
5 dommages aux infrastructures municipales.

6 Q. **[505]** Où est-ce que vous voyez ça?

7 R. Bien. C'est le titre du thème.

8 Q. **[506]** Oui. C'est ça. Je vous donne raison, c'est
9 effectivement le titre du thème.

10 R. Et dans le contexte des dommages aux
11 infrastructures municipales, évidemment, ça parle
12 d'excavation parce que c'est la méthode de travail
13 la plus fréquemment utilisée. Donc, ça encadre, en
14 fait, la façon dont Hydro-Québec va travailler
15 lorsqu'elle doit intervenir dans la chaussée.

16 Q. **[507]** Excaver. Donc, c'est peut-être pour ça que
17 les parties en ont parlé parce que c'est une
18 méthode qui est plus commune et qui entraîne, selon
19 elles, une perte de vie particulière.

20 R. Oui. Parce que c'est... Effectivement, on est au
21 courant que les municipalités... on va mettre ça
22 simple là, elles n'aiment pas ça qu'on excave là.

23 Q. **[508]** Oui.

24 R. C'est sûr. On le sait. On est au courant...

25 Q. **[509]** C'est un peu...

1 R. Mais le réseau, il est souterrain, ça fait que
2 parfois, ça fait que...

3 Q. **[510]** Il faut bien faire ce qu'il faut.

4 R. C'est ça.

5 Q. **[511]** Lorsqu'on descend, un petit peu plus bas, on
6 voit au premier point :

7 Réaliser les travaux de remblaiement
8 et de surfacage selon les meilleures
9 pratiques en vigueur au Québec.

10 Là, on fait référence au guide du CERIU, mais on
11 s'entend que le guide du CERIU ne s'applique qu'aux
12 tranchées creusées notamment par Hydro-Québec, Gaz
13 Métro et toutes les RTU, finalement.

14 R. Euh... Oui.

15 Q. **[512]** Donc, les bonnes pratiques auxquelles on fait
16 référence, ce sont les bonnes pratiques quand il y
17 a une tranchée.

18 R. Oui, mais ça présume quand même qu'on va réaliser
19 une tranchée.

20 Q. **[513]** Oui. Puis c'est lié au fait qu'il y a des
21 travaux d'excavation.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[514]** Oui. C'est ça. Je comprends. Écoutez, vous
24 êtes en relation avec le milieu là, aux affaires
25 réglementaires, je présume...

1 R. Oui.

2 Q. **[515]** ... je présume que vous êtes en relation avec
3 les municipalités?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[516]** Ce n'est pas maître Hébert qui était là?

6 R. Ça a changé, c'est Yves Rhéaume maintenant.

7 Q. **[517]** Ah! D'accord. Excusez-moi. Bon. Euh... Ça
8 fait que je me tiens à jour, alors... Euh...

9 L'entente cadre d'Hydro-Québec et Union des
10 municipalités du Québec, ça, lorsque vous faites
11 une demande, pas vous là, mais Hydro-Québec fait
12 une demande pour intervenir sur le milieu que ce
13 soit par forage ou par excavation, peu importe là,
14 je comprends que la demande de consentement, elle,
15 elle est transmise à la municipalité. Hein?

16 R. Oui.

17 Q. **[518]** Donc, l'Union des municipalités du Québec
18 n'intervient jamais dans le traitement des
19 demandes, par exemple?

20 R. C'est assez rare.

21 Q. **[519]** C'est déjà arrivé? À votre...

22 R. Bien. Oui, bien, c'est arrivé à une occasion,
23 récemment là, dans le sens où il y avait une
24 situation un peu particulière puis la municipalité
25 a fait appel à son Union qui a communiqué avec

1 nous. Ça fait que ça peut arriver là, que l'Union
2 intervienne.

3 Q. **[520]** Pouvez-vous me dire dans quel cas c'était?
4 Qu'est-ce que c'est la problématique?

5 R. C'était... C'est très précis, en fait là, c'est
6 dans l'Ouest de l'Île là, je ne pourrais plus vous
7 dire si c'est Saint-Lazare ou bien dans ce coin-là.

8 Q. **[521]** Oui.

9 R. Et essentiellement, le ministère des Transports
10 avait demandé à la municipalité de déplacer, de
11 faire une demande de déplacement du réseau pour des
12 risques d'affaissement du terrain et les coûts
13 étaient assez importants puis l'UMQ voulait voir là
14 comment on a traité ces coûts-là finalement. Ça
15 fait que ce n'était pas nécessairement,
16 strictement, dans le cadre de l'application de
17 l'entente parce que tout le monde reconnaissait que
18 l'entente ne parlait pas de ça, mais bon, on est
19 intervenu pour, effectivement là, appliquer... Dans
20 d'autres, on avait déjà eu des cas précédents dans
21 l'histoire là, d'Hydro-Québec, ça fait qu'on avait
22 appliqué les mêmes modalités à ce moment-là.

23 Q. **[522]** Donc, l'UMQ, c'est un lobby ça. Alors...

24 R. Bien. C'est un regroupement de municipalités.

25 Q. **[523]** Qui...

1 R. Qui, par ailleurs, ont des revendications.

2 Q. **[524]** Oui. C'est ça. On appelle ça un lobby. Je
3 vais vous résumer ça en un mot, je suis l'avocat de
4 l'UMQ.

5 R. Ah! Bon. Bien...

6 Q. **[525]** Je vais vous confirmer que c'est un lobby.

7 R. D'accord.

8 Q. **[526]** C'est un bon lobby, par exemple. Alors, je
9 comprends que l'UMQ, par ailleurs, et on l'a vu
10 dans le cas des RTU avec les TelCo pendant
11 plusieurs années...

12 R. Oui.

13 Q. **[527]** ... où on a fait beaucoup de travail dans ces
14 dossiers-là.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[528]** N'est pas celle qui dicte la façon ou
17 l'entente, en fait, dans le cas de mésentente
18 entre... L'article 30, disons.

19 R. Oui.

20 Q. **[529]** Hein? Lorsqu'il y a une mésentente sur les
21 méthodes ou le partage de coûts, par exemple. On
22 est ici dans ce cadre-là, là. Lorsqu'il y a
23 mésentente de cette nature là, on conclut qu'il y a
24 une mésentente entre Hydro-Québec et une
25 municipalité. Donc, l'entente cadre évidemment, et

1 vous me corrigerez si je fais fausse route, ne
2 dicte pas aux municipalités les règles à suivre en
3 matière d'ententes avec Hydro-Québec, mais suggère
4 des modalités.

5 R. J'imagine que vous voulez... Là, votre question,
6 c'est, bien là, peut-être que je l'ai mal comprise,
7 est-ce que l'entente lie les municipalités?

8 Q. **[530]** C'est la sous-question.

9 R. Voilà. Bien, moi, à ça je répondrais oui et non.
10 C'est-à-dire que c'est vrai que juridiquement
11 parlant, l'article 30 prévoit l'entente avec la
12 municipalité. Dans les faits, la volonté... Et puis
13 le positionnement d'Hydro-Québec et d'un
14 regroupement qui représente les membres se
15 consignent dans cette entente-là et ça fonctionne
16 très bien, c'est ce qu'on applique sur tout le
17 territoire. Et franchement là, on a rarement des
18 litiges, très très rarement.

19 Q. **[531]** Je comprends.

20 R. Est-ce que ça les lie juridiquement parlant
21 strictement? J'imagine que non, mais ça reflète
22 quand même la position d'Hydro-Québec et de la
23 grande majorité des municipalités.

24 Q. **[532]** Oui, mais là, je comprends que ce quatre
25 pages-là...

1 R. Oui.

2 Q. **[533]** ... fait l'unanimité en termes de principes
3 parce que...

4 R. Bien, fait consensus.

5 Q. **[534]** Un consensus. Pas l'unanimité, effectivement.
6 Ça fait que ça fait consensus.

7 R. Oui.

8 Q. **[535]** Et je comprends que pour les travaux
9 d'excavation, il y a un consensus à savoir, il y a
10 perte de vie utile et il y a des modalités qui
11 doivent être déployées à l'intérieur, par exemple,
12 du guide du CERIU, qui est un bon guide de comment
13 faire une excavation puis ne pas trop endommager la
14 chaussée. C'est ce que ça dit.

15 R. Oui. C'est ça.

16 Q. **[536]** Mais ça n'impose pas de méthodes
17 particulières dans l'optique où Hydro-Québec désire
18 passer.

19 R. Mais comme on a un thème entier sur l'excavation
20 là, ça sous-entend quand même que ça va être la
21 méthode privilégiée là.

22 Q. **[537]** Non. Je comprends que c'est la méthode
23 courante, effectivement.

24 R. Oui.

25 Q. **[538]** Mais l'entente ne dit pas à personne :

1 « Faites les choses ainsi » ni à Hydro-Québec ni
2 aux municipalités, « Faites les choses ainsi » ou
3 « Faites les choses comme cela »?

4 R. Non, l'entente est muette.

5 Q. **[539]** Parfait. Merci. Alors, c'est tout en ce qui
6 me concerne. Maître Robitaille, Kim.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Barriault?

9 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

10 Je n'ai pas de question. Merci.

11 INTERROGÉE PAR LE PRÉSIDENT :

12 Q. **[540]** Je peux peut-être poser la question à la
13 Ville, mais tantôt vous avez parlé que de la
14 part... pour les derniers cinq ans par exemple,
15 parce que le Distributeur d'électricité a assumé
16 était de l'ordre de quatre-vingt-cinq millions
17 (85 M\$), et j'imagine que vous avez parlé que
18 c'était une question là de réciprocité et c'est une
19 question d'équilibre, en fait.

20 Donc, ça veut dire aussi que les
21 municipalités ont aussi, peut-être pas du même
22 ordre, parce qu'on n'a pas tous les mêmes... Être
23 équitable ce n'est pas être égal. On s'entend, il y
24 a une notion là aussi. Donc, ça veut dire aussi que
25 les municipalités aussi ont contribué

1 financièrement à faire en sorte que les service
2 soient... qu'il y ait moins de litiges et que les
3 services soient mieux faits dans les villes.

4 R. Oui. Oui. Tout à fait, l'idée c'est d'avoir une
5 saine collaboration puis que les deux mettent des
6 ressources... Je parle des deux, étant les
7 municipalités et Hydro-Québec, mettent les
8 ressources pour que les travaux puissent se
9 réaliser de part et d'autre là.

10 Q. **[541]** Parfait.

11 R. Oui.

12 Q. **[542]** En sachant très bien qu'au niveau des
13 infrastructures électriques, naturellement c'est
14 chez-vous qu'est l'expertise.

15 R. Oui.

16 Q. **[543]** Donc, c'est peut-être un peu normal que le
17 coût soit peut-être plus élevé de votre côté parce
18 que c'est chez vous, le réseau vous appartient, en
19 fait?

20 R. Bien. C'est-à-dire que le coût en question, c'est,
21 vous savez, c'est des demandes de déplacement du
22 réseau...

23 Q. **[544]** Oui.

24 R. Puis nous, on initie rarement volontairement une
25 demande de déplacement de réseau. Ça peut arriver,

1 mais c'est assez rare.

2 Q. **[545]** C'est plus rare.

3 R. Oui, c'est ça. Il est bien où est-ce qu'il est en
4 général. Donc... Non, mais il ne demande rien.

5 Q. **[546]** Oui.

6 R. Ça fait que si on le déplace, c'est parce qu'on a
7 une demande qui nécessite, bien je vais vous donner
8 un cas simple. On a le projet SCRB sur Pie-IX à
9 Montréal. Évidemment, ça fait en sorte que tout le
10 réseau, il doit être déplacé. Ça fait que c'est sur
11 dix kilomètres (10 km). Ce n'est pas nous qui le
12 demandons. C'est le projet qui occasionne...

13 Q. **[547]** Ce n'est pas parce que vous n'avez rien à
14 faire cette année-là que... C'est ça.

15 R. Bien, c'est ça. On ne cherchait pas à déplacer pour
16 déplacer.

17 Q. **[548]** Parfait. Je n'ai pas d'autres questions.

18 Merci de vos précisions. Est-ce que vous avez un
19 réinterrogatoire, Maître?

20 Me MARION BARRAULT :

21 Non. Ça sera complet pour moi également, Monsieur
22 le régisseur.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait. Merci. Vous êtes donc libérées. Merci de
25 votre venue. Maintenant, je vous avais posé une

1 question à tous les deux pour la suite des choses.
2 Est-ce que vous avez eu l'occasion de vous en
3 parler?

4 Me MARION BARRAULT :

5 Oui. Tout à fait, Monsieur le régisseur. Donc,
6 écoutez, je vais m'exprimer pour nous deux. Alors,
7 étant donné que demain, nous allons commencer par
8 le voir-dire de monsieur Carrier, donc, qui est
9 annoncé comme témoin-expert pour la Ville de
10 Terrebonne et que, comme vous le savez, Hydro-
11 Québec a annoncé, donc, des moyens de contestation
12 au soutien de cette reconnaissance du statut
13 d'expert, je pense que nous n'aurons pas le temps
14 de tout traiter demain, la preuve de Terrebonne,
15 plus les plaidoiries. Donc, nous souhaiterions
16 procéder mercredi matin avec les plaidoiries.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parfait. À ce moment-là, ce que je ferai, c'est que
19 je vous indiquerai peut-être que ce ne sera pas...
20 Je verrai avec l'équipe, peut-être ce ne sera pas
21 neuf heures (09 h 00). Ça pourrait être neuf heures
22 trente (09 h 30) pour éviter en partie la
23 circulation, mais même si je voyage en train.

24 Alors, bien, écoutez, ça met fin
25 aujourd'hui à la... Donc, je suis assez transparent

1 hein? C'est mon critère. Alors, ça met fin à la
2 journée. Ça a été une bonne journée. Merci
3 beaucoup. Je pense qu'on a abattu beaucoup de
4 travail. Merci aux témoins, ceux qui sont partis et
5 ceux qui sont encore dans la salle. Demain, donc,
6 c'est chez-vous. On commence donc effectivement par
7 le voir-dire et après ça, bien, on enclenche.
8 Alors, bonne fin de journée à vous.

9 AJOURNEMENT

10

11

12 SERMENT D'OFFICE:

13 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
14 certifie sous mon serment d'office, que les pages
15 qui précèdent sont et contiennent la transcription
16 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de
17 l'enregistrement numérique, le tout hors de mon
18 contrôle et au meilleur de la qualité dudit
19 enregistrement, le tout conformément à la Loi.

20

21 ET J'AI SIGNE:

22

23

24

Sténographe officiel. 200569-7